KEDOUGOU 2010

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou

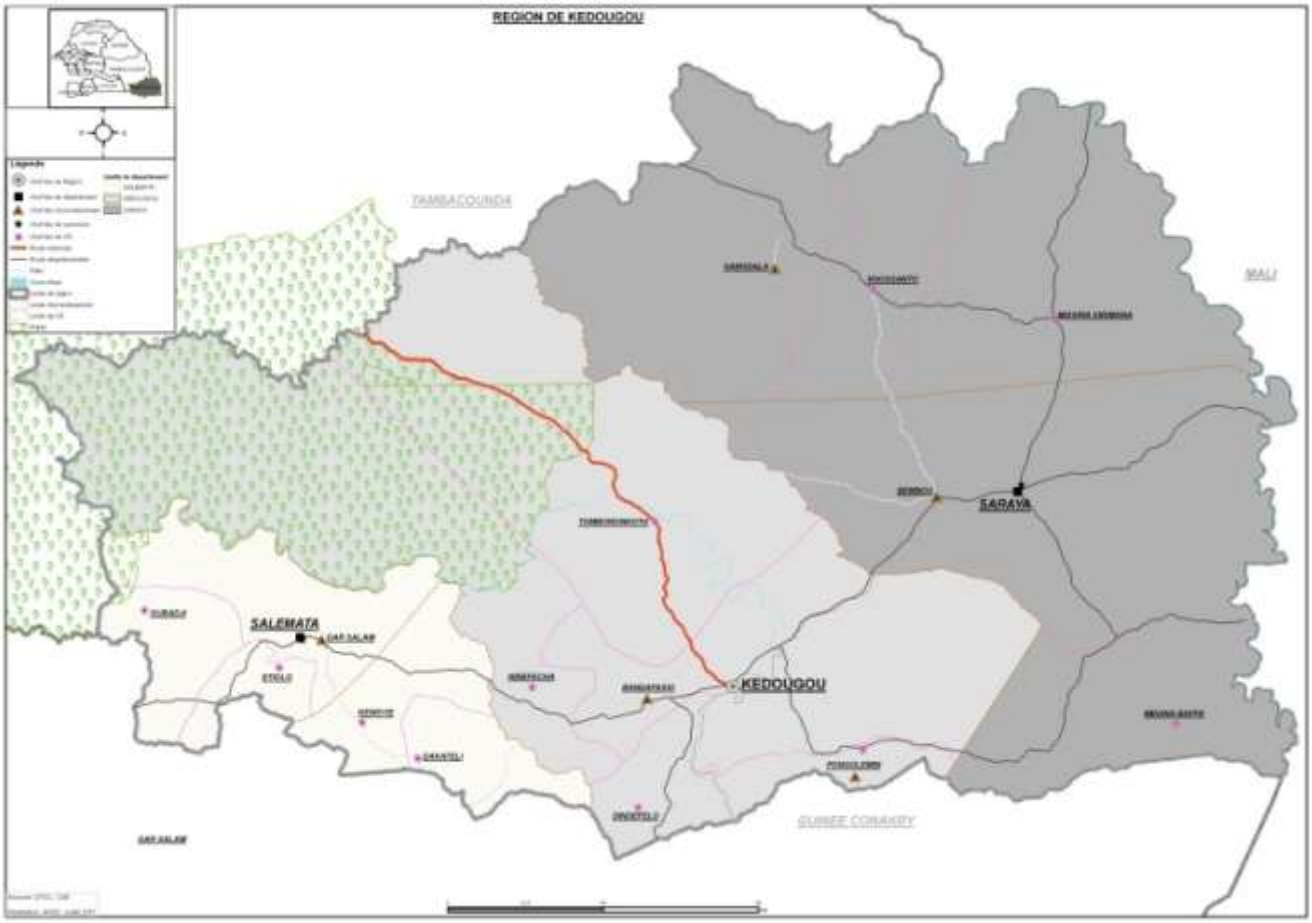

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2010

Août 2011

COMITE DE REDACTION	
Directeur Général	Babakar FALL
Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG
Chef du Service Régional	Assane THIOUNE
Adjoint du Chef du Service Régional	Moussa KEITA
Assistant Administratif	Namory MAGASSOUBA

COMITE DE REDACTION

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Mory DIOUSS, Mamadou WONE, Awa CISSOKO, Amadou Fall DIOUF, Vénus SARR, Bintou DIACK, Alpha WADE, Modou Ndour FAYE, Mody DIOP, Malick DIOP, Alain François DIATTA.

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la statistique et de la Démographie de KEDOUGOU

Tél : (221) 33 985 19 32 – Email : Kedougou@ansd.sn

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX vi

LISTE DES GRAPHIQUES viii

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES ix

AVANT PROPOS xi

PRESENTATION DE LA REGION 12

(1) Situation géographique 12
(2) Organisation administrative 12
(3) Caractéristiques physiques et potentialités naturelles 12
(4) Aspects économiques et sociaux 13
(5) Sur le plan culturel 13

I CHAPITRE I : DEMOGRAPHIE 15

I.1 EFFECTIFS ET ACCROISSEMENT DE LA POPULATION 15
I.2 STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE 16
I.3 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION 17
I.4 MIGRATION INTERNATIONALE 18

II CHAPITRE II : URBANISATION, HABITATION ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE 20

II.1 URBANISATION 20
II.2 HABITATION 21
II.3 ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE EN 2009 21

III CHAPITRE III : EDUCATION 23

III.1 ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE 23
III.1.1 Effectifs 23
III.1.2 Infrastructures du préscolaire 23
III.1.3 Personnel enseignant dans le préscolaire 24
III.2 ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE 24
III.2.1 Effectifs des élèves dans l'enseignement élémentaire 24
III.2.2 Infrastructures scolaires dans l'enseignement élémentaire 25
III.2.3 Personnel enseignant dans l'enseignement élémentaire 25
III.2.4 Taux brut de scolarisation 26
III.2.5 Résultats au CFEE 26
III.3 ENSEIGNEMENT MOYEN 26
III.3.1 Effectifs des élèves dans l'enseignement moyen 26
III.3.2 Infrastructures scolaires dans l'enseignement moyen 27
III.3.3 Personnel enseignant dans l'enseignement moyen 27
III.3.4 Résultats au BFEM 27
III.4 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL 28
III.4.1 Effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire général 28
III.4.2 Personnel enseignant dans l'enseignement secondaire général 28
III.4.3 Résultats au BAC dans l'enseignement secondaire général 28
III.5 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE 29
III.5.1 Effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire général 29
III.5.2 Personnel enseignant dans l'enseignement secondaire technique 29
III.5.3 Résultats au BAC dans l'enseignement secondaire technique 29

IV CHAPITRE IV : SANTE 31

IV.1 INFRASTRUCTURES 31
IV.2 PERSONNEL DE SANTE 32
IV.3 EQUIPEMENT 33
IV.3.1 Logistique 33
IV.3.2 Matériel 33

IV.4 ACTIVITES 34
IV.4.1 Activités de soutien 34
IV.4.2 Activités de renforcement de capacités 34
IV.4.3 Campagnes de lutte 35
IV.5 RESULTATS DES ACTIVITES DU 1ER SEMESTRE 2010 35
IV.5.1 Consultation Primaire Globale (CPG) 35
IV.5.2 Programme Elargi de Vaccination 35
IV.5.3 Survie de l'enfant 37
IV.5.4 Santé de la reproduction 37
IV.5.5 Paludisme 39
IV.5.6 PEC des PVVIH et la tuberculose 39
V CHAPITRE V : HYGIENE 41
V.1 PERSONNEL DU SERVICE D'HYGIENE 41
V.2 ACTIVITES REALISEES 41
V.3 INSPECTION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) 42
V.4 INFRACTIONS RELEVEES 42
V.5 MESURES REPRESSIVES 43
V.6 ACTIVITES IEC ET/OU CCC 43
V.7 OPERATIONS TECHNIQUES DE ROUTINE 44
V.8 ASSAINISSEMENT 44
VI CHAPITRE VI : ASSISTANCE 45
VI.1 ACTIVITES DE LA 63EME COMPAGNIE DU GNSP 45
VI.1.1 Accidents sur la voie publique 46
VI.1.2 Bilan des incendies 47
VI.2 ACTIVITES DE L'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO) 47
VII CHAPITRE VII : AGRICULTURE 49
VII.1 MISE EN PLACE DES FACTEURS DE PRODUCTION 49
VII.1.1 Semences 49
VII.1.2 Engrais 50
VII.1.3 Produits phytosanitaires 51
VII.1.4 Matériel agricole 51
VII.2 SITUATION PLUVIOMETRIQUE 52
VII.2.1 Situation pluviométrique 52
VII.3 PROGRAMMES SPECIAUX 52
VII.3.1 Programme de multiplication de semence de riz 52
VII.3.2 Programme de production de riz paddy (marchand) 52
VII.3.3 Programme initiative riz et Maïs (BAMTAARE/ SODEFITEX) 53
VII.3.4 Programme maraîcher 53
VII.3.5 Programme de production de coton (SODEFITEX) 53
VII.4 Résultats de la campagne 54
VIII CHAPITRE VIII : ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES 56
VIII.1 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT 56
VIII.1.1 Prévention et contrôle des pollutions et des nuisances pour préserver la santé humaine et l'environnement 56
VIII.1.2 Coordination des Etudes d'Impacts sur l'Environnement 58
VIII.2 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES 58
VIII.2.1 Aménagement et production forestière 58
VIII.2.2 Protection des Forêts 59
VIII.2.3 Situation du reboisement 60
VIII.2.4 Gestion de la faune 61
IX CHAPITRE IX : ELEVAGE 63
IX.1 EFFECTIFS DU CHEPTEL 63

IX.2 ABATTAGE CONTROLE 64
IX.3 PRODUCTION DES CUIRS ET PEAUX 65
IX.4 PRODUCTION DE MIEL 65
IX.5 SANCTIONS DU CONTROLE DES ABATTAGES 66
IX.6 AMELIORATION GENETIQUE 66
IX.7 SANTE ANIMALE 67
IX.7.1 Surveillance épidémiologique 68
IX.7.2 Assistance vétérinaire 68
IX.8 IX.7. MOUVEMENT COMMERCIAL DU BETAIL 69
IX.8.1 Mouvement intérieur 69
IX.9 TRANSHUMANCE 70
X CHAPITRE X : POSTE, BANQUES ET SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES 71
X.1 MANDATS EMIS EN 2010 71
X.2 MANDATS PAYES EN 2010 72
X.3 BANQUES ET SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES 73
XI CHAPITRE XI : HYDRAULIQUE URBAINE –HYDRAULIQUE RURALE 75
XI.1 HYDRAULIQUE URBAINE 75
XI.1.1 Evolution des abonnes à la SDE dans la commune de Kédougou 75
XI.1.2 Evolution de la production d'eau par la SDE dans à Kédougou 76
XI.1.3 Evolution de la consommation d'eau à Kédougou 76
XI.2 HYDRAULIQUE RURALE 77
XII CHAPITRE XII : COMMERCE 79
XII.1 SURVEILLANCE DES STOCKS DES DENREES ALIMENTAIRES SUR LE MARCHE 79
XII.2 EVOLUTION DES PRIX DES DENREES DE GRANDE CONSOMMATION 80
XII.3 AUTRES ACTIVITES 81
XII.3.1 Boulangerie 81
XII.3.2 Distribution de carburant et gaz 82
XIII CHAPITRE XIII : JEUNESSE ET SPORT 83
XIII.1 SERVICE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (SRJS) 83
XIII.2 ACTIVITES DE JEUNESSE REALISEES A KEDOUGOU EN 2010 83
XIII.3 LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES 84
XIII.4 PRATIQUE DU SPORT DANS LA REGION DE KEDOUGOU 85
XIV CHAPITRE XIV : JUSTICE 87
XIV.1 POPULATION CARCERALE 87
XIV.1.1 Structure de la population carcérale selon le groupe d'âge 87
XIV.1.2 Structure de la population carcérale selon le sexe et le groupe d'âge 88
XIV.2 CONDAMNES 88
XIV.2.1 Condamnés selon Le type d'infraction 89
XIV.2.2 Condamnés selon nationalité 90
XIV.2.3 Durée de peine des condamnés 90
XV CHAPITRE XV : MINES, INDUSTRIE ET ARTISANAT 92
XV.1 MINES 92
XV.2 INDUSTRIE 93
XV.3 ARTISANAT 93
XVI Annexe 95
XVI.1 NOTE SUR L'INDICE D'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE 95

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population de 1976 à 2010 15
Tableau 2 : Superficie et densité de population par département 18
Tableau 3 : Situation des flux migratoires internationaux en 2010 (Entrées) 18
Tableau 4 : Situation des flux migratoires internationaux en 2010 (Sorties) 18
Tableau 5 : Visas des branchements en électricité et en eau durant l'année 2010 20
Tableau 6 : Indice d'accès aux services sociaux de base en 2009 22
Tableau 7 : Effectifs du préscolaire en 2009/2010 23
Tableau 8 : Structures de prise en charge selon le statut et le type d'établissement en 2009/2010 24
Tableau 9 : Répartition du personnel selon le statut des écoles en 2009/2010 24
Tableau 10 : Répartition de l'effectif des élèves de l'élémentaire selon le département en 2009/2010 25
Tableau 11 : Répartition des établissements scolaires en 2009/2010 25
Tableau 12 : Répartition des effectifs des enseignants en 2009/2010 25
Tableau 13 : Résultats au CFEE par département en 2010 26
Tableau 14 : Répartition des effectifs des élèves dans l'enseignement moyen par département en 2009/2010 26
Tableau 15 : Répartition du nombre de cours dans l'enseignement moyen par département en 2009/2010 27
Tableau 16 : Répartition des enseignants selon le statut dans l'enseignement moyen 2009/2010 27
Tableau 17: Situation des centres d'examens du BFEM session 2010 27
Tableau 18 : Répartition des élèves selon le type d'enseignement 28
Tableau 19 : Répartition des enseignants selon le statut dans l'enseignement secondaire général en 2009/2010 28
Tableau 20 : Statistiques du BAC général en 2009/2010 28
Tableau 21 : Répartition des effectifs dans l'enseignement technique 29
Tableau 22 : Résultats au concours du BAC technique 2008/2009 29
Tableau 23 : Taux de couverture des infrastructures par rapport à la population en 2010 32
Tableau 24 : Répartition du personnel sanitaire selon la catégorie socioprofessionnelle en 2010 33
Tableau 25 : Répartition du matériel roulant selon le District en 2010 33
Tableau 26 : Nombre de types d'activités de soutien selon les districts sanitaires en 2010 34
Tableau 27 : Répartition des campagnes selon le type 35
Tableau 28 : Consultation Primaire Globale 35
Tableau 29 : Programme élargi de vaccination 36
Tableau 30 : Indicateurs de survie de l'enfant 37
Tableau 31 : Répartition des accouchements selon le type et le nombre de « Bajenu Gox » 38
Tableau 32 : Type de consultation prénatale et nombre de femmes sensibilisées 38
Tableau 33 : Taux de morbidité et de létalité par District 39
Tableau 34 : Nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous ARV selon le District 40
Tableau 35 : Répartition du personnel par brigade en 2010 41
Tableau 36 : Répartition des concessions visitées selon l'approvisionnement en eau et le type d'assainissement en 2010 42
Tableau 37 : Répartition du nombre d'établissement recevant du public selon la nature en 2010 42
Tableau 38 : Répartition des domiciles visités selon le type d'infraction relevé en 2010 43
Tableau 39 : Répartition de l'infraction relevée dans les ERP en 2010 43
Tableau 40 : Répartition des types de mesures répressives en 2010 43
Tableau 41 : Répartition des opérations selon la nature en 2010 44
Tableau 42 : Sortie de secours selon la nature de l'intervention en 2010 45
Tableau 43 : Répartition des accidents sur la voie publique en 2010 46
Tableau 44 : Répartition des accidentés sur la voie publique selon l'âge en 2010 46
Tableau 45 : Répartition des types d'incendie en 2010 47
Tableau 46 : Récapitulatif des quantités de semences distribuées durant la campagne agricole 2009/2010 50

Tableau 47 : Récapitulatif des quantités d'intrants distribuées durant la campagne agricole 2009/2010 ____ 51
Tableau 48 : Matériels remis durant l'année 2010/2011 selon le département ____ 51
Tableau 49 : Résultats après contrôle au champ ____ 52
Tableau 50 : Estimations visuelles des rendements 2010/2011 ____ 53
Tableau 51 : Résultats définitifs de la campagne agricole (mil, sorgho, maïs) 2010/2011 ____ 54
Tableau 52 : Résultats définitifs de la campagne agricole (riz, fonio) 2010/2011 ____ 55
Tableau 53 : Répartition des quotas d'exploitation de bois ____ 59
Tableau 54 : Production de plants par type de pépinière ____ 60
Tableau 55 : Répartition des plantations linéaires selon le type ____ 61
Tableau 56 : répartition des zones de chasse selon la superficie ____ 61
Tableau 57 : Effectifs du cheptel par espèce selon le département en 2010 ____ 64
Tableau 58 : Abattages contrôlés par département en 2010 ____ 64
Tableau 59 : Quantité et origine du miel contrôlé ____ 65
Tableau 60 : Répartition des types d'organe saisis selon les espèces animales ____ 66
Tableau 61 : Résultats des opérations d'insémination artificielle par département ____ 67
Tableau 62 : Résultats des opérations de diagnostic de gestation ____ 67
Tableau 63 : Bilan des affections animales en 2010 ____ 68
Tableau 64 : Bilan des consultations vétérinaires ____ 68
Tableau 65 : Répartition du Entrées de bétail selon l'espèce ____ 69
Tableau 66 : Répartition des Sorties de bétail selon l'espèce ____ 69
Tableau 67 : Répartition des mandats émis ____ 72
Tableau 68 : Répartition des mandats payés ____ 73
Tableau 69 : Evolution des abonnés à la SDE à Kédougou de 2004 à 2010 ____ 75
Tableau 70 : Evolution de la production d'eau à Kédougou ____ 76
Tableau 71 : Evolution de la consommation d'eau à Kédougou ____ 76
Tableau 72 : Répartition des forages à pompes manuelles ____ 78
Tableau 73 : Répartition des bénéficiaires selon le type de formation ____ 84
Tableau 74 : Répartition des infrastructures sportives par département en 2010 ____ 84
Tableau 75 : Répartition des sportifs selon la discipline et le type de licence ____ 85
Tableau 76 : Répartition de la population carcérale selon le sexe et le groupe d'âge (en %) ____ 88
Tableau 77 : Répartition des condamnés selon le type d'infraction ____ 89
Tableau 78 : Répartition des condamnés selon le sexe (en %) et la durée de peine ____ 91
Tableau 79 : Quantité de production du coton selon le choix en 2010 ____ 93
Tableau 80 : Répartition des artisans inscrits à la chambre des métiers selon le type ____ 93

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Pyramide des âges de la Région de Kédougou en 2010 ____ *16*
Graphique 2 : Rapports de masculinité en fonction de l'âge ____ *17*
Graphique 3 : Répartition des Entrées et des Sorties selon le poste de contrôle en 2010 ____ *19*
Graphique 4 : Production de plants par type de pépinière ____ *60*
Graphique 5 : Répartition des plantations linéaires selon le type ____ *61*
Graphique 6 : Estimation du cheptel de la région de Kédougou en 2010 ____ *64*
Graphique 7 : Production de cuirs et peaux en 2010 ____ *65*
Graphique 8 : Répartition des mandats émis ____ *72*
Graphique 9 : Répartition des mandats payés ____ *73*
Graphique 10 : Comparaison entre la consommation et la production en eau en 2010 ____ *77*
Graphique 11 : Evolution du taux d'accroissement des abonnés, de la production et de la consommation ____ *77*
Graphique 12: Comparaison des quantités moyennes trimestrielles des différentes variétés de riz ____ *80*
Graphique 13 : Evolution du prix trimestriel du riz en 2010 ____ *81*
Graphique 14 : Répartition des sportifs selon la discipline (en %) ____ *85*
Graphique 15 : Répartition des prévenus selon le groupe d'âges (en %) ____ *88*
Graphique 16 : Répartition des vols selon la nature ____ *90*
Graphique 17 : Répartition des condamnés selon nationalité ____ *90*
Graphique 18 : Répartition des artisans selon le type ____ *94*

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ADMAS	Agence pour le Développement du Marketing Social
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
CCP	Compte Courant Postal
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CDGM	Cellule de Développement Géologique et Minier
CETF	Centre d'Enseignement Technique Féminin
CFEE	Certificat de Fin d'Etude Elémentaire
CGP	Consultation Primaire Globale
CIMEL	Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
CMT	Choice money transfer
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPG	Consultation Primaire Globale
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRUH	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSRP II	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC3	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche
EDS/MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (Multiple Indicateur Cluster Survey)
ERP	Etablissements Recevant du Public
FAR	Population Féminine en Age de Reproduction
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
FPM	Fermes Privées Modernes
GNSP	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
IA	Inspection d'Académie
ICP	Infirmier Chef de Poste
IEC	Information, Education, Communication
INEP	Institut National de l'Education Populaire
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale

LTIM	Lycée Technique Industriel et Minier
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
NISDEL	Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OIP	Offre Initiale de Pilule
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCAV	Organisation Nationale de Coordination des Activités de Vacances
PAPIL	Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
POGEBE	Projet Régional de Gestion Durable du Bétail
PS	Poste de Santé
PSJ	Programme Sectoriel Justice
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RPC	Responsable de la Production Cotonnière
RTPC	Relai Technique de la Production Cotonnière
SCOFI	La Scolarisation des Filles
SDDR	Secteur Départemental du Développement Rural
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SR	Service Régional
SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
SRJS	Service Régional de la Jeunesse et des Sports
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SRV	Service Régional Vétérinaire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UASSU	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique

AVANT PROPOS

En conformité avec ses missions, l'ANSD, qui est chargée d'assurer la coordination technique des activités du système statistique national en plus de ses activités de production et de diffusion des données statistiques, réalise régulièrement des publications parmi lesquelles la « Situation Economique et Sociale du Sénégal » et les « Situations Economiques et Sociales » régionales.

Les Situations Economiques et Sociales (SES) régionales, élaborées chaque année par les Services Régionaux de la Statistique et de la Démographie (SRSD) pour l'année précédente, figurent en bonne place parmi les produits phares de l'ANSD. Elles constituent d'importants instruments de planification du développement économique et social régional et des outils d'aide à la décision aux niveaux régional et local. L'exercice d'analyse de la conjoncture qu'elles constituent n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais la présentation de manière synthétique des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale.

Chaque SES régionale essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale. Elle met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité dans la région concernée. De 2006 à 2009, la publication des SES a été précédée d'une validation régionale au cours de réunions des Comités Régionaux de Développement (CRD).

Cette Edition de l'année 2010 est l'aboutissement d'un travail qui a nécessité la collaboration de l'ensemble des services déconcentrés et des autres partenaires qui évoluent au niveau régional.

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie tient à les remercier tout particulièrement pour leur appui et leurs précieuses contributions sans lesquelles la réalisation de ce document ne saurait être possible.

Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babakar FALL
Directeur Général
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

PRESENTATION DE LA REGION

(1) Situation géographique

La région de Kédougou est issue du découpage de l'ancienne région de Tambacounda. Elle est créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008 modifiant la loi 72-02 du 1er Février 1972 portant organisation de l'Administration Territoriale et Locale. Elle occupe une superficie de 16 896 Km2 (9% du territoire national ; elle compte 129 908 habitants en 2010 ; soit une densité de 8 habitants au km2.

Elle est limitée :

- à l'Ouest et au Nord par le département de Tambacounda ;
- à l'Est par la République du Mali ;
- au Sud par la République de Guinée.

(2) Organisation administrative

Sur le plan administratif, elle est composée de :

- 03 Départements (Kédougou, Salémata et Saraya) ;
- 06 Arrondissements (Bandafassi, Fongolimbi, Dakatéli, Dar Salam, Bembou, Sabodala) ;
- 20 Collectivités locales (1 région, 3 communes et 16 Communautés Rurales)
- 317 villages.

(3) Caractéristiques physiques et potentialités naturelles

La région de Kédougou se trouve dans le domaine climatique soudano- Guinéen. Elle est soumise à l'harmattan pendant 07 mois, de Décembre à Juin. Les températures dépassent très souvent les 40° à l'ombre au mois de Mai. La saison des pluies ou hivernage débute à la mi-mai et se termine au mois de septembre, soit une durée de 5 mois. La région est comprise entre les isohyètes 450 et 1200 mm, ce qui la place parmi les régions les plus pluvieuses du pays.

Le relief est constitué de collines et plateaux tabulaires entourant des vallées fertiles. La zone est la plus accidentée du Sénégal avec un point culminant à 581 m à Sambangallou

Les principaux cours d'eau sont :

- la Falémé à l'Est ;
- le Koulountou à l'Ouest ;

- au centre faisant une grande boucle à l'intérieur de la région, le fleuve Gambie et ses deux affluents : le Niokolo et le Thiankoye.

(4) Aspects économiques et sociaux

Au plan économique, la région de Kédougou recèle d'importantes ressources minières dont celles de l'or. La région, dans laquelle intervient une société cotonnière (SODEFITEX), a produit 3177 tonnes de coton en 2010. Il faut noter que pour le coton de 3ème choix, la production régionale représente 54% de la production nationale. A propos des PME et PMI, il n'existe que quelques unités semi industrielles de transformation relatives à l'agro-industrie et qui concernent le blé, le fonio, le karité et le miel. Les revenus tirés de l'exploitation traditionnelle de l'or sont très importants ; beaucoup de travailleurs agricoles sont entrain de délaisser l'agriculture au profit de l'orpaillage. Néanmoins, les activités agricoles restent la principale source de revenus des paysans. Le faible développement du secteur informel est lié au niveau de vie peu élevé des ménages mais aussi à l'éloignement et à l'enclavement de beaucoup de localités de la région.

Selon l'Enquête villages sur l'accès aux services sociaux de base réalisée en 2009 par l'ANSD, l'indice d'accès moyen aux cinq principaux services sociaux de base ciblés (Education, santé, eau, commerce et routes) est estimé à 400 (une valeur de l'indice d'accès global égale à 500 signifie que 75% ou plus de la population de la communauté rurale considérée ont accès à tous ces services sociaux de base) pour le niveau national (Cf. annexe 1). Cela correspond à un taux d'accessibilité de 79% de la population rurale sénégalaise à ces services sociaux. Les résultats de l'étude montrent que la région de Kédougou a un indice d'accès global de 300/500. Cela signifie qu'il n'y a que 61% de la population qui a accès aux services sociaux de base. Il faut constater que parmi les 16 Communautés Rurales que compte la région, les 7 sont dans une situation de pauvreté avec un indice d'accès moyen inférieur à 250. Il s'agit de : Dar Salam, Médina Baffé, Oubadji, Ethiolo, Kévoye, Dakatéli et Fongolimbi.

(5) Sur le plan culturel

La région de Kédougou foisonne d'immenses potentialités culturelles, spécialement avec les minorités ethniques Bassaris, Djallounkés, Bediks, et Coniaguis. Originaires pour la plupart du Mali, ces ethnies vivent quasiment toutes en altitude et dans des zones difficiles d'accès, particulièrement au sud-est et à l'ouest de Kédougou. Elles sont connues pour leurs prestations traditionnelles lors de leurs cérémonies rituelles annuelles ou au cours des festivités folkloriques, mais présentent chacune des particularités expressives du point de vue culturel, social, religieux… Aujourd'hui,

malgré la menace de disparition qui pèse lourd sur leurs cultures quant à leur ouverture aux autres, à la modernité, les minorités ethniques parviennent encore à conserver certaines de leurs traditions. Elles se sont regroupées autour d'une association dénommée (Association des Minorités Ethniques) pour la sauvegarde et la pérennisation de leurs cultures. Il n'empêche que présentement, beaucoup d'aspects culturels de bon nombre de ces ethnies ont cédé sous le poids de la modernité, le repli étant dorénavant impossible. S'il est exact que ces minorités ethniques séparément prises s'activent dans la promotion de leurs cultures, il reste incontestable qu'elles veulent dans leur écrasante majorité s'ouvrir aux autres, au monde moderne. Aujourd'hui, toutes ces ethnies à l'exception des Coniaguis, ont fortement intégré l'école française. Mais elles souffrent tout de même d'un manque d'activités génératrices de revenus, d'un manque de financement, surtout pour les populations basées dans les villages lointains. Leur brassage avec les ethnies dites majoritaires poussent beaucoup d'entre eux, femmes et hommes à se convertir en Islam et à changer d'identité. À côtés de ces ethnies, les Peuls et les Malinké, majoritaires dans la région, se font remarquer pour la plupart lors de certaines cérémonies tels que le mariage, la circoncision, le baptême... Ou à travers les manifestations culturelles lors de certaines grandes rencontres (avec les troupes folkloriques). Mais ces deux ethnies restent pleinement modernisées, contrairement aux minorités ethniques.

Par ailleurs, les minorités ethniques sont plongées dans le dilemme d'un repli quasi impossible pour la sauvegarde de leurs coutumes et l'ouverture risqué. Toutefois, à tout point de vue, la nécessité d'accompagner ces ethnies dans le sens de préserver leur culture s'impose, si l'on sait que leur disparition va constituer une grande perte pour le pays.

Par Amadou DIOP **Journaliste / Le soleil**

CHAPITRE I : DEMOGRAPHIE

Les données sur la population de la région de Kédougou pour l'année 2010 sont issues des recensements et des projections démographiques réalisés périodiquement par l'ANSD. Ces informations, relativement anciennes, seront ajustées à l'issue du prochain recensement prévu en 2012.

I.1 EFFECTIFS ET ACCROISSEMENT DE LA POPULATION

Avec une population de 129908 habitants en 2010, la région de Kédougou ne représente que 1% de la population du Sénégal. La région occupe la dernière place du point de vue démographique par rapport aux autres régions du Sénégal. Sur le plan démographique,

Les taux d'accroissements moyens intercensitaires sont passés de 0,9% entre 1976/1988 à 2,7% entre 1988 et 2002. Lors du premier Recensement Général de la Population de 1976, la région de Kédougou (ancien département) avait une population de 63549 habitants. En 1988, avec le deuxième recensement Général de la Population, la population a atteint 71125 habitants. On constate ainsi l'existence d'une évolution très rapide de la population. Cette évolution très rapide de la population peut s'expliquer par différents facteurs. Parmi ceux-là, on peut noter le début de désenclavement de la région avec le bitumage de la route Kédougou –Dialacoto en 1981, Kédougou –Saraya en 1986, la forte migration internationale due à la situation politique instable dans les pays limitrophes à la région. L'exploitation traditionnelle de l'or dans les « dioura », terroirs des villages de Bantako, Khossanto, etc. sont des éléments déclencheurs de l'afflux de migrants vers la région. Avec l'exploitation des mines d'or de Sabadola, des flux intenses de population sont notés dans la zone. Par ricochet, ils risquent de hausser le taux d'accroissement de la population à plus de 3%.

Le temps de doublement de la population est de 26 ans. Il est très court et annonce déjà le fardeau que les élus locaux et l'Etat auront pour la gestion de la région dans toutes ses composantes.

Tableau 1 : Evolution de la population de 1976 à 2010

Région	RGP 1976	RGP 1988	RGPH 2002	Année 2010
Kédougou	63 549	71 125	103 430	129 907

Source : ANSD

I.2STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

Il apparaît dans la structure par âge de la population de la région, que 47% des habitants ont moins de 15 ans. Cette extrême jeunesse de la population traduit l'effort qu'il faudra consentir pour la santé infanto-juvénile mais aussi pour la scolarisation. La population potentiellement active c'est-à-dire celle âgée de 15-64 ans représente 52,5% et celle des personnes âgées de 65 ans et plus 2,8%. Cela signifie un rapport de dépendance démographique de 0,95. En d'autres termes, 100 personnes actives ont à leur charge 95 personnes .

La répartition par âge révèle aussi qu'il y'a un déséquilibre entre les sexes. En effet, le rapport global de masculinité est 94,8. Cela signifie qu'il y'a 95 hommes pour 100 femmes.

Graphique 1 : Pyramide des âges de la Région de Kédougou en 2010

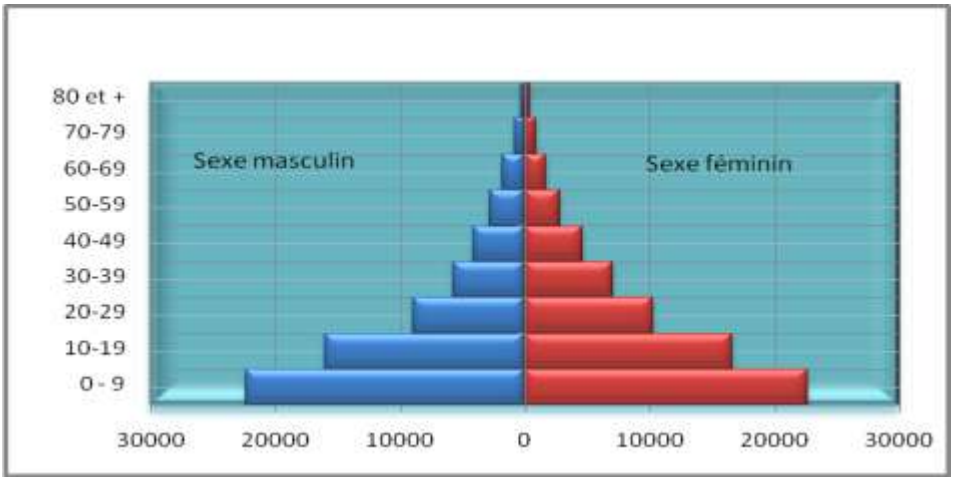

Source : ANSD

Le rapport de masculinité à l'âge X, exprime le nombre d'hommes d'âge X pour 100 femmes d'âge X. A la naissance, il est entre 103% et 105%. En effet, il naît plus de garçons que filles. L'évolution du rapport de masculinité en fonction de l'âge est irrégulière dans la Région de Kédougou. Il y a une forte baisse de l'indicateur de 14 ans jusqu'à 45 ans. Cette situation est due pour l'essentiel à la surmortalité féminine constatée dans la région lors des grossesses et des accouchements.

Graphique 2 : Rapports de masculinité en fonction de l'âge

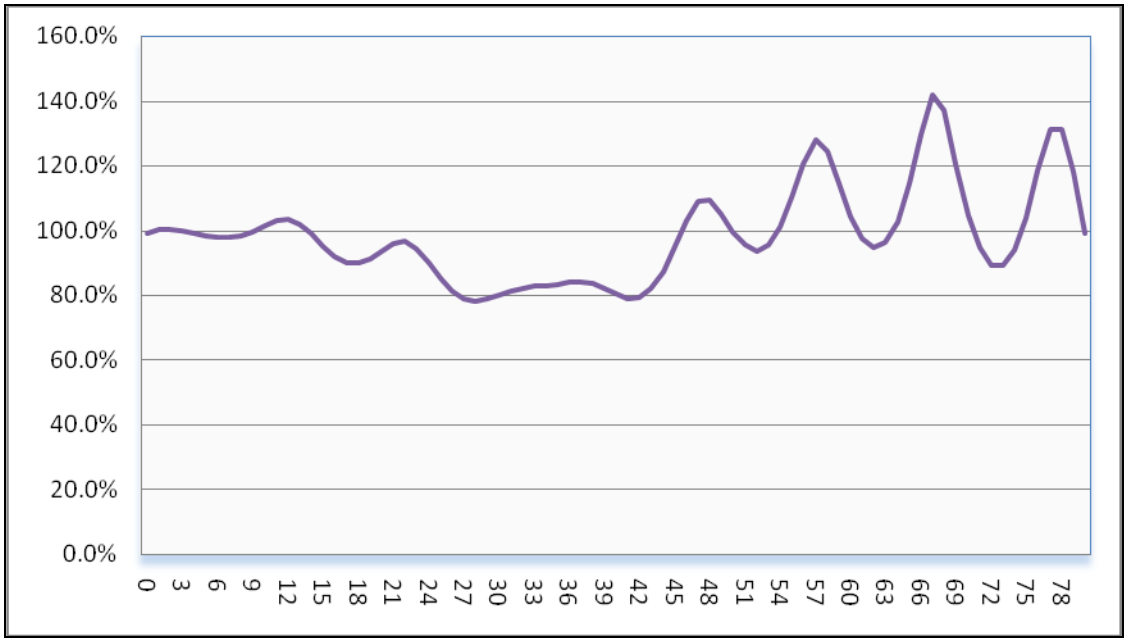

Source : ANSD

I.3 REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION

Au regard du tableau ci-dessous, on constate qu'il existe une disparité dans la répartition de la population par département. En effet, le département de Kédougou à lui seul concentre plus de la moitié de la population régionale, soit 55%. Il est suivi du département de Saraya avec 29% et enfin de Salémata avec 16% des effectifs. Cependant, le département le plus vaste de la région est celui de Saraya, suivi de Kédougou et de Salémata.

La densité de population la plus faible est constatée dans le département de Saraya où elle est de 4 habitants au km^2. Le département de Saraya avec 10 habitants au km^2 occupe la seconde position alors que Kédougou tient la première position avec 12 habitants au km^2.

La répartition selon le milieu révèle que 84% de la population vit dans la zone rurale. La population urbaine vit dans 3 communes que sont : Kédougou, Saraya et Salémata. La Commune de Kédougou représente à elle seule 87% de la population urbaine de la région. Cette situation est due certes à son statut de chef-lieu de région, mais surtout à sa position géographique à son histoire en tant qu'ancien chef-lieu du cercle de la Haute Gambie depuis 1907.

Tableau 2 : Superficie et densité de population par département

Nom localité	Population		Superficie en Km^2	Densité au Km^2
	Effectif	Pourcentage		
Région Kédougou	129907	100%	16896	8
Département Kédougou	71241	55%	6149	12
Département Salémata	20524	16%	1970	10
Département Saraya	38142	29%	8777	4

Source : ANSD

I.4MIGRATION INTERNATIONALE

La région de Kédougou qui est frontalière à deux pays, à savoir la Guinée Conakry et le Mali, constitue un point de surveillance des flux migratoires entre le Sénégal et ces deux pays par la voie terrestre.

Durant l'année 2010, le Secteur Frontalier de Kédougou de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières a tenu des statistiques sur les flux migratoires internationaux entre le Sénégal, le Mali et la Guinée pour une période de 8 mois.

Durant cette période, la région a enregistré 8531 entrées et 9991 sorties, soit un solde migratoire négatif de -1460 personnes. Le poste de contrôle de Fongolimbi reste le plus important du point de vue des flux migratoires. En effet, 58,9% des entrées et 57,3% des sorties se font au niveau de ce poste.

Tableau 3 : Situation des flux migratoires internationaux en 2010 (Entrées)

POSTES DE CONTRÔLE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	TOTAL	
									Effectif	%
FONGOLIMBI	423	660	244	720	669	757	723	831	5027	58,9%
SEGOU	172	310	305	195	120	213	190	116	1621	19,0%
NEPPENE DIAKHA	239	298	724	187	148	180	0	0	1776	20,8%
MOUSSALA	12	20	20	24	16	15	0	0	107	1,3%
TOTAL	846	1288	1293	1126	953	1165	913	947	8531	100,0%

Source : Direction de la Police de l'Air et des Frontières. Secteur Frontalier de Kédougou

Tableau 4 : Situation des flux migratoires internationaux en 2010 (Sorties)

POSTES DE CONTRÔLE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Total	
									Effectif	%
FONGOLIMBI	642	690	210	1020	1194	737	626	603	5722	57,3%
SEGOU	98	410	403	311	125	299	337	157	2140	21,4%
NEPPENE DIAKHA	281	341	754	228	228	168	0	0	2000	20,0%
MOUSSALA	30	15	10	34	25	15	0	0	129	1,3%
TOTAL	1051	1456	1377	1593	1572	1219	963	760	9991	100,0%

Source : Direction de la Police de l'Air et des Frontières. Secteur Frontalier de Kédougou

Graphique 3 : Répartition des Entrées et des Sorties selon le poste de contrôle en 2010

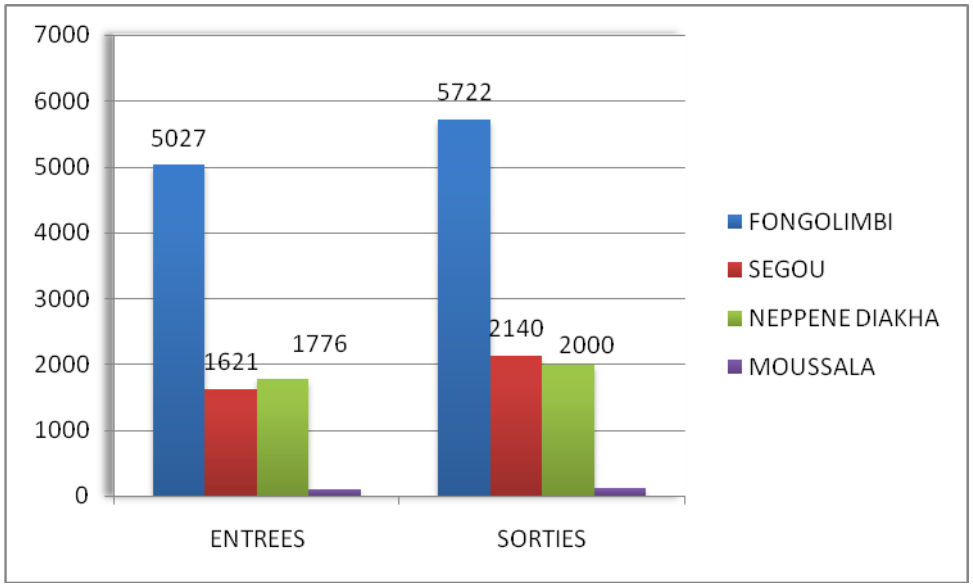

Source : Direction de la Police de l'Air et des Frontières. Secteur Frontalier de Kédougou

Conclusion

L'examen de la structure par âge de la population régionale montre une population jeune. Ce qui laisse entrevoir l'ampleur des besoins (éducation, santé, aménagement, emploi, etc.) à satisfaire dans un moyen ou court terme. Etant une région nouvelle à potentiel minier, elle est aujourd'hui la région d'immigration par excellence à cause du potentiel d'emplois qu'elle peut offrir.

CHAPITRE II : URBANISATION, HABITATION ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

Dans ce chapitre, l'analyse s'appuie sur les données du RGPH III, de l'Enquête villages, mais aussi du service chargé de l'urbanisme.

II.1 URBANISATION

Le taux d'urbanisation de la région est de 16% en 2010 et il reste très faible par rapport au niveau national où le taux dépasse 41,5%. La Commune de Kédougou représente 88% de la population urbaine de la région. Les Communes de Salémata et de Saraya offrent plus de caractéristiques rurales qu'urbaines. En effet, durant l'année 2010, le service de l'urbanisme n'a instruit que 10 dossiers de demandes d'autorisation de construire. Cette situation est due essentiellement à :

- la difficulté qu'ont les habitants à se procurer les pièces délivrées par les Services du Cadastre et des Domaines situés à Tambacounda, soit 235 km de Kédougou
- la faiblesse du niveau de vie peu élevé des populations qui préfèrent souvent les constructions de fortune telles que les cases, les bâtiments en banco, etc.

En revanche, les visas de branchement notamment en électricité commencent à connaître un regain. En effet, depuis l'érection de Kédougou en région, il y a une installation progressive de services administratifs, de fonctionnaires, de privés dans les communes mais surtout dans celle de Kédougou. Le tableau ci-dessous montre la situation de la Commune de Kédougou.

Tableau 5 : Visas des branchements en électricité et en eau durant l'année 2010

Désignation	Nombre de visas accordés				
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Total
Eau	10	09	19	13	61
Electricité	65	86	86	78	315
Total	75	95	105	91	376

Source : Division Régionale de l'Urbanisme /Kédougou

On constate que le nombre de visas pour le branchement à électricité est nettement supérieur à celui de l'eau. La faible demande de branchement en eau est due au fait que la plupart des habitations disposent encore de puits. A cela, s'ajoute l'arrêt des branchements sociaux depuis 2009 (Expliquer motifs). L'utilisation des puits pour l'eau de boisson des ménages constitue un danger en ce sens qu'ils sont souvent près des

latrines et des fosses septiques et peuvent par conséquent être pollués. Pour remédier à cette situation, il faudra instituer le système des branchements sociaux en permanence, car celui du système ordinaire est très cher et donc hors de portée des populations.

II.2 HABITATION

La nouvelle région de Kédougou est fortement déficitaire en bâtiments devant abriter les services administratifs installés, les privés, etc. Les rares bâtiments privés qui existent sont conventionnés par l'Etat.

II.3 ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE EN 2009

L'accès des populations d'une localité à un service est mesuré par la présence de l'infrastructure fournissant le service dans le village même ou dans une autre localité située à une certaine distance relativement courte. Le calcul porte sur l'accès à cinq infrastructures bien choisies () et pour chaque service, un indice élémentaire est calculé. Chacun des 5 indices peut varier de 0 à 100.

$\mathbf{I_{eau}}$: la proportion d'individus ayant accès à une source d'approvisionnement d'eau potable comme un robinet/borne fontaine, un forage ou un puits moderne dans le village ou à moins d'un kilomètre du village ;

$\mathbf{I_{école}}$: la proportion d'individus ayant accès à une école primaire dans le village ou à moins de trois kilomètres du village ;

$\mathbf{I_{santé}}$: la proportion d'individus ayant accès à un poste de santé dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village ;

$\mathbf{I_{commerce}}$: la proportion d'individus pouvant accéder à un lieu de commerce : une boutique dans son village ou un marché hebdomadaire dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village ;

I_{route} : la proportion d'individus ayant accès à une route (butinée ou latéritique) dans le village ou à moins de cinq kilomètres du village.

La valeur 100 est affectée si le niveau de l'indice élémentaire est supérieur ou égal à 75% (si 75% de la population de la communauté ont accès au service considéré). La valeur 50 est attribuée si le niveau de l'indice élémentaire est situé entre 50 et 75, La valeur 0 est affectée si le niveau de l'indice élémentaire est inférieur à 50%.

Par convention, l'indice d'accès global ou indice composite d'accès, est obtenu en faisant la somme des 5 indices élémentaires. Par conséquent, l'indice d'accès global varie de 0 à 500. Par suite, une valeur nulle de l'indice d'accès global signifie que moins de la moitié de la population de la communauté rurale concernée a accès à une source d'eau potable, à une école primaire, à un poste de santé, à un lieu de commerce ou à une route. Par contre, une valeur de l'indice d'accès global égale à 500 signifie que 75% ou plus de la population de la communauté rurale considérée ont accès à tous ces services sociaux de base.

L'indice d'accès global peut être utilisé pour classer les communautés rurales d'une même région ou l'ensemble des communautés rurales du pays. L'eau étant source de vie, l'indice de l'eau potable sera considéré comme le plus déterminant, pour décider laquelle de deux communautés rurales est la plus pauvre, au cas où la valeur de leur indice d'accès global était identique.

Enfin, la valeur de 250 peut être fixée comme seuil de pauvreté du point de vue de l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, sera considérée comme pauvre, toute communauté rurale dont la valeur de l'indice d'accès global est inférieure à ce seuil.

Au niveau national, l'indice d'accès moyen aux cinq principaux services sociaux de base ciblés est estimé à 400 en 2009. Cela correspond à un taux d'accessibilité de 79% de la population rurale sénégalaise à ces services sociaux. Cet indice d'accès moyen était évalué à 271/500 en 2000, ce qui correspond à 54% seulement de la population. Cette progression de 129 points d'indice traduit une nette amélioration du niveau d'accès aux services de base, soit une hausse de près de 48% de la population concernée.

Les résultats de l'étude montrent que la région de Kédougou a un indice d'accès global de 300/500. Cela signifie qu'il n'y a que 61% de la population qui a accès aux services sociaux de base. Il faut constater que parmi les 16 Communautés Rurales que compte la région, les 7 sont dans une situation de pauvreté. Leur indice d'accès moyen est inférieur à 250. Il s'agit de : Dar Salam, Medina Baffé, Oubadji, Ethiolo, Kévoye, Dakatéli et Fongolimbi.

Tableau 6 : Indice d'accès aux services sociaux de base en 2009

COMMUNAUTE RURALE	POURCENTAGE DE LA POPULATION RURALE AYANT ACCES A					NOTES ATTRIBUEES SELON LE NIVEAU DE L'ACCES					INDICE D'ACCES
	POINT D'EAU	ECOLE ELEMENTAIRE	POSTE DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	POINT D'EAU	ECOLE PRIMAIRE	POSTE DE SANTE	COMMERCE	ROUTE	
SABODALA	90.8	100.0	0.0	94.1	83.7	100	100	0	100	100	400
BANDAFASSI	91.8	100.0	34.4	100.0	67.4	100	100	0	100	50	350
DIMBOLI	96.9	90.8	54.7	61.7	60.2	100	100	50	50	50	350
MISSIRAH SIRIMANA	76.6	98.4	22.3	97.5	57.9	100	100	0	100	50	350
TOMBORONKOTO	61.1	91.9	11.0	100.0	73.4	50	100	0	100	50	300
NINEFECHA	62.3	98.4	44.8	100.0	69.6	50	100	0	100	50	300
BEMBOU	83.5	98.7	36.3	31.7	85.8	100	100	0	0	100	300
KHOSSANTO	100.0	95.5	39.4	100.0	44.0	100	100	0	100	0	300
DINDEFELO	32.1	100.0	53.9	100.0	0.0	0	100	50	100	0	250
FONGOLIMBI	89.1	100.0	44.9	49.1	21.8	100	100	0	0	0	200
DAKATELI	91.2	89.5	44.5	12.8	0.0	100	100	0	0	0	200
KEVOYE	95.6	84.2	0.0	0.0	28.9	100	100	0	0	0	200
ETHIOLO	52.9	100.0	0.0	53.5	10.3	50	100	0	50	0	200
OUBADJI	75.6	100.0	43.5	0.0	43.5	100	100	0	0	0	200
MEDINA BAFFE	85.2	94.6	16.5	39.2	36.7	100	100	0	0	0	200
DAR SALAM	58.6	74.0	14.3	46.7	24.7	50	50	0	0	0	100

Source : ANSD

Conclusion

Le taux d'urbanisation de la région est très faible 16%. Cependant avec le regain des activités aurifères, l'installation de nouvelles sociétés minières, des services étatiques, des services financiers, etc., la région risque d'offrir à moyen terme des perspectives démographiques sans précédent. La demande sociale dans la Commune de Kédougou qui devient de plus en plus forte, mérite une attention particulière. La forte demande en électricité dans la Région et plus particulièrement dans la Commune de Kédougou par rapport à l'offre de service risque d'être accentuée. L'accès aux services sociaux de base est encore faible mais pourrait augmenter avec les perspectives économiques prometteuses de la région.

CHAPITRE III : EDUCATION

Le Gouvernement a fait de l'éducation une priorité en injectant beaucoup de moyens pour l'atteinte de ses objectifs notamment avec le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF). En 2010, le système scolaire a comblé des gaps importants pour la réalisation de l'accès à l'éducation et à la formation pour tous, de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux. Suite à ces performances réalisées dans l'éducation, la région de Kédougou a pour sa part connu de grandes avancées pour l'atteinte des objectifs du PDEF et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'éducation et de formation.

III.1 ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

III.1.1 Effectifs

En 2010, il a été inscrit 1294 élèves dans la région toutes sections confondues. La petite section constitue 37% des effectifs inscrits, suivie de la grande section avec 33% puis de la moyenne section 30%. Le département de Kédougou englobe à lui seul 72% des effectifs du préscolaire de la région. On note que l'indice de parité Fille / Garçon suivant le département est de 99 % dans le département de Kédougou et 104 % dans celui de Saraya.

Tableau 7 : Effectifs du préscolaire en 2009/2010

Structures	Petite Section		Moyenne Section		Grande Section		Total		
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
Département de Kédougou	162	174	126	148	161	164	449	486	935
Département de Saraya	69	73	50	62	49	56	168	191	359
Ensemble	231	247	176	210	210	220	617	677	1294

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.1.2 Infrastructures du préscolaire

L'éducation préscolaire n'est présente que dans les départements de Kédougou et Saraya. Salémata n'abrite pas encore de structures de la petite enfance. On enregistre 13 cases des Tout-petits, 11 en zone rurale et 2 en zone urbaine. Une (01) garderie d'enfants en zone rurale et 04 écoles maternelles figurent dans la carte scolaire de la région dont 2 en zone urbaine.

Tableau 8 : Structures de prise en charge selon le statut et le type d'établissement en 2009/2010

Zone	Communautaire	Privé	Public	Total
	Case des Tout-Petits	Garderie	Ecole maternelle	
Rurale	11	01	02	14
Urbaine	02	-	02	04
Total	13	01	04	18

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.1.3 Personnel enseignant dans le préscolaire

Au niveau de l'enseignement préscolaire, on a enregistré 33 enseignants ou assimilés qui y officient. Il ressort du tableau ci-dessous que 70% des enseignants sont dans le milieu rural. La répartition selon le sexe montre que 39% du personnel est de sexe féminin contre 61% de sexe masculin. Il faut noter que 73% des enseignants officient dans des structures communautaires.

Tableau 9 : Répartition du personnel selon le statut des écoles en 2009/2010

Zone	Communautaire			Public			Total		
	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total
Rurale	04	15	19	03	01	04	07	16	23
Urbaine	03	02	05	03	02	05	06	04	10
Total	07	17	24	06	03	09	13	20	33

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.2 ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

III.2.1 Effectifs des élèves dans l'enseignement élémentaire

Les effectifs dans l'enseignement élémentaire sont de 26965 élèves durant l'année scolaire 2009/2010. Cette situation démontre le poids que représente ce type d'enseignement dans la carte scolaire de la région. Le département de Kédougou a enregistré 14566 élèves, soit 54% des effectifs, Saraya 8255 élèves, soit 30,6% des effectifs et Salémata 4144 élèves soit 15,4%. En 2008/2009 il y'avait 25668 élèves inscrits dans l'enseignement élémentaire. On constate ainsi qu'il y'a un accroissement moyen annuel de 5,1% des effectifs entre les années scolaires 2008/2009 et 2009/2010. La scolarisation des filles (SCOFI) a été bien perçue dans la région. En effet, les filles inscrites font 46,4% de l'effectif global de la région.

Tableau 10 : Répartition de l'effectif des élèves de l'élémentaire selon le département en 2009/2010

Département	Effectifs			
	Garçon	Fille	Total	%
Kédougou	7592	6974	14566	54,0%
Salémata	2262	1882	4144	15,4%
Saraya	4587	3668	8255	30,6%
Ensemble	14441	12524	26965	100,0%

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.2.2 Infrastructures scolaires dans l'enseignement élémentaire

Durant l'année scolaire 2009/2010, la région de Kédougou abritait 246 établissements scolaires dont 2 sont de type privé. Leur répartition au niveau régional montre que le département de Kédougou concentre 45,1% établissements, suivi de Saraya 35,8% et en fin Salémata 19,1%.

Tableau 11 : Répartition des établissements scolaires en 2009/2010

Département	Ecoles	
	Nombre	Pourcentage
Département de Kédougou	111	45,1%
Département de Salémata	47	19,1%
Département de Saraya	88	35,8%
Ensemble	246	100,0%

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.2.3 Personnel enseignant dans l'enseignement élémentaire

La région compte 817 enseignants dans ses structures scolaires avec des effectifs qui varient d'un département à un autre. Le département de Kédougou englobe 53% du personnel enseignant suivi de Saraya 30% et Salémata 17%. Avec un total de 817 enseignants, le personnel est composé d'Instituteurs, d'Instituteurs Adjoints, de Maîtres contractuels (55%), de Volontaire de l'Education (30%) et ces deux corps encore appelés « corps émergents » constituent plus de la moitié de l'effectif des enseignants de la région soit 85,1% des effectifs globaux.

Tableau 12 : Répartition des effectifs des enseignants en 2009/2010

DEPARTEMENT	Instituteur	Inst. Adjt	Maitre Contract.	Volont. Edu.	Total
Kédougou	35	52	246	99	432
Salémata	3	7	70	56	136
Saraya	5	20	130	94	249
REGION	43	79	446	249	817

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.2.4 Taux brut de scolarisation

Le taux brut de scolarisation de la région est de 104% en 2009/2010. Le recrutement soutenu d'enseignants, la création de nombreuses écoles, le renforcement dans la construction de nouvelles classes, l'acceptation de faire des abris provisoires, la mobilisation sociale pour le recrutement au CI et la scolarisation des filles sont autant d'éléments explicatifs du relèvement du taux brut de scolarisation constaté dans la région.

III.2.5 Résultats au CFEE

Les statistiques montrent une bonne participation régionale au CFEE avec 97,45% et mieux encore 99,16% dans le département de Salémata contrairement à Kédougou où le plus fort taux d'absence (73%) est enregistré.

Tableau 13 : Résultats au CFEE par département en 2010

IDEN	INSCRITS			ABSENTS			ONT COMPOSE			POURCENTAGE		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
KEDOUGOU	914	793	1707	17	36	53	897	757	1654	98,1	95,5	96,9
SARAYA	458	227	685	11	5	16	447	222	669	97,6	97,8	97,7
SALEMATA	274	202	476	4	0	4	270	202	472	98,5	100	99,2
REGION	1646	1222	2868	32	41	73	1614	1181	2795	98,1	96,6	97,5

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.3 ENSEIGNEMENT MOYEN

III.3.1 Effectifs des élèves dans l'enseignement moyen

Les effectifs des élèves sont passés de 5236 élèves en 2008/2009 à 5759 élèves en 2009/2010, soit un taux d'accroissement moyen de 10%. Le département de Kédougou concentre 65% des effectifs, suivi du département de Saraya avec 22% et Salémata 13%. Le Taux brut de scolarisation est passé de 42,4% en 2008/2009 à 45,3% en 2009/2010.

Tableau 14 : Répartition des effectifs des élèves dans l'enseignement moyen par département en 2009/2010

Département	Ensemble		Total
	Garçon	Fille	
Kédougou	2489	1237	3726
Salémata	500	261	761
Saraya	1046	226	1272
ENSEMBLE	4035	1724	5759

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.3.2 Infrastructures scolaires dans l'enseignement moyen

On constate que le nombre de classes pédagogiques diminue au fur et à mesure que l'on avance vers les classes supérieures. Avec un total de 124 classes durant l'année académique 2009/2010, les effectifs se présentent comme suit : 41 classes de 6ème, 32 classes de 5ème, 27 classes de 4ème et 24 Classes de 3ème.

Tableau 15 : Répartition du nombre de cours dans l'enseignement moyen par département en 2009/2010

Département	6ème	5ème	4ème	3ème	Total
Kédougou	25	22	18	17	82
Salémata	5	3	3	2	13
Saraya	11	7	6	5	29
ENSEMBLE	41	32	27	24	124

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.3.3 Personnel enseignant dans l'enseignement moyen

Le personnel dans l'enseignement moyen est de 208 enseignants dont 16 femmes représentant 8% des effectifs. Il faut noter que seuls 8% de ces enseignants sont des fonctionnaires. Cette situation signifie que les 92% sont constitués de contractuels et de vacataires.

Tableau 16 : Répartition des enseignants selon le statut dans l'enseignement moyen 2009/2010

Département	Fonctionnaire	Professeur Contractuel	Vacataire	dont Femme	Ensemble
Kédougou	9	71	40	9	120
Salémata	1	19	2	1	22
Saraya	6	35	25	6	66
Ensemble	16	125	67	16	208

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.3.4 Résultats au BFEM

Les résultats du BFEM font apparaitre des taux de réussite satisfaisants à Fongolimbi, de Dindefelo et Saraya. Le centre de Kédougou Commune a enregistré le taux le plus faible avec 32,7%. Le taux de réussite au niveau régional est de 53,7%.

Tableau 17: Situation des centres d'examens du BFEM session 2010

Centres	Inscrits			Absents			Ont composé			Admis			Pourcentage		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Lycée Maciré Ba	245	137	382	5	2	7	240	135	375	144	69	213	60,0%	51,1%	56,8%
Kédougou Commune	285	169	454	4	9	13	281	160	441	163	83	144	58,0%	51,9%	32,7%
Fongolimbi	114	31	145	1	1	2	113	30	143	100	28	128	88,5%	93,3%	89,5%
Dindefelo	30	9	39	0	0	0	30	9	39	30	4	34	100,0%	44,4%	87,2%
Mako	34	7	41	0	1	1	33	7	40	14	6	20	42,4%	85,7%	50,0%
Salémata	100	95	195	4	5	9	96	90	186	45	46	91	46,9%	51,1%	48,9%
Saraya	231	51	282	7	1	8	224	50	274	146	29	175	65,2%	58,0%	63,9%
REGION	1039	499	1538	21	19	40	1017	481	1498	642	265	805	63,1%	55,1%	53,7%

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.4 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

III.4.1 Effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire général

L'effectif scolaire dans le secondaire au niveau régional est de 3726 élèves. Les filles au nombre de 1237 élèves constituent 33% de l'effectif régional. Il faut noter que les garçons représentent 67% des effectifs dans le public tandis qu'ils ne sont que de 59% dans le privé. L'enseignement public concentre 94% des effectifs régionaux.

Tableau 18 : Répartition des élèves selon le type d'enseignement

Désignation	Garçons	Filles	Total
Total Public	2353	1143	3496
Total Privé	136	94	230
Total Public + Privé	2489	1237	3726

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.4.2 Personnel enseignant dans l'enseignement secondaire général

L'effectif du personnel qui est de 120 enseignants dans le secondaire est composé de Professeurs Vacataires 59%, de Vacataires 33% et de 8% de Fonctionnaires. Les femmes sont moins représentées et elles sont surtout présentes dans le Public.

Tableau 19 : Répartition des enseignants selon le statut dans l'enseignement secondaire général en 2009/2010

Désignation	Fonctionnaire	Professeur Contractuel	Vacataire	Dont femmes	Total
Total Public	9	63	28	9	100
Total Privé	0	8	12	0	20
Total Public + Privé	9	71	40	9	120

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.4.3 Résultats au BAC dans l'enseignement secondaire général

Les statistiques du BAC général en 2010 font observer que tous les candidats inscrits ont tous composé et on a enregistré un taux de réussite de 51% pour toutes les séries confondues. Cependant, les candidats des séries scientifiques ont moins de réussite par rapport à ceux des séries littéraires.

Tableau 20 : Statistiques du BAC général en 2009/2010

SERIES	INSCRITS			ONT COMPOSE			ADMIS			ADMIS %		
	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total	G	F	Total
L1	122	28	150	122	28	150	21	5	26	17	18	17
L2	59	20	79	59	20	79	13	4	17	22	20	22
S2	52	14	66	52	14	66	4	1	5	7,7	7,1	7,6
S3	18	1	19	18	1	19	3	0	3	17	0	16
REGION	199	49	248	199	49	248	41	10	51	21	20	21

Source : Inspection d'Académie. Kédougou

III.5 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE

III.5.1 Effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire général

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle dans la région concerne le Lycée Technique Industriel et Minier et le Centre d'Enseignement Technique Féminin. L'effectif global est de 399 élèves dont 82 filles soit 21%.

Le Lycée Technique dispose d'une filière de formation professionnelle UAP (Unité d'Apprentissage et de Production) qui forme des jeunes de tous les niveaux dans plusieurs domaines comme la soudure métallique, la menuiserie bois, l'électricité etc.

Le CETF forme dans les filières suivantes : la restauration, l'artisanat, le social, la technique de collectivité et la couture.

Tableau 21 : Répartition des effectifs dans l'enseignement technique

Structures	Fille	Garçon	Ensemble
LTIM	58	317	375
CETF	24	0	24
Total	82	317	399

Source : I.A Kédougou

III.5.2 Personnel enseignant dans l'enseignement secondaire technique

Durant 2008/2009, l'effectif du personnel du LTIM s'élève à 67 enseignants, essentiellement constitué de vacataires, avec une proportion de 28,3% de titulaires. Une partie du personnel bénéficie de renforcement de capacités avec l'assistance de partenaires belges.

III.5.3 Résultats au BAC dans l'enseignement secondaire technique

Au total 96 élèves ont composé pour le BAC Technique et l'on a enregistré 36% de réussite pour l'ensemble des séries. On note un bon pourcentage de réussite pour les séries G avec 54%. Pour les autres séries en l'occurrence la série S3 le taux de réussite est très faible : il est de 12%.

Tableau 22 : Résultats au concours du BAC technique 2008/2009

Série	Inscrits	Présentés	Total admis	% Admission
G	27	26	14	54%
S3	17	17	2	12%
T1	24	24	9	38%
T2	30	29	10	34%
ENSEMBLE	98	96	35	36%

Source : I.A Kédougou

Conclusion

On retient que le secteur de l'éducation et de la formation présente des résultats positifs dans la région même si des disparités restent encore entre les différentes régions du pays. Du fait de son enclavement et des spécificités de son relief, la région présente aussi dans le domaine de l'éducation des disparités entre ses départements et même entre ses communautés rurales. La formation professionnelle et technique présente dans la région, s'est fixée comme objectif d'assurer une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail permettant ainsi un accroissement du taux d'insertion par la mise sur le marché d'une main d'œuvre qualifiée, la promotion de la créativité, et l'accroissement de la qualification professionnelle.

Des efforts doivent être consentis pour corriger et désenclaver certaines zones de la région afin de permettre d'ici 2015 d'atteindre les deux leviers importants de l'éducation que sont le renforcement de l'accès et l'amélioration de la qualité.

CHAPITRE IV : SANTE

La Région Médicale de Kédougou est créée en 2008. Elle est constituée des districts sanitaires de Kédougou, Salémata et Saraya.

Il faut rappeler que parmi les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement 3 sont directement concernés par le secteur de la santé. Il s'agit de l'objectif 4 : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; l'objectif 5 : améliorer la santé maternelle ; et l'objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies. Dans le DRSP II, les indicateurs clés retenus sont : la Consultation Primaire Globale (CPG) ; le Taux de couverture DTC3 (ou PENTA3) ; la proportion d'accouchements assistés ; la prévalence du VIH dans la population générale/site sentinelle ; la prévalence de l'insuffisance pondérale et en fin la part de la santé dans le budget de l'Etat.

Le présent chapitre va traiter l'état des lieux sur les infrastructures, le personnel, les partenaires avant de présenter le bilan des activités menées par les acteurs de la santé dans la région.

NB : Ces résultats ne concernent que la période du 1er semestre 2010, du fait de la rétention des informations. Le niveau des indicateurs est analysé en fonction de l'objectif annuel et non par rapport au semestre.

IV.1 INFRASTRUCTURES

L'amélioration de l'accès aux infrastructures de santé à savoir : Hôpitaux, Centre de Santé et Postes de Santé par les populations défavorisées, constitue un enjeu stratégique aux différents acteurs dans la région dans la lutte contre la pauvreté. Les normes préconisées par l'OMS en matière de couverture en infrastructures sanitaires sont les suivantes : 1 poste de santé pour 10000 habitants ; 1 centre de santé pour 50000 habitants et 1 hôpital pour 150000 habitants.

Il ressort du tableau ci-dessous que les taux de couverture en infrastructures sont corrects au niveau de la région. En effet il y a 129907 habitants pour 1 hôpital ; 43302 habitants pour 1 centre de santé et 5413 habitants pour 1 poste de santé. Cependant, cette couverture cache bien des difficultés. Kédougou est la région la plus accidentée du pays, ce qui rend l'accès très difficile des populations pour se faire soigner dans les structures sanitaires.

Tableau 23 : Taux de couverture des infrastructures par rapport à la population en 2010

District	Hôpital	Ratio population par hôpital	Centre de santé	Ratio population par Centre de Santé	Postes de santé	Ratio population par poste de santé
Kédougou	1	129907	1	71241	10	7124
Salémata	0		1	20524	4	5131
Saraya	0		1	38142	10	3814
Total	1		3	43302	24	5413

Source : Région Médicale. Kédougou

Cependant, il faut noter que l'Hôpital n'est pas dans le Chef-lieu de la région, mais plutôt dans le village de Ninéfécha. Par ailleurs, il faut noter que la région compte 176 cases de santé dont 46 non fonctionnelles soit 26%.

A ces structures il faut ajouter 02 officines privées dans la commune de Kédougou et un dépôt de médicaments privé à Saraya.

IV.2 PERSONNEL DE SANTE

Durant l'année 2010, le personnel de santé pratiquant dans la région de Kédougou était de 85 agents parmi lesquels on peut citer 9 médecins, 1 chirurgien-dentiste, 39 Infirmiers et 13 Sages-femmes. Il faut rappeler que les normes de l'OMS en matière de couverture en personnel sanitaire sont les suivantes : 1 médecin pour 10000 habitants ; 1 infirmier pour 3000 habitants ; 1 Sage-femme pour 300 femmes en âge de procréer (FAR), les femmes âgées de 15 à 49 ans. Dans la région les ratios suivants sont obtenus : 14434 habitants pour 1 médecin ; 3331 habitants pour 1 infirmier ; 2281 femmes de 15-49 ans pour 1 sage-femme.

Au regard de ces ratios, on constate que pour le nombre de médecins et d'infirmiers les besoins sont plus ou moins couverts. Cependant, il urge de résorber le gap très important de 86 sage-femmes pour respecter les normes de l'OMS. Ce déficit en sage-femme participe certainement au fort taux de mortalité maternelle constaté dans la région.

Tableau 24 : Répartition du personnel sanitaire selon la catégorie socioprofessionnelle en 2010

Catégories socio professionnelles	Région Médicale	District S. Kédougou	District S. Salémata	District S. Saraya[1]	Hôpital Ninéfécha	Total
Médecin	1	2	1	4	1	9
Chirurgien-dentiste		1		0		1
Technicien Sup. de Santé	1	4		1	2	8
Techn. Sup. G. Sanitaire	1	0				1
Officier d'hygiène		1				1
Agent d'hygiène	3	1				4
Auxiliaire d'hygiène		1				1
Sage-Femme	1	5	1	4	2	13
Infirmier	1	14	6	15	3	39
Assistant social		1		1		2
Aide infirmier		4		2		6
TOTAL	8	34	8	27	8	85

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.3 EQUIPEMENT

IV.3.1 Logistique

Dans le cadre de ses activités, le secteur santé a besoin de moyens logistiques pour l'évacuation des malades mais aussi dans le cadre des stratégies avancées. Durant l'année 2010, le parc automobile était composé de 6 véhicules de liaison/supervision, 5 ambulances et 19 motos. Les 6 véhicules de liaison sont tous en état passable. Quant aux 4 ambulances, seules 2 sont fonctionnelles. Toutes les motos des postes de santé sont en mauvais état sauf 3. Avec un relief aussi accidenté que celui de Kédougou, la durée de vie des véhicules et des motos est très courte.

Tableau 25 : Répartition du matériel roulant selon le District en 2010

Désignation	Région Médicale	District S. Kédougou	District S. Salémata	District S. Saraya	Total
Véhicule	1	2	1	2	6
Ambulance	0	2	1	2	5
Moto	1	9	3	6	19

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.3.2 Matériel

Toutes les unités de prestation sont dotées d'équipement standard en fonction du plateau technique correspondant. Toutefois, il faut remarquer que les centres de santé Saraya et Salémata ne sont pas encore pourvus d'équipements techniques pour les services d'imagerie médicale : *radiologie, d'échographie*, d'odontostomatologie à cause de manque de spécialiste. En plus de cela le centre de Salémata ne dispose pas encore de laboratoire.

[1] Inclus le personnel des infirmeries des sociétés minières

Au niveau des postes de santé c'est le déficit en chaine de froid qui est constaté dans 4 postes dont 2 dans le District de Saraya et 2 celui de Salémata. En dehors de Kédougou, les autres districts ne disposent pas encore de chaine de froid de district.

IV.4 ACTIVITES

IV.4.1 Activités de soutien

Durant l'année 2010 elles se résument essentiellement en termes de réunions de coordination, de supervision, mais aussi de démarrage des travaux pour la construction et/ou la réhabilitation de structures de santé.

Les structures réhabilitées ou en cours sont les suivantes :

- District de Kédougou : le Centre de Santé, les Postes de Santé de Dindéfélo et de Bandafassy
- District de Salémata : le Centre de Santé (ancien poste de santé).

En ce qui concerne les nouvelles constructions ou en cours de réalisation, on note :

- La maternité de Dalaba et la Case de Santé de Samécouta dans le District de Kédougou
- La Case de Santé de Kévoye dans le District de Salémata
- Le Centre de Santé de Saraya et la Case de Santé de Moussala dans le District.

Tableau 26 : Nombre de types d'activités de soutien selon les districts sanitaires en 2010

Désignation	Région médicale	District Sanitaire Kédougou	District Sanitaire Salémata	District Sanitaire Saraya
Réunion de coordination	2	12	01	12
Supervision	12	12	2	12
Réhabilitation	0	03	01	0
Construction	0	02	01	02

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.4.2 Activités de renforcement de capacités

Il s'agit d'ateliers de formation destinés aux agents et au personnel communautaire. Il a été réalisé :

- Une formation des prestataires sur la PEC de la malnutrition aigue sévère
- Une formation des prestataires sur le PCMA
- Une formation des ICP sur l'offre initiale de pilule (OIP)
- Une formation des Bajenu Gox sur la santé maternelle et néonatale
- Une formation de 6 ASC sur l'OIP avec l'ONG Africare
- Une formation de 60 ASBC avec l'UNFPA.

IV.4.3 Campagnes de lutte

Le secteur a organisé différentes campagnes pour lutter contre les maladies, comme l'illustre le tableau suivant:

Tableau 27 : Répartition des campagnes selon le type

Objet de la campagne	Nombre d'éditions	Partenaire
Contre la rougeole	02	DPM, UNICEF /OMS et ONG partenaires
Contre la poliomyélite	10	DPM, UNICEF/OMS et ONG partenaires
Contre la Bilharziose	01	OMVS/Caritas-CRS
Contre La carence en vitamine A et contre les parasites intestinaux	02	DANSE, UNICEF/ OMS/ PRN et ONG partenaires
Distribution de MILDA	02	OMVS/Caritas-CRS

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.5 RESULTATS DES ACTIVITES DU 1ER SEMESTRE 2010

Du fait de la rétention de l'information observée dans le secteur depuis juillet 2010, seuls les résultats du 1er semestre sont disponibles. Ainsi, les résultats des activités prioritaires par rapports au DSRP se présentent ainsi comme suit :

IV.5.1 Consultation Primaire Globale (CPG)

L'objectif global est de toucher 70% de la population, soit 90935 habitants. Cependant, au 30 juin la région n'a atteint qu'un taux de 33,6% représentant 30598 individus. Le District de Saraya a obtenu le meilleur taux avec 38,8% suivi du District de Kédougou 35,7% et Salémata 17%.

Tableau 28 : Consultation Primaire Globale

Indicateur	Valeur annuelle 2009	Objectifs Année 2010	Résultats au 30 juin 2010				Ecart (objectifs/ Résultats)
			Kédougou	Salémata	Saraya	Total région	
CPG* (Consultation Primaire Globale; curative et préventive)	71467	90935	17785	2447	10366	30598	-60337
	58,8%	70%	35,7%	17,0%	38,8%	33,6%	-66,4%

*CPG = CPC+ CES + CPN 1er contact + CPoN 1er contact + Nouvelles dans la PF

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.5.2 Programme Elargi de Vaccination

La couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans contre certaines maladies dites de l'enfance est une activité majeure dans les services de la santé. En effet ces maladies sont particulièrement responsables des taux élevés de morbidité et de la mortalité infantile et juvénile. Selon les recommandations de l'OMS, un enfant est complètement vacciné s'il a reçu les différents antigènes comme le BCG (protection

contre la tuberculose), le vaccin contre la rougeole, trois doses de vaccin contre la poliomyélite et trois doses de DTCoq (diphtérie, tétanos, et coqueluche) ou de PENTA en injection avant l'âge d'un an.

Les objectifs fixés à la région de Kédougou en 2010 sont les suivants :

- Rougeole 80%
- PENTA 3 90%
- ECV 80%.

Au 30 juin 2010, la proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole était de 2047 enfants soit un taux de couverture de 50,5%. Le district sanitaire de Saraya a obtenu le meilleur taux avec un niveau 58,8%.

Par rapport au Pentavalent 3, le taux de couverture au niveau régional est de 54,4%. Le district sanitaire de Saraya a aussi obtenu le meilleur taux de couverture avec 61,9%.

Enfin, pour le taux de couverture des enfants complètement vaccinés, la région a obtenu un taux de 45,7%.

Les résultats de l'EDS/MICS de 2010 ont révélé que la couverture vaccinale complète des enfants de la région est de 40,4% alors que le niveau national est de 62,8%. Il faut noter que 3,7% d'enfants des enfants de la région n'ont reçu aucun vaccin durant l'année 2010 selon les résultats de l'EDS/MICS.

Tableau 29 : Programme élargi de vaccination

Indicateurs	Valeur année 2009	Objectifs Année 2010	Résultats au 30 juin 2010				Ecart (objectifs/ Résultats)
			Kédougou	Salémata	Saraya	Région	
Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	3906	4053	1347		700	2047	-2006
	82,3%	80%	47,0%		58,8%	50,5%	-49,5%
Taux de couverture Pentavalent 3	4437	4559	1652		829	2481	-2078
	93,5%	90%	46,2%		61,9%	54,4%	-46%
Taux d'enfants complètement vaccinés	3873	4053	1249		605	1854	-2199
	81,6%	80%	43,6%		50,8%	45,7%	-54,3%

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.5.3 Survie de l'enfant

Parmi les indicateurs clés pour la survie de l'enfant dans la région de Kédougou, les autorités sanitaires se sont fixé les objectifs suivants pour l'année 2010 :

- Proportion de structures sanitaires disposant de coins du nouveau-né fonctionnel : 100%.
- Proportion de districts sanitaires mettant en œuvre la PCIME communautaire : 100%.

Au 30 juin 2010, la région n'a obtenu qu'un taux de 19% qui est très loin des objectifs qu'elle s'était fixée.

En revanche, par rapport à la proportion de districts sanitaires mettant en œuvre la PCIME communautaire, le taux de couverture est parfait. Tous les 3 districts sanitaires ont effectué ce service.

Tableau 30 : Indicateurs de survie de l'enfant

Indicateurs	Valeur année 2009	Objectifs Année 2010	Résultats au 30 juin 2010				Ecart (objectifs/ Résultats)
			Kédougou	Salémata	Saraya	Région	
Proportion de structures sanitaires disposant de coins du nouveau-né fonctionnel	3/21	21/21	2	1	1	4/21	-17
	14,30%	100%				19%	-81%
Proportion de districts sanitaires mettant en œuvre la PCIME communautaire	3/3	3/3	1	1	1	3	0
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	0%

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.5.4 Santé de la reproduction

Le programme national de santé de la reproduction cible la santé maternelle, la survie de l'enfant, les IST/SIDA, la planification familiale, etc.

Les objectifs suivants sont fixés à la région en 2010 :

- Accouchements dans les structures = 52% ;
- Accouchements assistés = 42,5% ;
- Césariennes: 3,3%.

Après 6 mois d'exécution des activités, la région n'a atteint que 19,2% de taux de couverture pour les accouchements effectués dans les structures sanitaires par rapport à son objectif de 52%. Mais selon les résultats de l'EDS/MICS de 2010, seuls 32,4% des accouchements des enfants vivants nés au cours des 5 dernières années ont eu lieu dans une formation sanitaire dans la région de Kédougou, alors que le niveau national est de 73%.

La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié atteinte est de 37,5%. Selon EDS/MICS 2010, cette proportion est de 25,4% pour toutes les naissances dont l'accouchement a été assisté par un prestataire formé.

Par rapport aux césariennes, sur les 167 cas prévues, 64 sont déjà effectuées durant le premier semestre. Quant aux « Bajenu Gox », 50 femmes sont recrutées, dépassant le nombre prévu (48).

Tableau 31 : Répartition des accouchements selon le type et le nombre de « Bajenu Gox »

Indicateurs	Valeur année 2009	Objectifs Année 2010	Résultats au 30 juin 2010				Ecart (objectifs/ Résultats)
			Kédougou	Salémata	Saraya	Région	
Proportion d'accouchements effectués dans les structures sanitaires	1723	2634	697	72	204	973	-1661
	36,3%	52%				36,9%	-63,1%
Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	1232	2153	544	64	200	808	-1345
	-26%	42,5%				37,5%	-62,5%
Taux de césarienne	109	167	64	-	-	64	-103
	-2,3%	3,3%				1,3%	-2%
Nombre de Bajenu Gox recrutées	30	48	19	6	25	50	2
		100%				104,2%	4,2%

Source : Région Médicale. Kédougou

La région médicale de Kédougou a d'autres objectifs pour la santé de la reproduction en 2010. C'est ainsi qu'on peut noter :

- L'utilisation de la CPN (CPN 1er Contact)= 52%
- L'achèvement de la CPN (CPN 4 Correcte)= 42,5%
- La PTME (Objectif fixé avec le CNLS)= 1841.

Les résultats au 1er semestre montrent que pour le taux de consultations prénatales CPN1 (C), la région a atteint 48,7%, soit 2367 cas pour un objectif prévu de 4863. L'Ecart entre l'objectif et le résultat est de -51,3%.

Pour rapport à la prévalence contraceptive, les résultats de l'EDS/MICS 2010, montrent que la région a un taux de 6,8%, alors que le niveau national est de 12,6%. Cette situation signifie que la fécondité reste élevée dans la région.

Tableau 32 : Type de consultation prénatale et nombre de femmes sensibilisées

Indicateurs	Valeur année 2009	Objectifs Année 2010	Résultats au 30 juin 2010				Ecart (objectifs/ Résultats)
			Kédougou	Salémata	Saraya	Région	
Taux de consultations prénatales CPN1 (C)	5130	4863	1423	287	657	2367	-2496
	108%	96%				48,7%	-51,3%
Taux de consultations prénatales (CPN4)	521	1063	207	59	56	322	-741
	11%	21%				30,3%	-69,7%
Nombre de femmes enceintes sensibilisées, conseillées, dépistées dans les services PTME	1662	1841	312	185	423	920	-921
Taux de prévalence contraceptive	954	1 494	716	65	159	940	-551
	-3,4%	-5%				62,9%	-37,1%

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.5.5 Paludisme

Le paludisme constitue la première cause de morbidité au niveau régional. Les objectifs fixés par la Région en 2010 c'était d'amener le taux proportionnel du paludisme à 3%, soit 25282 consultants ; d'obtenir un taux de létalité palustre de 0% et de couvrir 80% de femmes enceintes sous TPI.

Le taux de létalité est la proportion de cas fatals liés à une maladie ou à une condition particulière, par rapport au nombre total de cas atteints par la maladie ou concernés par la condition. C'est un indicateur de la gravité de la maladie ou des conditions particulières auxquelles est soumise la population concernée[2]*.*

Selon ces objectifs précités, la région n'a atteint que 5,8% de l'objectif fixé sur la morbidité proportionnelle palustre. Cela signifie que seuls 1474 cas ont été identifiés durant le 1er semestre de 2010. Par rapport au taux de létalité aucun décès dû au paludisme n'est enregistré durant la même période. En ce qui concerne le pourcentage de femmes enceintes sous TPI, la région a atteint un niveau de 40,6% par rapport au 4052 attendus.

Tableau 33 : Taux de morbidité et de létalité par District

Indicateurs	Valeur année 2009	Objectifs Année 2010	Résultats au 30 juin 2010				Ecart (objectifs/ Résultats
			Kédougou	Salémata	Saraya	Région	
Morbidité proportionnelle palustre	8756/42368	25282	1113	86	275	1474	-23808
	20,6%	3%				5,8%	-2,8%
Taux de létalité palustre	84/8756	0%	0	0	0	0/1414	0%
	1%	0%				0%	0%
Pourcentage de femmes enceintes sous TPI	5990	4052	1010	58	988	2056	-1986
	-126%	80%				40,6%	

Source : Région Médicale. Kédougou

IV.5.6 PEC des PVVIH et la tuberculose

Objectifs : 2010
Taux de détection = 70%
Taux de guérison = 80%
PVVIH sous ARV (Objectif fixé avec le CNLS) = 55

[2] Wikipédia

Tableau 34 : Nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) sous ARV selon le District

Indicateurs	Valeur année 2009	Objectifs Année 2010	Résultats au 30 juin 2010				Ecart (objectifs/ Résultats)
			Kédougou	Salémata	Saraya	Région	
Nombre de PVVIH sous ARV	42	55	112	3	7	122	67
Nombre d'enfants sous prophylaxie	10	0	4	0	0	0	0
Taux de détection de la tuberculose	3/137	98/140	21/140	0	6/140	27/140	-71/140
	31,4%	-70%				-19,3%	
Taux de guérison des malades TPM+	0	34/43	13	0	1	14/43	-20/43
	0%	80%				32,5%	
Taux d'interruption du traitement (perdus de vue ou abandons)	3/43	0	0	0	0	0	0
	6,7%					0%	

Conclusion

La région a un taux de couverture correcte sur le plan des infrastructures. Cependant, il faut noter qu'il y a des structures qui devront être réhabilitées.

Au regard des ratios, on constate que pour le nombre de médecins et d'infirmiers les besoins sont plus ou moins couverts. Cependant, il urge de résorber le gap très important de sage-femme pour respecter les normes de l'OMS. Il faut noter qu'il y'a un déficit du personnel technique pour certaines spécialités. La logistique est insuffisante, notamment les motos pour les Postes de Santé et les véhicules pour les stratégies mobiles et la supervision. Il faut noter que l'implication des élus dans la gestion des structures sanitaires est très timide.

CHAPITRE V : HYGIENE

Durant l'année 2010, la Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou, conformément à sa mission, a fait de la prospection domiciliaire naturellement, de la mission de police de l'hygiène dans les concessions et les établissements recevant du public, du contrôle des denrées alimentaires vendues dans les rues et la restauration collective, de la sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement et de la lutte anti-vectorielle.

V.1 PERSONNEL DU SERVICE D'HYGIENE

La Brigade d'hygiène régionale de Kédougou compte un effectif de 08 éléments répartis comme suit : deux Officiers, un Sous-Officier, quatre Agents et un Auxiliaire d'hygiène. La brigade de Kédougou concentre l'essentiel des effectifs. Il faut noter que Salémata n'a qu'un seul agent. Saraya ne dispose d'aucun agent pour le moment.

Tableau 35 : Répartition du personnel par brigade en 2010

DESIGNATION	Officiers	Sous-officiers	Agents	Auxiliaires	Ensemble
Brigade Régionale	1	0	0	0	1
Brigade de Kédougou	0	1	4	1	6
Brigade de Salémata	1	0	0	0	1
Ensemble	2	1	4	1	8

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou

V.2 ACTIVITES REALISEES

Les brigades d'hygiène de Kédougou et de Salémata ont mené des activités de recherche et de constatation d'infractions en matière d'hygiène et de salubrité publique auprès des domiciles. Le tableau suivant ne fait état que sur les statistiques de la Commune de Kédougou.

Un total de 4820 concessions a été visité dans la Commune de Kédougou établissant ainsi un rapport de 1205 concessions par agent d'hygiène. Les statistiques sur le mode d'approvisionnement en eau potable des concessions visitées dans la Commune s'établissent comme suit :

- Les concessions qui s'approvisionnent au branchement particulier ou/ et à la borne fontaine représentent 18 % ;
- Les concessions qui utilisent soit l'eau de puits protégés, soit uniquement l'eau de puits représentent 62 %.

Tableau 36 : Répartition des concessions visitées selon l'approvisionnement en eau et le type d'assainissement en 2010

Localités	Nombre de Concessions	Approvisionnement en eau potable				Assainissement					
		BP	BF	PP	PNP	FS	FE	LA	LT	SS	PUIS.
COMMUNE KEDOUGOU	4820	861	15	110	1242	249	00	534	1850	1800	06

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou

BP : Branchements Particuliers ; BF : Borne Fontaine ; PP : Puits Protégés ; SS : Sans Système d'assainissement ; PNP : Puits Non Protégés ; FS : Fosse septique ; FE : Fosse Etanche ; LA : Latrine Améliorée ; LT : Latrine Traditionnelle ; PUIS. : Puisard ; PMa : Pompe Manuelle ; PMod : Puits Moderne ; FV : Forage Villageois.

V.3 INSPECTION DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Sur les 587 visites effectuées, les boutiques et locaux assimilés ont été les plus visités avec 184 visites, suivent les gargotes avec 105 visites, les boulangeries 78 visites et les cafétérias 65 visites. Ces 4 types d'établissements représentent 73,6% des visites opérées sur le terrain.

Tableau 37 : Répartition du nombre d'établissement recevant du public selon la nature en 2010

Nature des établissements visités	Nombre	Pourcentage
Marchés hebdomadaires	2	0,3%
Cantines	20	3,4%
Restaurants et locaux assimilés	26	4,4%
Bars et locaux assimilés	32	5,5%
Kiosques à pain	36	6,1%
Rôtisseries (Dibiteries)	39	6,6%
Cafétéria	65	11,1%
Boulangeries	78	13,3%
Gargotes	105	17,9%
Boutiques et locaux assimilés	184	31,3%
Total	587	100,0%

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou

V.4 INFRACTIONS RELEVEES

Par rapport aux infractions relevées dans les domiciles, 1051 cas ont été constatés. Il faut noter que 48,4% sont le fait de dépôts d'ordures ménagères dans les domiciles et 35,3% pour un défaut de balayage). Ces statistiques donnent des indications sur le niveau d'insalubrité dans les concessions. Le manque de dépôt d'ordures autorisé et l'inexistence de moyens de ramassage et de transport sont autant d'éléments qui justifient ces attitudes des populations.

Tableau 38 : Répartition des domiciles visités selon le type d'infraction relevé en 2010

Infractions relevées dans les domiciles	Nombre	Pourcentage
Jets d'eaux usées sur la voie publique	49	4,7%
Ecoulement d'eaux usées sur V. Publique	122	11,6%
Défaut de balayage	371	35,3%
Dépôts d'ordures ménagères NC	509	48,4%
Total	1051	100,0%

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou

Les infractions relevées dans les établissements recevant du public révèlent que 41,9% sont dues au défaut de visite médicale, 18,4% par défaut de poubelle réglementaire, 11,6% par défaut de dépôts d'ordures ménagères NC. Les ventes d'aliments non protégés représentent 7,4% des infractions.

Tableau 39 : Répartition de l'infraction relevée dans les ERP en 2010

Infractions relevées dans les ERP	Nombre	Pourcentage
Vente d'aliments non protégés	36	7,4%
Défaut de balayage	48	9,9%
Défaut de revêtement comptoir	52	10,7%
Dépôts d'ordures ménagères NC	56	11,6%
Défaut de poubelle réglementaire	89	18,4%
Défaut de visite médicale	203	41,9%
Total	484	100,0%

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou

V.5 MESURES REPRESSIVES

Sur un total convoqué de 359 individus dans la commune de Kédougou, 310 ont reçu une convocation, 103 avertissements ont été adressés et 61 sommations. Il a été dressé 450 procès-verbaux. Le montant total des amendes en 2010 est de 1.350.000 FCFA.

Tableau 40 : Répartition des types de mesures répressives en 2010

Localité	Convoqués	Conv. reçus	Avertissement	Sommation	Saisies	Montant amendes en FCFA
Commune Kédougou	359	310	103	61	00	1350000

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou

V.6 ACTIVITES IEC ET/OU CCC

La Brigade régionale a mené au cours de l'année 2010 un ensemble d'activités d'IEC touchant les populations des agglomérations urbaines et de la zone rurale avec un total de 15807 personnes sensibilisées dont 4809 hommes, 6016 femmes et 4982 enfants. Les thèmes développés avec :

- ❖ entretiens individuels sont entre autres : assainissement et désinfection des lieux ; la visite médicale périodique ; l'hygiène des denrées alimentaires et des alentours immédiats des lieux de vente ; le stockage de l'eau à domicile destinée à la consommation humaine ;
- ❖ émissions radios, spots publicitaires : prévention de la propagation des maladies à potentiel épidémique (diarrhées, A(H1N1), etc.), les endémies (paludisme, dengue, etc.) ; assainissement du cadre de vie par les investissements humains et autres opérations Augias ou « set-setal ».

V.7 OPERATIONS TECHNIQUES DE ROUTINE

Il faut noter que toutes les demandes de désinsectisation, de destruction d'abeilles et de répulsif contre les serpents ont été entièrement satisfaites. Ces demandes concernent 460 lieux qui ont été traités.

Tableau 41 : Répartition des opérations selon la nature en 2010

Nature des Opérations	Nombre demandes	Demandes satisfaites	Nombre de lieux traités
Désinsectisation	15	15	448
Destruction abeilles	10	10	10
Répulsif contre serpent	2	2	2
Total	25	25	460

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou

V.8 ASSAINISSEMENT

Le service d'hygiène n'a pas participé à des travaux d'assainissement réalisés par les communautés durant l'année 2010. Cependant, des visites ont été opérées pour s'enquérir de la situation existante.

Conclusion

En 2010, 4.820 concessions ont été visitées et le défaut de système d'évacuation sanitaire représente 40% des infractions. Il a été constaté 1760 infractions dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) visités.

Par ailleurs, la lutte anti vectorielle a été menée ainsi que de grandes opérations de désinsectisation lors des événements religieux. La lutte contre les abeilles demeure l'intervention la plus couramment enregistrée et la plus contraignante, compte tenu des ruptures fréquentes de produits techniques.

Les activités d'IEC santé n'ont pas été en reste avec l'organisation de causeries, d'entretien et de conférence sur les thèmes liés à l'hygiène et à l'assainissement.

CHAPITRE VI : ASSISTANCE

Dans sa mission d'assistance, de surveillance et de protection des citoyens, l'Etat a créé des structures Etatiques et non Etatiques pour prévenir, assister, venir en aide ou secourir les personnes et les biens exposés ou victimes de situation de danger. Dans la région de Kédougou, les Sapeurs-Pompiers, L'AEMO et la Croix Rouge sont des structures qui exercent des activités d'assistance. Pour faire face aux situations d'inondations, de feux de brousse, de secours des accidentés et autres victimes, la 63ième Compagnie des Sapeurs-Pompiers joue un rôle essentiel dans la gestion de pareilles situations. Ce chapitre regroupe d'une part les activités du Groupement National des Sapeurs-Pompiers (GNSP) et d'autre part les activités du Service Régional de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

VI.1 ACTIVITES DE LA 63EME COMPAGNIE DU GNSP

Dans la région de Kédougou en 2010, le Groupement National des Sapeurs-Pompiers a mené des interventions au nombre de 512 sorties. Elles ont concerné les incendies 60 sorties, l'assistance à personnes (asphyxie et malades) 237 sorties, des secours à victimes (accidentés et personnes en danger) 98 sorties, d'opérations diverses 83 sorties et d'activités diverses 34 sorties. Le nombre moyen de sorties par mois des sapeurs-pompiers est de 43 en 2010. Les activités d'assistance à personnes ont constitué 46% du nombre total de sorties, suivies des secours à victimes 19%, des opérations diverses 16%, des incendies 12% et des activités diverses 7%. Il faut savoir qu'il y'a en moyenne par mois : 6 accidents, 5 incendies, 1 corps sans vie.

Tableau 42 : Sortie de secours selon la nature de l'intervention en 2010

Nature des interventions	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total	Moyenne mensuelle
Incendies	16	4	12	4	3	0	0	3	1	1	10	6	60	5
Accidents	6	10	6	5	3	7	3	3	6	7	8	7	71	6
Asphyxies	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0
Malades	31	5	40	16	24	18	16	10	14	23	23	13	233	19
Personnes en danger	3	1	1	1	0	0	1	1	4	4	6	5	27	2
Corps sans vie	3	0	0	1	1	0	1	1	3	0	1	1	12	1
Ravitaillement en eau	2	0	0	2	2	2	0	0	0	0	0	0	8	1
Assainissements	3	5	5	0	4	2	1	1	2	4	1	0	28	2
Alertes motivées	3	5	1	7	1	3	2	1	1	1	4	1	30	3
Fausses alertes	1	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	0	5	0
Services de représentation	0	6	8	3	0	0	2	4	2	1	1	4	31	3
Visites de prévention	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0
Total	68	37	78	39	38	33	26	25	33	42	56	37	512	43

Source : 63ième Compagnie des Sapeurs-Pompiers

VI.1.1 Accidents sur la voie publique

Le nombre d'accidents enregistrés par le Groupement des Sapeurs-Pompiers de Kédougou est de 71 durant l'année 2010. Parmi ces accidents, 19,7% sont des cyclomoteurs tombés sur la chaussée, 18,3% par des collisions entre deux cyclomoteurs, 9,9% par des piétons renversés par un cyclomoteur. Cette situation signifie que 53,5% des accidents sont dus aux cyclomoteurs et qu'ils ont fait 59 victimes représentants 60,8% des effectifs. Si les sapeurs ont pu secourir les victimes, il y a malheureusement 3 décès.

Tableau 43 : Répartition des accidents sur la voie publique en 2010

Nature des accidents	Sorties		Victimes		Sauvées		Décédées
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre
Collision entre véhicules automobiles	1	1,4%	2	2,1%	2	2,2%	0
Collision entre véhicules autos et cyclomoteur	4	5,6%	10	10,3%	7	7,5%	3
Dérapages et renversements de véhicules	5	7,0%	10	10,3%	10	10,8%	0
Cyclomoteurs tombés sur la chaussée	14	19,7%	16	16,5%	16	17,2%	0
Piétons renversés par un véhicule auto	2	2,8%	2	2,1%	1	1,1%	0
Piétons renversés par un cyclomoteur	7	9,9%	11	11,3%	11	11,8%	0
Collision entre deux cyclomoteurs	13	18,3%	22	22,7%	22	23,7%	0
Piétons renversés par un véhicule hippomobile	1	1,4%	1	1,0%	1	1,1%	0
Chute à partir d'un véhicule en mouvement	2	2,8%	2	2,1%	2	2,2%	0
Divers	22	31,0%	21	21,6%	21	22,6%	0
Total	71	100,0%	97	100,0%	93	100,0%	3

Source : 63ième Compagnie des Sapeurs-Pompiers

La répartition des accidentés sur la voie publique selon l'âge montre que 42,9% sont entre 15-29 ans. Cela signifie que ce sont les jeunes qui sont les principales victimes. Les tranches d'âge 30-44 ans constituent 26,7% des accidentés. Les personnes de 60 ans et + représentent 11,4%. Il faut constater que les enfants de 0-14 ans sont les victimes d'accidents et ils représentent 9,5% des personnes victimes d'accident.

Tableau 44 : Répartition des accidentés sur la voie publique selon l'âge en 2010

Groupes d'âge	Effectif des accidentés	Pourcentage
0-14	10	9,5%
15-29	45	42,9%
30-44	28	26,7%
45-59	10	9,5%
60 et +	12	11,4%
Total	105	100,0%

Source : 63ième Compagnie des Sapeurs-Pompiers

VI.1.2 Bilan des incendies

Le nombre d'incendies ayant fait l'objet d'intervention du GNSP est de 60 incendies en 2010. Il concerne en partie des habitations, des établissements recevant du public, des lieux de commerce etc. Les sorties les plus nombreuses sont enregistrées au mois de janvier avec 27%, suivi du mois de mars 20% et du mois de décembre 10%. Les causes des interventions pour incendies sont diverses mais les plus fréquentes sont les imprudences commises par des ménagères et par des enfants.

Tableau 45 : Répartition des types d'incendie en 2010

Type d''incendie	**Nombre**
Appareillages Electriques	
Court – circuit sur appareil électrique	01
Négligence	
Ordures allumées et laissées sans surveillance	01
Imprudence d'enfants	
Enfant ayant mis le feu dans les broussailles	02
Autres	01
Imprudence de ménagères	
Marmite d'huile abandonnée sur le feu	02
Foyer de cuisine non éteint	06
Causes indéterminées	47
Total	**60**

Source : 63ième Compagnie du GNSP

VI.2 ACTIVITES DE L'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

L'AEMO est une structure décentralisée de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) en charge de la prévention, de l'assistance, de la protection de l'enfance, de la médiation familiale, de la formation professionnelle et de la réinsertion socioprofessionnelle des enfants en conflit avec la loi, des enfants en danger âgés de 18 ans et de jeunes majeurs de 18 à 21 ans.

Cette couche sensible et vulnérable de la population est confrontée aux pires pratiques de société telles que le travail des enfants, les viols et les violences faites aux enfants, la mendicité, etc.

Selon les statistiques de l'AEMO de Kédougou, 07 prises en charge sont effectives en 2010 réparties en 05 filles et 02 garçons et dont les motifs de placement vont de l'assistance éducative, à l'adoption plénière, de large prévention à l'abandon.

Pour la prévention, il est à signaler l'absence de Centre d'accueil en cas de trouvaille de bébés abandonnés.

Conclusion

La prévention et l'assistance occupent une place importante dans les activités aussi bien de la 63ième Compagnie GNSP que de l'AEMO dans la nouvelle région de Kédougou. Bien que par rapport aux autres régions des seuils d'alerte n'ont pas été atteints, il est important de renforcer la sensibilisation pour minimiser certains accidents ou pratiques néfastes conduisant à des risques de catastrophes souvent mortelles. S'agissant de la protection de l'enfant et de ses droits fondamentaux, la prise de conscience de la société est importante pour minimiser les risques de vulnérabilité et réduire les cas d'abandon, de violences et de viols faits aux enfants.

CHAPITRE VII : AGRICULTURE

L'agriculture occupe plus de 70% de la population régionale. Les potentialités agricoles sont importantes. En effet, il y'a l'existence d'une saison pluvieuse de près de 5 mois, des terres fertiles, une disponibilité en main d'œuvre, le passage du Fleuve Gambie, la diversité des cultures dans la zone (maïs, fonio, arachide, riz, sorgho, sésame, etc.), et la présence de bas-fonds (riziculture) et la culture de décrue.

La région bénéficie de beaucoup de programmes agricoles mais aussi l'appui de partenaires financiers et techniques pour la revalorisation de l'agriculture qui constitue un levier important pour sortir la région de la pauvreté.

Ce présent chapitre est structurée comme suit : (1) la première partie présente la mise en place des facteurs de production (semences, engrais et matériel agricole) ; (2) la deuxième partie examine la situation pluviométrique observée au niveau des différents départements de la région de Kédougou ; (3) la troisième partie aborde les programmes spéciaux ; (4) la quatrième partie présente les statistiques agricoles.

VII.1 MISE EN PLACE DES FACTEURS DE PRODUCTION

La mise en place des facteurs de production étant un élément très déterminant dans le processus du bon déroulement de la campagne agricole en général et particulièrement dans l'amélioration du rendement des cultures, le suivi de son exécution a occupé une place particulière dans la programmation des activités des SDDR de Kédougou. Ainsi, la situation des stocks de semences, d'engrais et du matériel agricole mis en place pour la campagne agricole 2009/2010 se présente comme suit :

VII.1.1 Semences

Pour la campagne agricole 2009/2010, la région de Kédougou a reçu 190 tonnes d'arachide non décortiquée de la variété 69-101, 124 tonnes de riz certifié avec la variété Sahel-108, 50 tonnes de maïs locale et 12 tonnes de fonio local. Ce quota alloué à la région est réparti en fonction des trois (03) départements dont Kédougou commune, Saraya et Salémata.

Tableau 46 : Récapitulatif des quantités de semences distribuées durant la campagne agricole 2009/2010

Départements	Espèces	Quantités reçues (T)	Quantités vendues (T)	Quantités stockées (T)
KEDOUGOU	**Arachide 69-101**	95	95	0
	Maïs	30	30	0
	Fonio	10	10	0
	Riz	55	55	0
SARAYA	**Arachide 69-101**	65	65	0
	Maïs	10	10	0
	Fonio	1,5	1,5	0
	Riz	25	25	0
SALEMATA	**Arachide 69-101**	30	29,5	0,5
	Maïs	10	10	0
	Fonio	0	0	0
	Riz	44	44	0

De l'analyse des données du tableau ci-dessus découlent les constats ci-après :

Concernant le riz, le fonio, le maïs le quota qui était alloué à la région n'a pas connu de stocks.

Quant à l'arachide, sur les 190 Tonnes allouées à la région, les 188,35 Tonnes ont été vendues excepté les 1,5 Tonnes pourries.

Pour cette campagne, les semences reçues sont insignifiantes pour les producteurs qui demandent un plus grand tonnage pour la campagne 2011.

VII.1.2 Engrais

La mise en place de l'engrais n'a pas connu de retard cette année.

Cependant, les producteurs réclament une hausse du quota d'Urée mais aussi l'octroi du DAP pour la culture du riz.

De l'analyse du tableau ci dessous, nous constatons que les quantités d'engrais (Urée, 15-15-15) n'ont pas connu de stock dans la commune de Kédougou, tandis que le 6-20-10 sur les 20 tonnes reçues, seules 10 tonnes sont invendues. Ceci peut s'expliquer par le manque du DAP qui est l'engrais le plus adapté pour la culture du riz. Quant au département de Saraya, toute la quantité allouée était vendue, aucun stock n'a été constaté d'où une augmentation serait la bienvenue pour la campagne agricole 2011. Pour le département de Salemata, à part le triple (15-15-15) ; l'Urée et le 6-20-10 ont connu des stocks. Ceci s'explique par l'acheminement tardif de l'engrais au courant du mois d'Août où certaines localités sont inaccessibles.

Pour la campagne agricole 2011, une hausse du quota alloué à la région de Kédougou serait la bien venue pour les producteurs.

Tableau 47 : Récapitulatif des quantités d'intrants distribuées durant la campagne agricole 2009/2010

Départements	Engrais	Qtés reçues (T)	Qtés vendues (T)	Qtés stockées (T)
KEDOUGOU	6-20-10	20	10	10
	15-15-15	50	50	0
	UREE	45	45	0
SARAYA	6-20-10	6	6	0
	15-15-15	10	10	0
	UREE	10	10	0
SALEMATA	6-20-10	4	2	2
	15-15-15	10	7,55	0,45
	UREE	10	8,35	1,65

VII.1.3 Produits phytosanitaires

Au cours de la campagne agricole 2009/2010, la région de Kédougou a reçu de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV), 03 tonnes de Propoxure 2%, 09 imperméables, 18 paires de gangs, 12 lunettes et 04 pulvérisateurs.

Les produits ont permis de traiter contre les insectes, sautereaux et termites pour la protection des cultures.

VII.1.4 Matériel agricole

Pour la campagne 2010/2011, le Gouvernement du Sénégal à doté les producteurs de la région de Kédougou de motoculteurs équipés de semoir rotavator et charrue, de faucheuses à riz, de décortiqueuses et de polisseurs à riz. Ces matériels agricoles sont subventionnés par l'Etat du Sénégal à 80% aux producteurs qui travaillent en commun et qui utilisent le même matériel (GIE, Associations, Groupements, etc.).

Tableau 48 : Matériels remis durant l'année 2010/2011 selon le département

MATERIELS	DEPARTEMENT			REGION
	KEDOUGOU	SARAYA	SALEMATA	
Motoculteurs équipé de semoir, rotavator et charrue	35	25	20	80
Faucheuse à riz	4	3	3	10
Décortiqueuse à riz	4	3	3	10
Polisseur à riz	2	2	1	5
TOTAL	45	33	27	105

Source : DRDR Kédougou

VII.2 SITUATION PLUVIOMETRIQUE

VII.2.1 Situation pluviométrique

L'hivernage s'est installé très tôt dans la région de Kédougou. Les premières pluies utiles ont été enregistrées dans la troisième décade du mois d'Avril tandis que les dernières pluies ont été enregistrées le 09 Novembre 2010.

La pluviométrie enregistrée cette année a été excédentaire dans les localités de Kédougou commune, Bandafassi, Fongolimbi et Salemata, excepté Saraya où on a enregistré un déficit pluviométrique comparé à celle de l'année dernière.

VII.3 PROGRAMMES SPECIAUX

VII.3.1 Programme de multiplication de semence de riz

La région a bénéficié du programme de multiplication de semence de riz avec l'appui de PAPIL. Pour cette campagne, sur une superficie de 19,75 hectares emblavés après contrôle au champ, seuls 15,75 hectares sont retenus après contrôle.

Tableau 49 : Résultats après contrôle au champ

Périmètres	Superficies (ha)	Nombre de carrés	Date de pose	Période de récolte
Boundoucondi	7	3	22/10/2010	15 au 20/11/2010
Banda Tanda	5	2	22/10/2010	10 au 15/11/2010
Hafia Pont	2	2	22/10/2010	5 au 10/11/2010
Kerewane	1	1	22/10/2010	20 au 25/11/2010
Nafadji	0,75	1	22/10/2010	5 au 10/12/2010
Total	15,75	échéant		

Source : DRDR Kédougou

VII.3.2 Programme de production de riz paddy (marchand)

Le suivi du programme de production de riz marchand est assuré par la DRDR, tandis que l'appui et le conseil technique l'est par Bamtaare. Cette année, une superficie de 200,9 hectares est emblavée dans plusieurs villages avec des rendements moyens de 3,4 tonnes/ha.

VII.3.3 Programme initiative riz et Maïs (BAMTAARE/ SODEFITEX)

La SODEFITEX, par le biais de Bamtaaré, a mis sur place un programme Initiative riz dans la région de Kédougou sur une superficie de 100 hectares repartis comme suit :

- Sahel 108 : 83 hectares dans le Kédougou
- Nérica I : 4 hectares dans le Kédougou et 13 hectares dans le Saraya.

Il faut noter qu'il y a 80 ha de maïs qui ont été emblavés dans la région dont 10 ha de semences Early Thaï dans Kédougou Commune et Saraya.

VII.3.4 Programme maraîcher

Dans le cadre de la production maraîchère cette année la région de Kédougou a bénéficié du programme de la formation des producteurs maraîchers grâce à l'appui de la DRDR de Tambacounda. Ainsi, trois (03) groupements repartis par trois groupes de vingt (20) personnes ont bénéficié de la formation dont :

- Les Jeunes Maraîchers de Dalaba ;
- Les GPF de Kédougou ;
- Les Jeunes du CDPS de Kédougou.

VII.3.5 Programme de production de coton (SODEFITEX)

La production de coton est assurée par la SODEFITEX, avec une superficie de 2682,5 hectares emblavés pour toute la région.

Tableau 50 : Estimations visuelles des rendements 2010/2011

SECTEUR	CENTRE	SUPERFICIE MAINTENUE	RTPC	RPC	C/S	R/R
SARAYA	Bambadji	210,25	1250	1300	1200	1205
	Khossanto	192,5	1115	1174	1100	1100
	Madina-baffé	43	860	825	800	800
	MissiraDentila	135	1436	1200	1200	1210
	MissiraSirimana	425,5	1370	1395	1300	1300
	Saraya	329,5	1205	1130	1200	1190
KEDOUGOU	Ibel	313,5	1250	1200	1200	1200
	Kédougou	94	1190	1000	1150	1150
	Madina	163	1318	1225	1150	1150
	Salémata	261,25	1379	1239	1200	1200
	Thiabédji	269	1463	1477	1250	1250
	ThianguelMalal	246	1291	1302	1230	1230
TOTAL REGION		2682,5	1297	1258	1205	1205

Source : DRDR Kédougou

RTPC : Relai Technique de la Production Cotonnière.

RPC : Responsable de la Production Cotonnière.

C/S : Chef de Secteur.

R/R : Responsable Régional.

VII.4 RESULTATS DE LA CAMPAGNE

La répartition des terres emblavées au niveau régional est inégalement répartie selon le département. En effet, Saraya en détient les 43%, suivi du département de Kédougou avec 41% et en fin Salémata 16%.

Durant la dernière campagne 2010/2011, la région de Kédougou a emblavé 10237 ha pour les céréales (mil, sorgho, maïs, riz et fonio) contre 6989 ha lors de la précédente campagne 2009/2010, soit une augmentation de 3248 ha représentant un accroissement moyen de 46%.

Par rapport à la production céréalière de 2010/2011, les départements de Kédougou, Saraya et Salémata contribuent respectivement pour 48%, 36% et 16%.

Les productions céréalières obtenues durant cette campagne 2010/2011 ont atteint 13968 tonnes. Cela signifie qu'il y a une diminution de 992 tonnes par rapport à la précédente campagne où la production était de 14960 tonnes soit un accroissement moyen négatif de -7 %. En d'autres termes, la production céréalière durant cette période équivaut à une consommation de 294 grammes par jour et par personne vivant sur le territoire régional.

D'autres cultures sont pratiquées au niveau régional. On peut citer l'arachide, le voandzou, le gombo, le sésame.

Tableau 51 : Résultats définitifs de la campagne agricole (mil, sorgho, maïs) 2010/2011

LOCALITES	Mil			Sorgho			Maïs		
	SUP(Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)	SUP (Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD (T)
KEDOUGOU			0	615	993	611	2 702	1 874	5 064
SALEMATA			0	438	925	405	799	1 832	1 464
SARAYA	37	900	33	2 207	949	2 094	1 404	1 460	2 050
REGION (1)	37	900	33	3 260	954	3 110	4 905	1 749	8 577
RESULTATS 2009/2010 (2)				2 449	961	2 354	3 311	1 784	5 905
ECART(1) &(2) en%				33	-1	32	48	-2	45

Source : DRDR Kédougou

Tableau 52 : Résultats définitifs de la campagne agricole (riz, fonio) 2010/2011

LOCALITES	RIZ			FONIO			TOTAL CEREALES	
	SUP(Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD(T)	SUP(Ha)	RDT (Kg/Ha)	PROD(T)	SUP(Ha)	PROD(T)
KEDOUGOU	433	1 130	489	418	1 179	493	4 168	6 656
SALEMATA	276	998	275	136	1 165	158	1 649	2 303
SARAYA	662	1 045	692	110	1 271	140	4 420	5 009
REGION (1)	1 371	1 062	1 457	664	1 191	791	10 237	13 968
RESULTATS 2009/2010 (2)	270	1 060	286	959	1 207	1 157	6 989	14 960
ECART(1) &(2) en%	408	0	409	-31	-1	-32	46	-7

Source : DRDR Kédougou

Conclusion

La campagne agricole 2010/2011 est caractérisée par un certain nombre de contraintes qui ont eu une influence néfaste sur les rendements des cultures et les productions. Les éléments majeurs qui sont à l'origine de ces contraintes sont : le débordement du fleuve qui a détruit une bonne partie des cultures, la mise en place tardive des facteurs de production à des dates inopportunes, l'inaccessibilité de certaines zones ne facilite pas le suivi de la production de semences et autres spéculations, le manque de matériels agricoles modernes, le démarrage tardif du labour.

CHAPITRE VIII : ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Le Sénégal, à l'instar des pays subsahariens, est confronté à de sérieux problèmes environnementaux. Cette situation l'a conduit à ratifier des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Pour la période 2005-2025, la politique environnementale du Sénégal, définie dans le contexte de la décentralisation a pour objectif global d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement et de contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

C'est ainsi que beaucoup de programmes et de projets ont été élaborés pour atteindre cet objectif. Au niveau régional, les structures telles que la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) et l'Inspection Régional des Eaux et Forêts, sont chargées respectivement de la mise en œuvre de la politique environnementale au niveau local et de la gestion des ressources naturelles.

Dans ce chapitre, nous allons analyser en premier les activités de la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) et en second celles de l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF).

VIII.1 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis sa création en 2010, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) de Kédougou a eu à mener des activités qui entrent dans le cadre de ses missions à savoir :

- La prévention et le contrôle des pollutions et des nuisances pour préserver la santé humaine et l'environnement ;
- le suivi des établissements classés établis dans la région et en fin la coordination des Etudes d'Impacts sur l'Environnement.

VIII.1.1 Prévention et contrôle des pollutions et des nuisances pour préserver la santé humaine et l'environnement

a) Gestion de l'utilisation du mercure dans l'orpaillage.

Dans le cadre de la prévention et du contrôle des pollutions de l'environnement et des nuisances pour la santé humaine, la DREEC de Kédougou a pris part à 2 ateliers dont les objectifs étaient l'élaboration d'un plan d'actions national pour trouver des solutions à l'utilisation du mercure dans l'orpaillage. Rappelons que l'orpaillage est considéré comme la plus grande activité utilisatrice de mercure dans le monde.

A Kédougou, l'orpaillage représente la première source de revenus devant l'agriculture, dans les communautés minières, donc un important soutien de l'économie locale dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Cependant, l'extraction minière artisanale et à petite échelle de l'or est entrain d'affecter l'environnement et la santé des populations, et par conséquent, de poser de sérieux problèmes qui peuvent se résumer ainsi :

- dégradation des sols (y compris les terres agricoles) ;
- déforestation ;
- pollution des rivières par les sédiments ;
- altération des nappes phréatiques par pompage excessif, et autres pollutions anthropiques diverses, etc. ;
- pollution de l'air, des sols et des eaux de surface engendrée par l'utilisation massive du mercure pour l'amalgamation de l'or, avec son corollaire d'impacts négatifs sur la santé humaine surtout avec le passage de ce mercure dans la chaîne alimentaire par bioaccumulation.

b) Prévention de la pollution

Dans le cadre du processus de suivi du plan de gestion environnemental et social, la Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés (DREEC) n'a mené qu'un seul contrôle de site d'une Société spécialisée dans l'exploitation de l'or.

c) Suivi des établissements classés

La DREEC de Kédougou a effectué une visite de station d'essence. La visite a permis à l'équipe de procéder également à :

- l'inventaire des moyens de secours de l'établissement ;
- l'analyse des risques d'incendie et d'explosion des cuves ;
- l'étude des mesures à prendre pour réduire et lutter contre les effets d'une catastrophe.

Toujours dans le cadre du suivi des établissements classés pour la protection de l'environnement, la DREEC a visité une société d'exploitation d'or. Il a été remarqué que ladite société ne dispose aucun dossier d'établissement classé et ne respecte pas la réglementation sénégalaise en matière d'épreuve ou de contrôle. Il a aussi été constaté qu'elle ne dispose pas d'un POI validé au niveau de la DEEC. Par rapport à ces différents points, il a été recommandé à la société d'exploitation d'or de :

- ❖ procéder dans les plus brefs délais à l'ouverture des dossiers d'établissement classés pour l'ensemble des installations classées présentes dans sa concession ;
- ❖ exiger les sociétés sous-traitantes de la société à se conformer à la législation environnementale en vigueur au Sénégal ;
- ❖ élaborer sans délai un POI et le faire valider par la DEEC en rapport avec la Direction de la Protection Civile.

VIII.1.2 Coordination des Etudes d'Impacts sur l'Environnement

Dans le cadre de la coordination des Etudes d'Impacts sur l'Environnement, le Comité Technique Régional de Suivi des Projets et Programmes de Kédougou est créé.

La DREEC de Kédougou a organisé les audiences publiques relatives au projet de réhabilitation et d'élargissement de la route nationale 7 et au projet d'exploitation du basalte de Mako, tenues à Mako et à Niéméniké.

VIII.2 GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) est chargée de l'élaboration de politiques et d'actions et de l'identification de ressources permettant la mise en œuvre de différents types de programmes de gestion des ressources naturelles et de mise en valeur des ressources fauniques. Ses champs de compétences comprennent la gestion forestière, le reboisement, la conservation des sols et la gestion des activités cynégétiques.

Au niveau régional, c'est l'IREF qui a pour mission la mise en œuvre et le suivi-évaluation de cette politique.

Les paragraphes suivants mettent en évidence les différentes activités menées par l'IREF de Kédougou durant l'année 2010.

VIII.2.1 Aménagement et production forestière

La région de Kédougou est l'une des dernières réserves forestières du pays. La région ne dispose pas de forêts classées.

Elle compte plusieurs espèces de valeur utilisées comme bois d'artisanat à usage de menuiserie et de service (Vène, tige de bambou) et les produits de cueillette (*Maad,* Pain de singe, etc.).

Kédougou n'est pas une région d'exploitation du bois d'énergie (charbon de bois et bois de chauffe). Seule l'exploitation du bois de service et le bois d'artisanat à usage de menuiserie y est autorisée. Pour cette année, les quotas se présentent comme suit :

Tableau 53 : Répartition des quotas d'exploitation de bois

NATURE DU PRODUIT	QUOTA	QTE EXPLOITEE	RELIQUAT	TAUX EXPLOITATION
Panneaux crinting	15000	15000	00	100%
Tiges de bambou	10000	00	10000	0%
Bois d'artisanat à usage de menuiserie	80	10	70	12,5%

Source : IREF/Kédougou

Il faut noter que l'exploitation des produits de cueillette (*madd,* pain de signe, huile de palme), même si elle n'est pas contingentée, occupe une place importante dans la vie des populations.

VIII.2.2 Protection des Forêts

En matière de lutte contre les feux de brousse, plusieurs stratégies ont été développées par l'IREF. Parmi celles-ci, on peut noter la lutte préventive avec les campagnes d'information, de sensibilisation et de communication, l'ouverture de pare feu, etc., mais aussi la lutte active avec les moyens de l'IREF, des partenaires et des populations.

a) Lutte préventive

La prévention constitue l'élément essentiel dans la stratégie de lutte contre les feux de brousse dans notre région couverte par un tapis herbacé bien fourni.

Dans l'accomplissement de ses tâches, l'IREF est appuyée par des partenaires comme WulaNafaa, PGIES, PROGEBE, PAPIL, les sociétés minières, les collectivités locales avec une implication effective des populations.

L'IREF a effectué 54 séances d'IEC, 4 émissions de radios touchant 1949 personnes. Par rapport aux comités villageois de lutte contre les feux de brousse, l'IREF en a créé 62, redynamisé 39. Un total de 770 pièces de petit matériel a été distribué aux comités de lutte contre les feux de brousse.

b) Lutte active

Pour lutter contre les feux de brousse déclarés, l'IREF ne dispose que de deux véhicules. Ce sont les populations et les partenaires qui l'appuient en cas de besoin. Durant l'année 2010, 42 feux sont enregistrés par l'IREF avec une superficie brûlée de 2552 ha. Il faut noter que le nombre de feux de brousse non déclaré est assez important.

On constate que la communauté rurale de Sabodala a enregistré beaucoup plus de cas de feu de brousse, mais c'est dans la communauté rurale de Bembou que les superficies brûlées sont beaucoup plus importantes, suivie par Bandafassi, Sabodala, Dakatély, Tomboronkoto, Kévoye et Dimboli. Les feux de brousse sont plus fréquents et plus étendus dans le département de Kédougou avec 1032 ha, soit 40,4 % des feux enregistrés, suivi par Saraya. Cela est dû surtout au manque de réseau de pare-feu et de la démographie galopante due aux activités d'orpaillage, du braconnage, de moyens d'intervention (engins de lutte), etc.

Malgré les efforts fournis jusque-là, les feux de brousse constituent toujours le principal facteur de dégradation de nos écosystèmes.

VIII.2.3 Situation du reboisement

Durant l'année 2010, la production la région a produit 659106 plants.

La production de plants par type de pépinière révèle que 82,3% sont en régie, 9,8% sont individuelles, 5,9% sont villageoises, 1,2% sont scolaires et 0,8% sont privées.

Tableau 54 : Production de plants par type de pépinière

Structure	Régie		Villageoises		Individuelles		Privée		Scolaire	
	Nbre	plants	Nbre	plants	Nbre	plants	Nbre	plants	Nbre	plants
IREF	03	354655	45	25361	19	42480	04	3538	01	5072

Source : IREF/Kédougou

Graphique 4 : Production de plants par type de pépinière

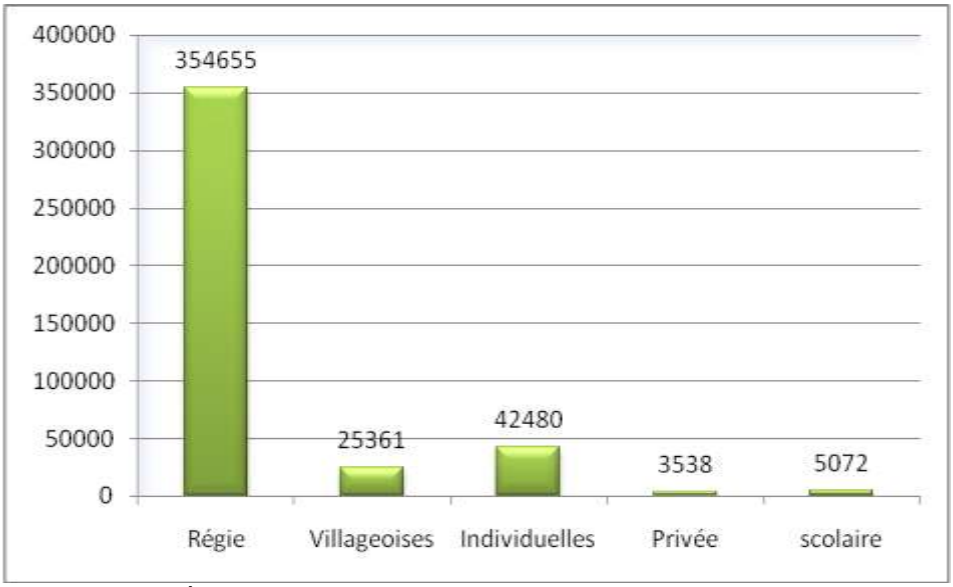

Source : DRDR Kédougou

Par rapport aux plantations linéaires, 22,15 km ont été effectués durant l'année 2010. Ce sont les haies vives qui tiennent la 1ère place avec 49,2%, suivies des axes routiers 15,8%, les brise-vents et les délimitations 10,2% chacune.

Tableau 55 : Répartition des plantations linéaires selon le type

Désignation	Haie vive	Brive vent	Axe routier	alignement	délimitation	Pare feu vert	Total
	Km	Km	Km	Km	Km	Km	Km
TOTAL	10,9	2,25	3,5	1,25	2,25	2	22,15

Source : IREF/Kédougou

Graphique 5 : Répartition des plantations linéaires selon le type

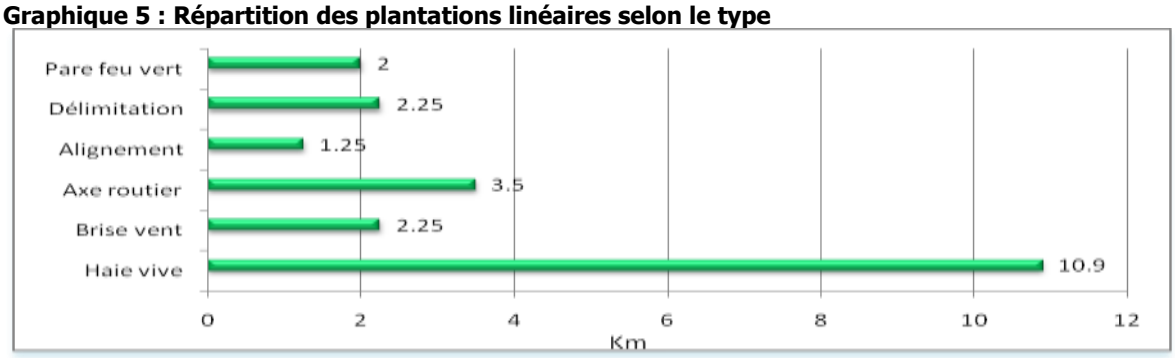

Source : DRDR Kédougou

VIII.2.4 Gestion de la faune

Eu égard à son potentiel faunique encore appréciable, la région fait partie des cinq (05) grandes régions de chasse du pays. Elle compte actuellement six (06) zones amodiées, une zone d'intérêt cynégétique et une (01) concession en ZIC, présentées dans le tableau ci – après.

Tableau 56 : répartition des zones de chasse selon la superficie

Désignation	Campement	Superficie (ha)	Situation
ZIC Falémé	9	1336000	Fonctionnelle
Haute Gambie	Relais de Kédougou	60000	Fonctionnelle
Makoniokolo	Africa safari	60000	Fonctionnelle
Salémata	Dioulaba	60000	Fonctionnelle
Niériko	Niériko	20000	Fonctionnelle
Dimboli	Soninké	15000	Fonctionnelle
Concession (ZIC)		200000	Fonctionnelle
ZA Bembou en ZIC		120000	Non fonctionnelle

Source : IREF/Kédougou

La région de Kédougou compte présentement, hormis la zone d'intérêt cynégétique (ZIC) de la Falémé qui couvre 1.336.000 ha, cinq (05) zones amodiées hors de la ZIC pour une superficie de 215.000 ha et une concession et une zone amodiée dans la ZIC pour une superficie de 320.000 ha. Soit un total de zones concédées de 535.000 ha.

Conclusion

La DREEC de Kédougou a rencontré pas mal de difficultés pour l'accomplissement de ses missions. La plupart des difficultés sont liées au fait que la DREEC ne dispose pas de véhicule, raison pour laquelle, elle est obligée d'organiser ses missions en rapport avec d'autres services techniques ou de faire appel à la société minière concernée. Cette situation a rendu impossible le suivi du plan de gestion des projets existants actuellement dans la région et le recensement des différentes installations classées, dans le but de les inciter à se conformer aux dispositions du Code de l'environnement qui réglementent les installations classées.

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles dans l'une des régions les plus fournies en écosystèmes, l'IREF de Kédougou ne dispose pas les moyens adéquats pour lutter contre la dégradation de plus en plus prononcée de l'environnement. La faible implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des activités gestion des ressources naturelles est une contrainte majeure. A cela, s'ajoute la présence massive de sociétés minières, la transhumance, l'exploitation illicite du bois, l'orpaillage, les feux de brousse.

CHAPITRE IX : ELEVAGE

Dans le cadre de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) promulguée en 2004, la volonté de l'Etat s'est manifestée par la mise en place d'un Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE).

Au regard de son importance sur le plan économique et social, le sous-secteur de l'élevage a été retenu parmi les secteurs prioritaires dont le développement devrait impacter significativement sur l'incidence de la pauvreté. Ainsi, à l'effet de tirer pleinement parti de son potentiel pour la création de plus de richesses, premier levier essentiel dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal, les quatre objectifs sectoriels suivants ont été retenus pour le sous-secteur :

- Améliorer les productions animales
- Sécuriser l'élevage
- Améliorer les conditions de mise en marché
- Renforcer le cadre institutionnel.

Les conditions pluviométriques satisfaisantes confèrent à la région de Kédougou un paysage de savane arborée avec une bonne biomasse. Toutefois, les parcours de cette zone présentent pendant une partie de l'année une faible valeur nutritive, du fait d'une forte teneur en lignine. Dans cette zone, une forte pression glossinaire limite l'élevage. En effet, seuls les taurins Ndama et les moutons et chèvres nains peuvent vivre dans les zones infestées de glossines. Les troupeaux sont de petite taille comparés à la zone sylvo-pastorale. En saison des pluies, ils sont conduits au pâturage sous la surveillance d'un berger peulh ou d'un enfant du village. En saison sèche, ils divaguent sur tous les parcours.

Dans ce chapitre, nous allons aborder la situation sur les effectifs du cheptel, les productions de viande et des produits dérivés, le mouvement du bétail et la santé animale.

IX.1 EFFECTIFS DU CHEPTEL

En 2010, le cheptel est estimé à 52254 têtes de bovins, 16994 ovins, 15334 caprins, 150 porcins, 28 équins et 730 asins. Kédougou est une région où les bovins sont plus nombreux que les caprins et les ovins. Cette spécificité régionale est liée à des raisons sociologiques du fait qu'ici, les ovins et les caprins ne sont élevés qu'au sein des ménages et surtout par les femmes, tandis que dans la zone sylvo-pastorale, ce sont

des éleveurs avec des bergers qui font l'élevage. Si 40,2% des bovins sont trouvent dans le département de Kédougou, en revanche, le département de Saraya concentre 55,5% des ovins et 50,1% des caprins.

Tableau 57 : Effectifs du cheptel par espèce selon le département en 2010

Départements	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins
Kédougou	21000	3680	4050	150	10	200
Salémata	13486	3594	3604	-	-	
Saraya	17768	9060	7680	-	18	530
Région	**52254**	**16334**	**15334**	**150**	**28**	**730**

Source : Inspection Régionale des Services Vétérinaires (IRSV) de Kédougou

Graphique 6 : Estimation du cheptel de la région de Kédougou en 2010

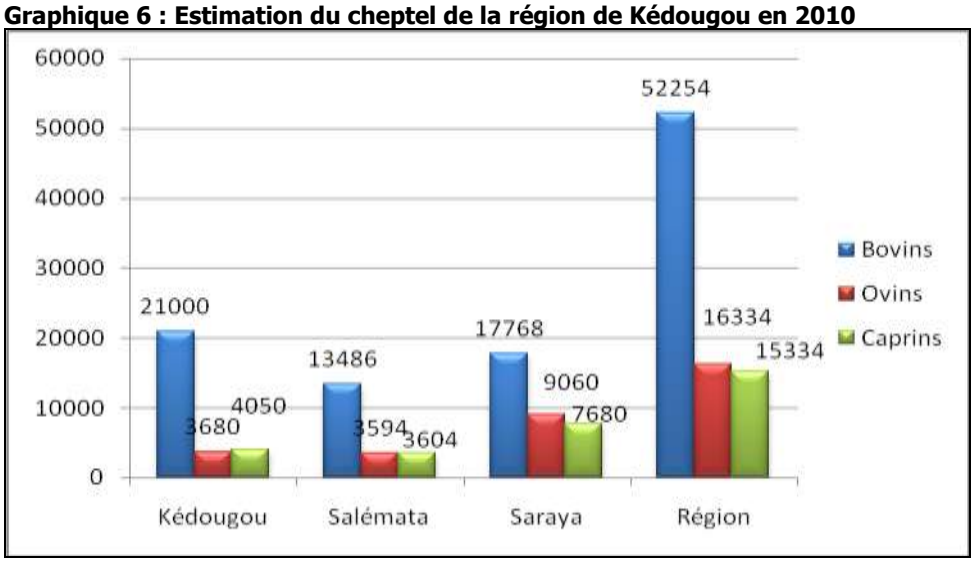

Source : IRSV de Kédougou

IX.2 ABATTAGE CONTROLE

Durant l'année 2010, la région a consommé près de 329470 kg de viande contrôlée toutes espèces confondues par les services vétérinaires. Cela signifie qu'un habitant de Kédougou ne consomme que 2,5 kg de viande contrôlée durant toute une année. La répartition de la consommation en viande par département montre que Kédougou tient la première place avec 69%, suivi de Saraya 21% et Salémata 10%.

Les bovins contribuent pour 78% à la viande consommée.

Tableau 58 : Abattages contrôlés par département en 2010

Département	Taureaux		Bœufs		Vaches		Veaux/velles		Ovins		Caprins	
	Nbre	Kg	Nbre	Kg	Nbre	Kg	Nbre	Kg	Nbre	Kg	Nbre	Kg
Kédougou	376	33840	352	32130	1418	99260	17	1020	1731	25965	2843	34116
Salémata	74	10300	34	6870	140	13339	0	0	114	1482	146	1750
Saraya	183	21440	59	7834	259	28522	40	2410	334	4220	417	4972
REGION	**663**	**65580**	**445**	**46834**	**1817**	**141121**	**57**	**3430**	**2179**	**31667**	**3406**	**40838**

Source : IRSV de Kédougou

IX.3 PRODUCTION DES CUIRS ET PEAUX

La filière cuir a été identifiée comme secteur prioritaire dans le secteur de la Stratégie de Croissance Accélérée. Malgré cela, la situation est balbutiante dans la région de Kédougou. En effet, durant 2010, seul le département de Kédougou a produit officiellement un nombre de 2163 cuirs et peaux de bovins, 1731 pour ceux des ovins et 2843 pour les caprins.

Graphique 7 : Production de cuirs et peaux en 2010

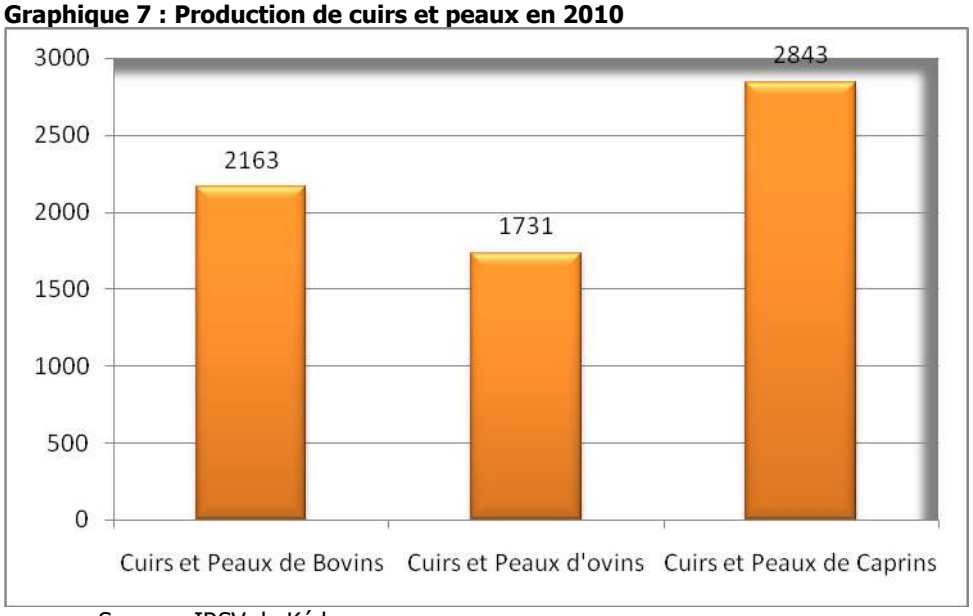

Source : IRSV de Kédougou

IX.4 PRODUCTION DE MIEL

Le miel fait partie des aliments de cueillette qui permettent aux populations d'avoir des activités génératrices de revenus durant les périodes de soudure. Sa production est essentiellement artisanale et constitue le plus souvent une activité additive. Les modes de collecte et de conditionnement traditionnels donnent des miels de qualité médiocre dont le système de commercialisation est peu performant.

La production de miel contrôlée par les services vétérinaires de Kédougou durant 2010 révèle que 334 kg sont d'origine de la Commune de Kédougou et 106 kg d'origine de la République de Guinée. La faible quantité de miel contrôlée sous-entend que la production régionale n'est pas encore maitrisée.

Tableau 59 : Quantité et origine du miel contrôlé

Désignation	Kédougou commune		Kédougou commune		TOTAL
Miel	Quantité (kg)	Origine	Quantité (kg)	Origine	
	334	Kédougou	106	Rép Guinée	440

Source : IRSV de Kédougou

IX.5 SANCTIONS DU CONTROLE DES ABATTAGES

Dans le but de sécuriser la qualité de la consommation, le Service Vétérinaire a opéré des contrôles sur le terrain. Les résultats révèlent que 17 saisies de façon totale ont été faites dont 6 bovins, 3 ovins et 8 caprins. Les différents motifs de ces saisies sont: la tuberculose, la cachexie, le charbon bactérien, la pasteurellose, l'hydrocachie et l'abattage clandestin.

Par rapport aux saisies partielles, 254 organes impropres ont été retirés du circuit de consommation. Parmi ces organes retirés, les foies représentent 42,9%, les intestins 27,2%, les cœurs 25,6% et les poumons 4,3%.

Tableau 60 : Répartition des types d'organe saisis selon les espèces animales

Organes saisis	Espèces			Ensemble organe	%
	Bovins	Ovins	Caprins		
Poumons	11	0	0	11	4,3%
Foies	38	36	35	109	42,9%
Intestins	0	32	37	69	27,2%
Cœur	4	25	36	65	25,6%
Ensemble organe	53	93	108	254	100,0%

Source : IRSV de Kédougou

IX.6 AMELIORATION GENETIQUE

Dans le souci de l'amélioration des races, de la production de la viande, du lait, etc., le gouvernement a initié un vaste programme d'insémination artificielle. En effet, l'amélioration génétique des races locales pour la production de viande et de lait a été pendant longtemps partie intégrante de la stratégie globale d'amélioration du cheptel. Ainsi, des programmes de sélection sur les races locales ont vu le jour dès les années 1960.

Durant l'année 2010 dans la région de Kédougou, 889 vaches ont été inscrites pour être inséminées, soit 39,4% de cas présentés pour chacun des départements de Kédougou et de Saraya. Le nombre de vaches présentées par Salémata représentait 21,3%.

Mais après sélection, seules 501 vaches ont été inséminées représentant 56,4% des vaches inscrites. Les taux d'insémination par département par rapport aux vaches inscrites montrent que Salémata est à 73,5% et tient la première place, suivi du département de Kédougou avec 64% et enfin de Saraya avec 39,4%. L'opération d'insémination a concerné 245 éleveurs au niveau régional.

Tableau 61 : Résultats des opérations d'insémination artificielle par département

Département	Nombre d'éleveurs	Nombre de vaches				
		Inscrites	Sélectionnées	Déparasitées	Synchronisées	Inséminées
Kédougou	63	350	266	266	224	224
Salémata	47	189	166	166	139	139
Saraya	135	350	160	160	138	138
TOTAL	245	889	592	592	501	501

Source : IRSV de Kédougou

Les résultats des opérations de diagnostic de gestation ont montré que seules 75 vaches sont gestantes sur 144 présentes, représentant un taux de gestation de 52,1%. Cela signifie que des efforts supplémentaires devront être fournis de part et d'autre pour espérer atteindre les objectifs du gouvernement en matière d'amélioration génétique. Il faut noter que sur les 501 vaches inséminées, seules 144 sont présentes au diagnostic de gestation, soit taux de déperdition 71,3% au niveau régional.

Tableau 62 : Résultats des opérations de diagnostic de gestation

Département	Nombre de vaches			Taux de gestation
	Inséminées	Présentes au diagnostic de gestation	Vaches diagnostiquées gestantes	
Kédougou	224	77	33	42,9%
Saraya	138	15	7	46,7%
Salémata	139	52	35	67,3%
Ensemble	501	144	75	52,1%

Source : IRSV de Kédougou

IX.7 SANTE ANIMALE

La santé animale reste une préoccupation majeure pour le Gouvernement du Sénégal. Le plan d'actions intitulé «Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage (NISDEL)» a pour objectif général d'accélérer le développement de l'élevage en profitant des opportunités du sous-secteur et de l'environnement socio-économique du Sénégal. Sa stratégie d'intervention de son plan d'action s'articule autour de trois idées de programmes :

- un programme d'assainissement de l'environnement de la production (renforcement de sécurité sanitaire des aliments et de la protection zoo-sanitaire) et de la prophylaxie médicale du cheptel ;
- un programme de sécurisation de l'élevage pastoral ;

- un programme d'intensification de la production à travers la création de fermes privées modernes (FPM) grâce à la mise en place d'un Fonds d'appui à la Stabulation (FONSTAB) et de Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage (CIMELs).

IX.7.1 Surveillance épidémiologique

Il y a 9 foyers d'épidémies recensés durant l'année 2010 sur toute l'étendue du territoire régional de Kédougou. La Pasteurellose constitue la principale épidémie. En effet, sur les 9 foyers déclarés, les 6 sont causés par elle. Par rapport à la morbidité, c'est-à-dire le nombre de sujets touchés, elle est plus importante avec la Pasteurellose ; car sur les 644 cas répertoriés, les 631 lui sont imputés, soit un taux de 98%.

En ce qui concerne la mortalité, elle est 70/%. Cela signifie qu'il y a 70 décès sur 1000 cas de sujets déclarés et affectés par une maladie.

Tableau 63 : Bilan des affections animales en 2010

Affections	Foyer	Morbidité	Mortalité
Charbon bactérien	1	3	3
Charbon symptomatique	1	1	1
Pasteurellose	6	631	32
Peste des petits ruminants	1	9	9
Totaux	9	644	45

Source : IRSV de Kédougou

IX.7.2 Assistance vétérinaire

Le nombre total de consultations vétérinaires effectuées durant l'année 2010 sur toute l'étendue du territoire régional de Kédougou est de 1518 unités. Parmi ces consultations, 1067 cas d'animaux ayant des affections ont été diagnostiqués et traités, représentant un taux de 70,3%.

La répartition du type d'affection selon le nombre de cas traités, révèle que 30% sont de bronchite, 17,6% d'entérite, 13% de parasitisme, 10% de trypanosome. L'arthrite est la maladie la moins fréquente, soit 0 ,7%.

Tableau 64 : Bilan des consultations vétérinaires

Affections	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Total	%
Arthrite	2	0	0	1	5	8	0,7%
Gale	0	12	0	0	0	12	1,1%
Mammite	4	8	2	0	0	14	1,3%
Indigestion	0	36	0	0	5	41	3,8%
Blessure	16	15	0	2	14	47	4,4%

Affections	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Total	%
Dystocie	7	33	10	0	0	50	4,7%
Plaies	3	47	0	1	0	51	4,8%
Pasteurellose	76	14	0	0	0	90	8,4%
Trypanosome	99	0	0	1	7	107	10,0%
Parasitisme	79	46	14	0	0	139	13,0%
Entérite	25	121	41	1	0	188	17,6%
Bronchite	21	213	83	3	0	320	30,0%
Total	332	545	150	9	31	1067	100,0%

Source : IRSV de Kédougou

IX.8 IX.7. MOUVEMENT COMMERCIAL DU BETAIL

IX.8.1 Mouvement intérieur

Comme chaque année, des mouvements de bétail sont menés dans la région de Kédougou. Des Entrées et des Sorties de bétail sont observées surtout chez les bovins et les ovins. Les caprins sont moins concernés. Ainsi, au poste de contrôle de Kédougou, on a recensé 332 bovins, tandis qu'à celui Saraya, ils étaient à 1021 sujets, soit une entrée totale de 1353.

Le nombre d'ovins qui sont entrés est de 65 sujets.

Tableau 65 : Répartition du Entrées de bétail selon l'espèce

Poste de contrôle	Bovins	Ovins	Caprins
SDEL Kédougou	332		
SDEL Saraya	1021	65	1
Total entrée	**1353**	**65**	**1**

Source : IRSV de Kédougou

Par rapport au bétail sorti de la région, les Services de l'élevage ont enregistré 5724 bovins, 626 ovins et 164 caprins. Parmi ces sorties, 70,5% des bovins sont d'origine du département de Kédougou, tandis que pour les ovins, c'est 70,6% qui sont d'origine de Saraya.

Tableau 66 : Répartition des Sorties de bétail selon l'espèce

Origine	Bovins	Ovins	Caprins
Kédougou	4090	184	10
Saraya	1634	442	154
Total	5724	626	164

Source : IRSV de Kédougou

IX.9 TRANSHUMANCE

Avec l'existence de points de nombreux points d'eau et des conditions pluviométriques satisfaisantes, la région de Kédougou offre un potentiel de ressources fourragères sans commune mesure. Ces atouts font que chaque année, la région est envahie par des troupeaux venant des autres régions. En 2010, seuls 600 ovins, 200 caprins et asins sont recensés comme du bétail appartenant à des transhumants originaires de la région de Matam. La transhumance est souvent source de conflit entre agriculteurs et éleveurs. Certains feux de brousses qui sont notés dans la région sont souvent causés par ces transhumants.

Conclusion

En 2010, le cheptel est estimé à 52254 têtes de bovins, 16994 ovins et 15334 caprins. Kédougou a une spécificité, car les bovins sont plus nombreux que les caprins et les ovins. Les raisons sociologiques sont qu'ci, les ovins et les caprins ne sont élevés qu'au sein des ménages et surtout par les femmes.

Un habitant de Kédougou ne consomme en moyenne que 2,5 kg de viande contrôlée durant toute une année. Les bovins contribuent pour 78% à la viande consommée.

La production de peaux et cuirs est balbutiante dans la région.

La faible quantité de miel contrôlée de 440 kg, sous-entend que la production régionale n'est pas encore maitrisée.

En 2010, seules 501 vaches ont été inséminées, représentant 56,4% des vaches inscrites.

Il faut noter que sur les 501 vaches inséminées, seules 144 sont présentes au diagnostic de gestation, soit un taux de déperdition de 71,3% au niveau régional.

La Pasteurellose constitue la principale épidémie. En effet, sur les 9 foyers déclarés, les 6 sont causés par elle. En ce qui concerne la mortalité, elle est de 70/$\%_0$. Cela signifie qu'il y a 70 décès sur 1000 cas de sujets déclarés et affectés par une maladie.

Durant les consultations, 1067 cas d'animaux ayant des affections ont été diagnostiqués et traités sur un effectif de 1518 unités, soit un taux de couverture de 70,3%.

Avec l'existence d'un potentiel de ressources fourragères sans commune mesure, Kédougou est une zone de prédilection pour la transhumance du bétail.

En définitive, on peut dire que l'élevage a toutes ses chances de se développer dans la région à condition qu'un appui institutionnel subséquent au service de l'élevage soit fait. Les acteurs de l'élevage dans la région doivent aussi être encadrés, appuyés et surtout

capacités pour bénéficier d'une meilleure plus-value dans leur métier.

CHAPITRE X : POSTE, BANQUES ET SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

La poste sénégalaise est l'opérateur principal chargé du transfert d'argent, de l'expédition des courriers et des colis, etc. aussi bien à l'intérieur du territoire national qu'à l'international. L'activité principale des banques consiste à exercer, à leur propre risque, le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques qui disposent d'un surplus financier et ceux qui souffrent d'un déficit. L'intervention des banques a pour effet d'optimiser l'utilisation des ressources en rapprochant l'offre et la demande et d'augmenter ainsi l'efficience de l'économie. Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) constituent aujourd'hui un instrument privilégié de lutte contre la pauvreté, car ils permettent le financement de la petite et micro entreprise et offrent des produits et services financiers adaptés aux populations les plus défavorisées.

X.1 MANDATS EMIS EN 2010

Le montant total des mandats émis par les habitants de la région de Kédougou au niveau des différents bureaux de poste s'élève à 1.830.397.735 FCFA. Ces transferts d'argent de la part des habitants de Kédougou vers d'autres contrées se sont effectués par le biais de différents services de la poste dans des proportions inégales. En effet, la plus grande partie de cette somme d'argent émise à partir de Kédougou a été transférée avec un mandat «Poste one», soit une part de 34,1%. Le mandat «5CHP» qui enregistre 32,9% des transferts vient en deuxième position. «Le 5CHP» est suivi du mandat «Call money» avec un poids de 24,4%. En ce qui concerne la CNE et «Western Union», ils ont les parts les plus faibles dans la masse d'argent émise au niveau des bureaux postaux de la région. Ainsi, ils n'ont enregistré respectivement que 4,6% et 4% des montants émis.

A l'issue de cette analyse comparative des différents services proposés par la poste à ses clients, on peut dire que la plupart des habitants de Kédougou utilise «*Poste one*» pour envoyer de l'argent. Cette prédominance de «*Poste one*» dans les envois d'argent au niveau de Kédougou est due non seulement à son accès facile à toutes les couches sociales, mais aussi à sa rapidité et sa fiabilité. La Poste en tant que service public et conformément aux lois de la concurrence, s'est adaptée aux exigences du marché international en créant de nouveaux produits permettant à ses clients d'effectuer des transferts d'argent avec plus de rapidité et de fiabilité (Poste One).

Dans le domaine du transfert d'argent, La POSTE travaille aussi en collaboration avec des partenaires tels que Western Union, Money express, le Mandat express, Choice money transfer (CMT), etc. Les services postaux utilisés dans la région de Kédougou en 2010 sont Western Union, Poste one, Call money, CMT, CNE, 5CHP, Chèques postaux et Money express.

Tableau 67 : Répartition des mandats émis

TYPE DE MANDAT	MONTANT DU MANDAT en FCFA	POURCENTAGE
Western Union	72 952 414	4,0%
CNE	84 212 680	4,6%
Call Money	446 121 680	24,4%
5 CHP	602 688 366	32,9%
Poste One	624 080 095	34,1%
Total Général	1 830 397 735	100,0%

Source : Bureau de poste / Kédougou

Graphique 8 : Répartition des mandats émis

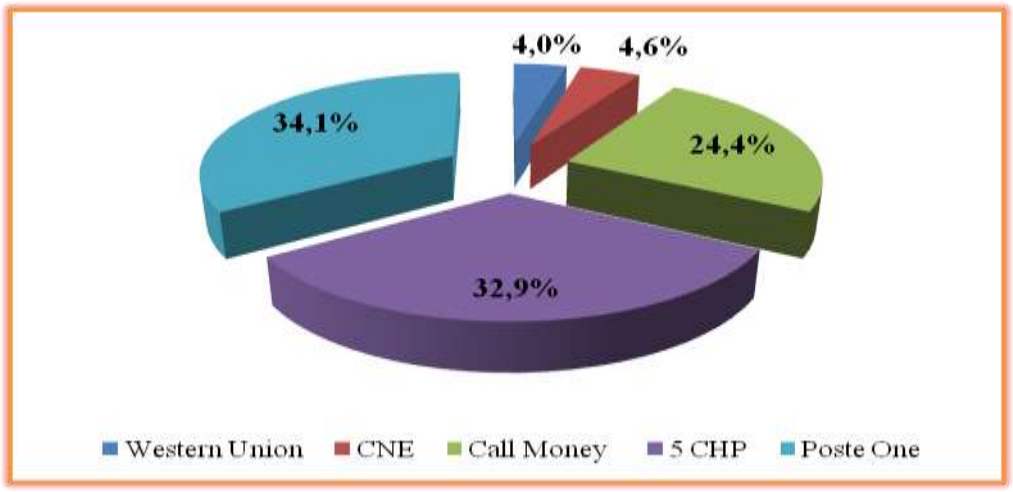

Source : Bureau de poste / Kédougou

X.2 MANDATS PAYES EN 2010

Le montant total des mandats payés en 2010 par les bureaux de poste de la région de Kédougou au profit des habitants s'élève à 1.975.396.383 FCFA. La grande partie de la somme d'argent transférée a été payée par le biais des mandats Western union et Money express avec une part de 20% pour chacun. Le Compte à Chèques Postaux et Call money viennent en deuxième et troisième positions avec respectivement une part de 19% et 18% dans ces paiements de mandat. Quant à la Poste one, elle enregistre 12% de l'argent reçu à travers la poste par les habitants de Kédougou. Ce produit le plus innovant de la poste pèse donc moins lourd dans les paiements que dans les émissions de mandats à Kédougou. En ce qui concerne la CNE et le CMT, ils viennent en dernière position dans les paiements de mandat avec un taux de participation de 5% pour chacun.

Tableau 68 : Répartition des mandats payés

TYPE DE MANDAT	MONTANT EN FCFA	POURCENTAGE
Western Union	396 631 072	20%
Money Express	384 755 342	20%
Chèques	372 051 070	19%
Call Money	353 606 805	18%
Poste One	238 687 981	12%
CNE	107 580 234	5%
CMT	94 302 740	5%
Total	**1 975 396 383**	**100%**

Source : Bureau de poste / Kédougou

Graphique 9 : Répartition des mandats payés

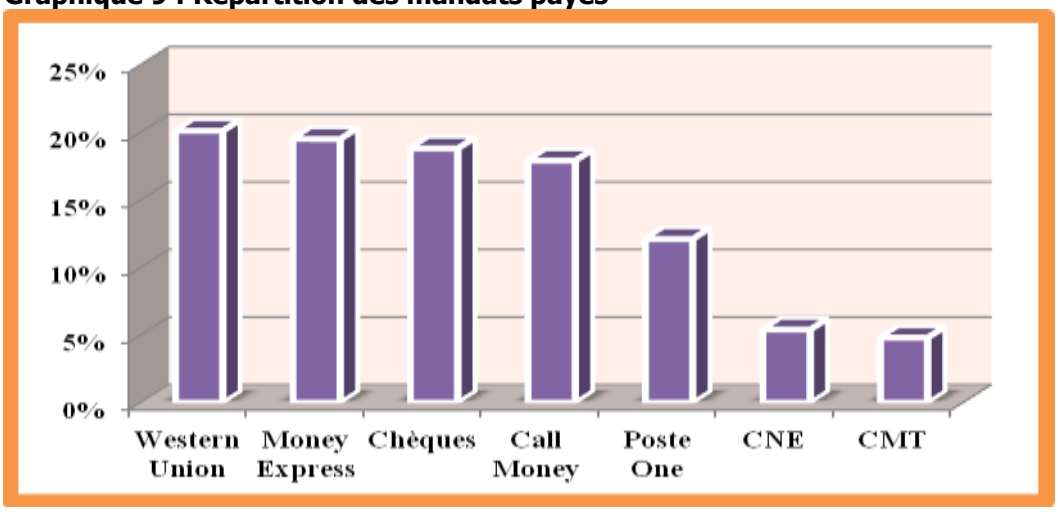

Source : Bureau de poste / Kédougou

X.3 BANQUES ET SYSTEMES FINANCIERS DECENTRALISES

La région de Kédougou ne compte que 2 agences de banque qui sont localisées dans la Commune de Kédougou. Ces banques développent une approche clientèle de proximité avec de nouveaux services financiers comme les opérations sur guichets automatiques et le système de transfert rapide d'argent.

Les Institutions de Micro finance ont été, pour leur part, caractérisées par leur bonne insertion dans la région. Les SFD ou guichets sont au nombre de 7 dont les 6 sont toutes installées dans la Commune de Kédougou et 1 seule à Saraya.

L'activité principale des institutions de micro finance est la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit où elles tirent leurs revenus en tant qu'intermédiaire financier.

Les SFD ont donné en crédit plusieurs centaines de millions FCFA à leurs clients durant l'année 2010. Cependant, le taux d'épargne est très faible, compte tenu du niveau de revenu trop bas des clients.

Conclusion

La situation globale pour la plupart des acteurs tels que la POSTE, les banques et les SFD, qui interviennent dans la Région de Kédougou contribuent efficacement à l'amélioration de l'économie locale. Cependant, avec la demande sociale de plus en plus grande, les offres de service de ces institutions restent encore modestes.

CHAPITRE XI : HYDRAULIQUE URBAINE –HYDRAULIQUE RURALE

Le secteur de l'hydraulique est géré au niveau régional par la Division Régionale de l'Hydraulique (Brigade des puits et forages compris) et la Société Des Eaux (SDE). La première structure s'occupe, entre autre de l'hydraulique rurale et la seconde de l'hydraulique urbaine. La région de Kédougou, compte tenu de ses caractéristiques environnementales, (relief, nature de ses cours d'eau, etc.) souffre souvent de pénurie d'eau et surtout d'eau de boisson pendant les périodes de chaleur. Des investissements importants sont consentis pour la réalisation d'infrastructures en milieu urbain visant principalement la satisfaction des besoins en eau des populations.

XI.1 HYDRAULIQUE URBAINE

XI.1.1 Evolution des abonnes à la SDE dans la commune de Kédougou

Le nombre d'abonnés à la SDE dans la commune de Kédougou a progressivement augmenté de 2004 à 2010. Mais il faut signaler que cet accroissement progressif annuel des abonnés s'est fait dans des proportions plus ou moins faibles. En effet, c'est entre 2004 et 2005 que la SDE a enregistré beaucoup plus d'abonnés avec un taux d'évolution de 11%, passant ainsi de 986 à 1090 abonnés. Pour les autres années, ce taux d'évolution est inférieur ou égal à 8%. Pendant ces six dernières années, le nombre d'adhérants à la SDE a augmenté de 433 abonnés en valeur absolue, soit un accroissement de 44%. On peut donc dire que la SDE a enregistré en moyenne 72 nouveaux abonnés par an entre 2004 et 2010. Cette faible évolution du nombre d'abonnés de la SDE peut être due à la ruralité de la Commune de Kédougou, mais aussi au fait que beaucoup de ménages s'approvisionnent avec les puits. Par ailleurs, les coupures d'eau qui surviennent très fréquemment dans la Commune pendant les périodes de forte chaleur peuvent constituer un facteur de découragement des ménages à s'abonner à la SDE.

Tableau 69 : Evolution des abonnés à la SDE à Kédougou de 2004 à 2010

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'abonnés	986	1090	1170	1265	1315	1386	1419

Source : SDE. Kédougou 2010

XI.1.2 Evolution de la production d'eau par la SDE dans à Kédougou

Face à l'augmentation du nombre d'abonnés et l'importance de l'eau dans le quotidien de la population, la SDE de Kédougou a augmenté progressivement sa production d'eau entre 2004 et 2010 pour satisfaire la demande de ses clients. En 2010 la SDE a produit 324333 m^3 d'eau, soit une hausse de 68% par rapport à l'année 2004. En 2005 et 2010, la production d'eau a augmenté de 18% respectivement par rapport à l'année 2004 et 2009.

Tableau 70 : Evolution de la production d'eau à Kédougou

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Production d'eau en m^3	192773	227480	222931	245876	260689	274861	324333

Source : SDE. Kédougou 2010

XI.1.3 Evolution de la consommation d'eau à Kédougou

La quantité d'eau consommée par la population de Kédougou en 2010 est de 253173 m^3, soit un accroissement de 7% par rapport à l'année 2009. La consommation d'eau en 2004 est estimée à 171371 m^3. On note ainsi une hausse de la consommation d'eau de 47,7% entre 2004 et 2010.

Tableau 71 : Evolution de la consommation d'eau à Kédougou

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation d'eau en m3	171371	189687	185759	206510	208553	236071	253173

Source : SDE. Kédougou 2010

Il est aussi important de noter qu'entre 2004 et 2010, la quantité d'eau produite par la SDE est toujours supérieure à celle consommée par la population. Cette marge de production qui n'a cessé d'augmenté d'année en année, a été plus élevée en 2010 (71160 m^3 d'eau).

Par ailleurs, en comparant l'évolution du nombre d'abonnés à la SDE à celles de la production et de la consommation d'eau, on constate que la production connait une croissance plus rapide que les autres. Elle est suivie de la consommation. En effet, le taux de croissance annuel moyen de la production d'eau de la SDE est de 9,3%. Quant à la consommation et au nombre d'abonnés, ils ont respectivement un taux d'évolution égal à 6,9% et 6,3%.

Graphique 10 : Comparaison entre la consommation et la production en eau en 2010

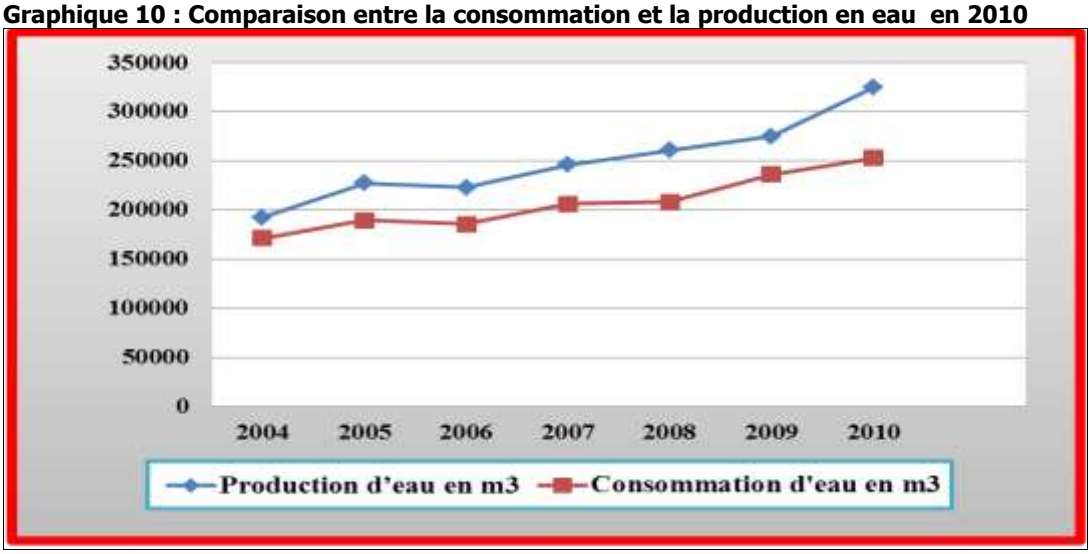

Source : SDE. Kédougou 2010

Graphique 11 : Evolution du taux d'accroissement des abonnés, de la production et de la consommation

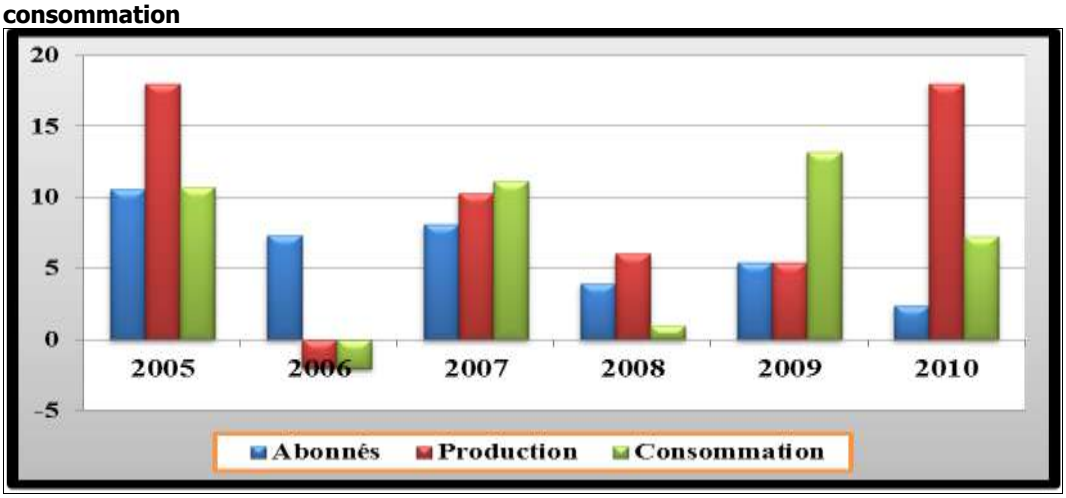

Source : SDE. Kédougou 2010

XI.2 HYDRAULIQUE RURALE

La brigade des puits et des forages de Kédougou est l'organe chargé de l'hydraulique rurale dans la région. Elle a donc pour mission la construction des forages et des puits modernes dans les zones rurales dont les populations n'ont pas très souvent accès à l'eau potable. Elle est aussi chargée du suivi et du maintien de ces points d'eau pour leur bonne marche.

D'après cette brigade, la région de Kédougou compte à ses actifs 17 forages motorisés et 395 forages équipés de pompes manuelles répartis entre ses trois départements. En ce qui concerne les forages motorisés, on en trouve neuf dans le département de Kédougou, six à Saraya et un à Salémata. Quant aux forages à pompes manuelles, ils sont répartis comme suit : 171 dans le département de Kédougou, 128 dans le département de Saraya et 96 dans le département de Salémata.

Cependant, ces forages réalisés dans le cadre de la lutte contre le ver de Guinée, ne sont malheureusement pas tous opérationnels. En effet, on enregistre sept (07) forages motorisés et vingt (20) forages à pompes manuelles qui ne sont pas fonctionnels. Ce disfonctionnement des forages est dû, pour la plupart, à des pannes mécaniques suite auxquelles il est difficile de trouver des pièces de rechange. On note aussi des problèmes liés au recouvrement des cotisations pour les forages à pompes manuelles.

Tableau 72 : Répartition des forages à pompes manuelles

Département	Arrondissement	Nombre de forages	Total
Kédougou	Bandafassi	131	171
	Fongolimbi	40	
Salémata	Dakateli	40	96
	Dar Salam	56	
Saraya	Bembou	49	128
	Sabadola	79	
Total		395	395

Source : brigade des puits et forages / Kédougou

En ce qui concerne les puits à pompes manuelles, la région de Kédougou n'en compte que cinq (05) dont trois (03) dans le département de Kédougou (Bandafassi) et deux (02) dans le département de Saraya

Conclusion

La région de Kédougou bien que servie par des fleuves (Gambie et Falémé) et le fait du caractère spécifique de son relief, souffre d'un manque d'eau d'approvisionnement aux périodes de forte chaleur. Parmi les solutions envisagées par la Structure régionale en charge de l'hydraulique rurale pour la satisfaction des populations en eau de boisson, on peut retenir la réalisation, par arrondissement, d'unités de traitement pour l'approvisionnement d'eau potable, la remise en état de certains ouvrages et d'équipements.

CHAPITRE XII : COMMERCE

Le Service Régional du Commerce est chargé de mettre en œuvre au niveau régional, la politique de la Direction du Commerce Intérieur, notamment dans les domaines de la surveillance des prix et des stocks, de l'application de la législation économique et de la distribution.

XII.1 SURVEILLANCE DES STOCKS DES DENREES ALIMENTAIRES SUR LE MARCHE

Dans la région de Kédougou, comme dans la plupart des régions du Sénégal, le riz s'avère être la denrée alimentaire la plus consommée. Cette céréale de grande consommation appartenant à la famille des graminées, se présente sur les marchés régionaux sous quatre catégories : riz parfumé, riz ordinaire, riz local et riz entier. Ces différents types de riz ne sont pas disponibles sur le marché dans les mêmes proportions. En effet, le riz ordinaire s'avère être la variété de riz toujours disponible en plus grande quantité sur le marché. Il représente plus de la moitié de la quantité de riz disponible pendant les quatre trimestres de l'année 2010 (50,6%, 54,5%, 57,5% et 61,3% suivant l'ordre des trimestres). Le riz entier occupe la deuxième place pendant le premier et le dernier trimestre avec respectivement 17,7% et 24,5% de la quantité de riz disponible. Pendant le deuxième et le troisième trimestre, le riz parfumé vient après le riz ordinaire dans une proportion de 21% et 22% suivant les trimestres. Quant au riz local, il est toujours disponible en plus faible quantité durant toute la période (16,5%, 7,6%, 6,8% et 0,0% suivant les trimestres).

En plus du riz, on constate que le sucre aussi est disponible sur les marchés en deux catégories : le sucre en morceau et le sucre cristallisé. Pendant le premier trimestre, la quantité de sucre présente sur le marché est dominée par le sucre cristallisé (62%). Pendant les trois derniers trimestres, le sucre en morceau est toujours disponible en plus grande quantité avec successivement 66%, 78% et 100%.

On a constaté une pénurie du riz local et du sucre cristallisé chez les demi-grossistes pendant le mois de décembre. Mais il faut noter que cette période de pénurie du sucre cristallisé n'excède pas les 15 jours du fait de la volonté de deux demi-grossistes particuliers qui mobilisent toutes les ressources nécessaires pour satisfaire la demande dans le plus bref délai dans une telle situation. Des pratiques spéculatrices ont entrainé aussi une raréfaction de l'huile végétale à la fin du quatrième trimestre, mais celle-ci n'a pas trop duré.

Par ailleurs, on note une production d'oignon local qui n'est commercialisé qu'au niveau des étals des femmes du marché de la commune de Kédougou et dans les marchés hebdomadaires. Ce produit n'existe qu'en faible quantité sur les marchés et les demi-grossistes ne vendent que de l'oignon importé qui constitue l'essentiel de la consommation d'oignon dans la région de Kédougou.

La disponibilité de ces produits sur le marché peut nous renseigner sur deux choses : leur degré de consommation et leur mode de livraison sur le marché en termes de quantité.

Tableau 76 : Quantité moyenne par trimestre du riz et du sucre sur le marché (en tonne)

Produits	Trimestre			
	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
Riz parfumé	**60**	**70**	**80**	**30**
Riz ordinaire	**200**	**180**	**210**	**130**
Riz entier	**70**	**55**	**50**	**52**
Riz local	**65**	**25**	**25**	**0**
Sucre en morceaux	**23**	**23**	**18**	**35**
Sucre cristallisé	**38**	**12**	**5**	**0**

Source : Service régional du commerce/ Kédougou

Graphique 12: Comparaison des quantités moyennes trimestrielles des différentes variétés de riz

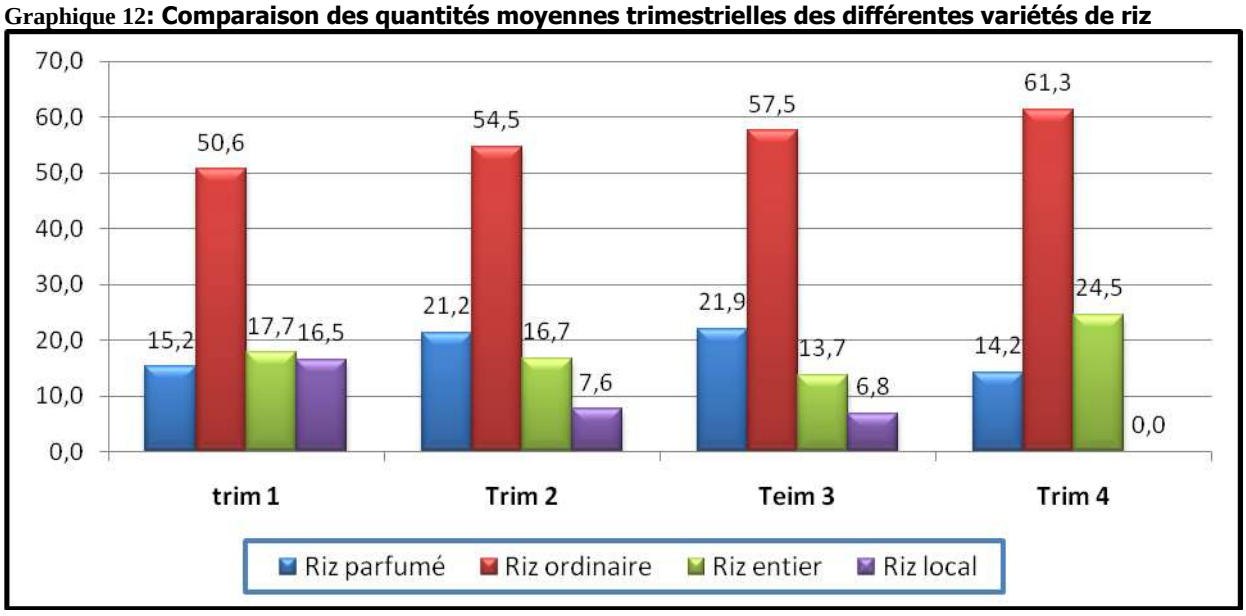

Source : Service régional du commerce/ Kédougou

XII.2 EVOLUTION DES PRIX DES DENREES DE GRANDE CONSOMMATION

Au cours de l'année 2010, les prix de certains produits alimentaires tels que le riz, le sucre, l'oignon et la pomme de terre ont connu de petites variations.

En effet, entre le premier et le deuxième trimestre, le prix du kilogramme du riz parfumé a connu une baisse de 6,3%, passant ainsi de 400 à 375 FCFA. Entre le

deuxième et le troisième trimestre, son prix a encore baissé de 6,7%. Mais c'est à la fin du quatrième trimestre qu'on note une augmentation d'environ 3% du prix de ce produit.

Quant au riz ordinaire, le prix du kilogramme est passé de 350 à 325 FCFA, soit une baisse de 7% entre le premier et le deuxième trimestre. Entre le deuxième et le troisième trimestre, son prix a encore légèrement chuté (3%). Entre le troisième et le dernier trimestre, le prix du riz ordinaire a augmenté dans la même proportion que la dernière fois (3%).

Quant au riz entier, son prix est resté constant pendant les trois premiers trimestres (350 FCFA le Kg). C'est seulement à la fin du quatrième trimestre qu'on a constaté une diminution de 14,3% pour se retrouver ainsi à 300 FCFA le kilogramme. Le riz local, le moins consommé, est la seule variété de riz dont le prix (300 FCFA le kilo) n'a pas connu de variation tout au long de l'année 2010.

Graphique 13 : Evolution du prix trimestriel du riz en 2010

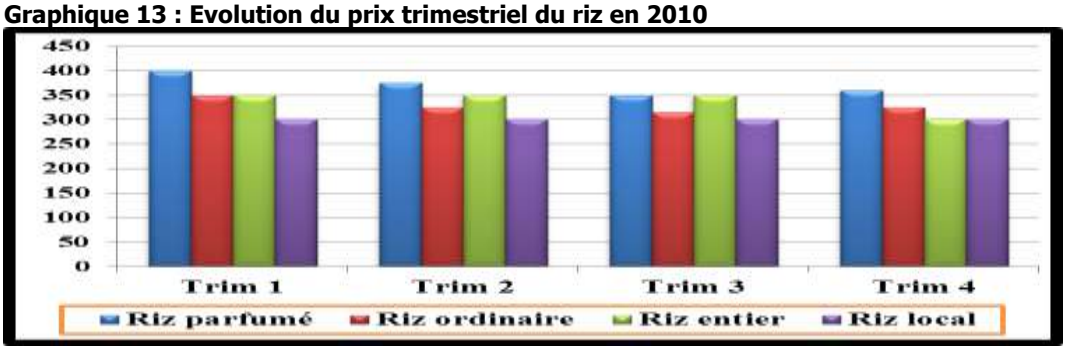

Source : Service régional du commerce/ Kédougou

XII.3 AUTRES ACTIVITES

XII.3.1 Boulangerie

Le secteur de la boulangerie est très peu développé. En effet, une seule boulangerie industrielle est répertoriée sur tout le territoire régional. Elle produit cependant une quantité limitée de pain du fait de la préférence marquée de la population pour le pain de production artisanale dénommé *« TAPALAPA »*. Ce dernier représente près de 70% de la consommation de pain dans la Région.

Il a été dénombré une cinquantaine de boulangeries artisanales. Des rencontres ont été initiées avec les boulangers pour les inciter à se regrouper en Groupements d'Intérêt Economique, à mutualiser leurs moyens afin de moderniser leurs unités de production.

Un plaidoyer a également été fait à leurs niveaux pour les amener à utiliser des céréales locales comme intrants supplémentaires dans leurs productions.

XII.3.2 Distribution de carburant et gaz

La Région compte uniquement trois stations-services concentrées dans la commune de Kédougou sur un rayon de 500 mètres.

Les départements de Saraya et Salémata sont respectivement à 69 et 80 km de la Commune de Kédougou. L'arrondissement de Sabodala est à 127 km de Kédougou.

L'absence de station-service dans ces localités citées et la demande existante donnent la place à un trafic illicite de carburant stocké dans des conditions ne répondant pas aux normes de sécurité.

En ce qui concerne la distribution de gaz dans cette région, un seul opérateur s'active dans cette pratique. Il approvisionne le marché à raison de 1000 bonbonnes de 6 kg et 200 bonbonnes de 2,7 kg par mois. Le rythme de vente est relativement lent du fait du fort usage au charbon de bois.

Aussi, faut-il noter que le gaz est essentiellement distribué dans la Commune de Kédougou.

Conclusion

Les activités commerciales dans la Région ne sont pas aussi intenses que prévues. En effet, le niveau de vie peu élevé des populations combiné à l'offre faible de produits locaux inhibent en grande le secteur du commerce. Avec l'érection de Kédougou en région, beaucoup d'opportunités commencent à voir le jour. Le secteur du commerce a des réels atouts dans la région si les PME et les PMI qui sont en train d'être mises en place sont bien encadrées.

CHAPITRE XIII : JEUNESSE ET SPORT

La politique de jeunesse et de sport est appliquée par les services en charge de son application au niveau régional. Il s'agit de la promotion économique et sociale des jeunes et de leurs groupements, du développement d'activités socio-éducatives et sportives. Cet objectif atteint, les jeunes sont ainsi formés à assurer leurs responsabilités de citoyens de la nation.

XIII.1 SERVICE REGIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (SRJS)

Le service régional de la jeunesse et des sports est chargé de la mise en œuvre et de l'exécution des politiques allant dans le sens du développement du sport et de la prise en charge des jeunes dans la région. Il a aussi pour mission de mettre en pratique les politiques définies par son ministère de tutelle au niveau régional.

Le service régional de la jeunesse et des sports de Kédougou est composé de :

- D'un inspecteur de la jeunesse ;
- D'un inspecteur des sports ;
- De cinq maitres d'éducation populaire ;
- D'un technicien de laboratoire.

XIII.2 ACTIVITES DE JEUNESSE REALISEES A KEDOUGOU EN 2010

Au cours de l'année écoulée, des activités de jeunesse ont été réalisées par les services techniques des Inspections régionales de Jeunesse et des Sports et des CDEPS. Ces activités peuvent être regroupées en trois catégories : les activités sanitaires, les activités socio-économiques et les activités socioculturelles.

En ce qui concerne les activités sanitaires, elles ont été axées de manière générale sur la sensibilisation des jeunes sur le VIH/SIDA. Ces activités se sont déroulées avec la participation de 6485 jeunes comme suit :

- Formation de 24 jeunes sur le VIH/SIDA et les techniques de communication dans le cadre du programme ADEMAS ;
- Formation de 30 jeunes sur la santé de reproduction des jeunes et adolescents, le VIH/SIDA, les techniques de communication avec l'appui d'Intrahealth ;
- Sensibilisation de 4830 jeunes sur le SIDA à travers des causeries (105), manifestations théâtrales (14) et projections de films (02) ;
- Dépistage du VIH/SIDA sur 1601 jeunes.

Quant aux activités socio-économiques, elles ont permis la formation des jeunes de la région de Kédougou dans des domaines tels que l'entreprenariat, la gestion administrative et financière des associations et le monitorat. Au cours de ces activités, il a aussi été question de distribution de semences et d'engrais aux jeunes (quatre tonnes d'arachide, trois tonnes de maïs, une tonne de riz, cinq tonnes de niébé et cinq tonnes d'engrais).

Tableau 73 : Répartition des bénéficiaires selon le type de formation

Type de Formation	Nbre de jeunes bénéficiaires
Entreprenariat	**10**
Gestion administratives et financière des Associations	**81**
Monitorat	**32**
Total	**123**

Source : Service régional de la jeunesse et des sports / Kédougou

Dans le cadre des activités socioculturelles, le service régional de la jeunesse et des sports de Kédougou a organisé deux patronages qui ont profité aux 80 enfants et 74 adolescents. Par ailleurs, il a mis en place une bibliothèque à Saraya avec 378 abonnés. Dans une perspective de promotion de la culture dans la région de Kédougou, le SRJS a aussi créée un Comité Régional Provisoire de Relance du Théâtre Populaire.

XIII.3 LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La région de Kédougou compte à son actif un seul stade sablonneux de Football qui se trouve dans la commune de Kédougou, quatre plateaux multifonctionnels cimentés et dix-huit aires de jeu sablonneux réparties équitablement entre ses trois départements (06 aires de jeux par département). Dans chacun de ces plateaux multifonctionnels on y pratique du Basket-ball et du Hand-ball et les aire de jeu n'accueillent que des footballeurs. Il faut cependant noter que l'état du stade de Kédougou reste à désirer, car il est presque impraticable.

Tableau 74 : Répartition des infrastructures sportives par département en 2010

Département	INFRASTRUCURES SPORTIVES		TOTAL
	Plateau multifonctionnel	Aire de jeux	
Kédougou	2	6	**8**
Salémata	1	6	**7**
Saraya	1	6	**7**
Région de Kédougou	**4**	**18**	**22**

Source : Service régional des sports / Kédougou

XIII.4 PRATIQUE DU SPORT DANS LA REGION DE KEDOUGOU

Les données sur les pratiquants du sport dans cette zone minière du Sénégal révèlent le football comme discipline sportive phare de la région. En effet, le Football est pratiqué par 88,7% des sportifs. Cependant, la présence de la petite catégorie et des écoles de football dans le volet de formation à la base est à encourager, puisqu'il n'y existe qu'un seul centre de formation sportive. En outre, d'autres disciplines telles que le Basketball, le Handball féminin, l'Athlétisme, le Karaté, le Scrabble et le Jeu de dame sont aussi pratiquées par les jeunes de cette région.

Le département de Kédougou compte 1639 licenciés pour l'ensemble des disciplines. Concernant le département de Salémata, il enregistre 725 licenciés dont 720 en football et 05 en scrabble. Dans le département de Saraya, les jeunes pratiquent uniquement le Football avec 780 licenciés répartis dans 27 ASC. Les sportifs de la région de Kédougou évoluent dans différentes catégories (Sénior, Junior, Cadet, minime …) et ont pour la plupart une licence de Navétane. En effet, 76,5% de ces licences sont délivrées par l'ORCAV de Kédougou et 23,5% restant par une fédération. Pour ceux qui pratiquent le football, 86,2% d'entre eux possèdent une licence de Navétane et le reste une licence de fédération. Pour les autres disciplines sportives, tous les pratiquants ont une licence de fédération.

Tableau 75 : Répartition des sportifs selon la discipline et le type de licence

Disciplines	Licence		Total
	Fédération	Navétane/UASSU	
Football	385	2400	**2785**
Handball-Fille	75	0	**75**
Basketball	88	0	**88**
Athlétisme	57	0	**57**
Karaté	74	0	**74**
Scrabble	30	0	**30**
Jeu de dame	30	0	**30**
Total	**739**	**2400**	**3139**

Source : Service régional des sports / Kédougou

Graphique 14 : Répartition des sportifs selon la discipline (en %)

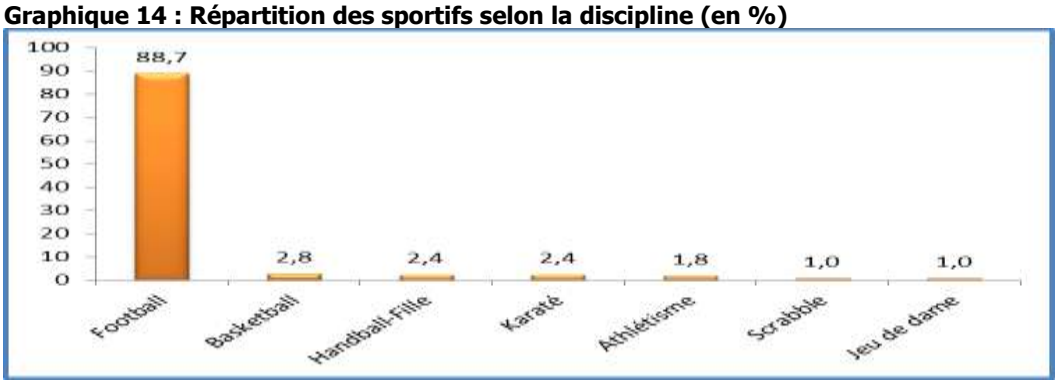

Source : Service régional des sports / Kédougou

Conclusion

La région a un gap très important à combler dans la mise en place d'infrastructures sportives et culturelles pour une population en majorité jeune. Il faut noter que 80% de ces jeunes sont adeptes de la pratique du football. D'autres disciplines sportives émergent aussi dans la région, mais restent timides du fait de manque de moyens conséquents et d'infrastructures pour leur pratique.

CHAPITRE XIV : JUSTICE

Le Sénégal s'est doté d'un Programme Sectoriel de la Justice (P.S.J) qui s'étale sur une période décennale allant de 2004 à 2013, déclinée en plans d'action triennaux : 2004-2006, 2007-2009 et 2010-2012. Les objectifs fixés dans ce plan visent à réduire les dysfonctionnements de la justice dus dans une certaine mesure à un déficit financier et infrastructurel et de façon plus pressante à un manque de moyens humains et matériels. Néanmoins, depuis la mise en œuvre du dit plan, on assiste de plus en plus à un meilleur fonctionnement de l'appareil judiciaire du pays et cela s'est bien ressenti dans la région de Kédougou en 2010. Pour bien illustrer cela, il s'agit dans ce chapitre de décrire la population carcérale de Kédougou et d'analyser la répartition des détenus provisoires et des condamnés au niveau la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de cette région aurifère.

XIV.1 POPULATION CARCERALE

On appelle population carcérale ou population pénale l'ensemble des individus pris en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). Ces individus sont soit des détenus provisoires, soit des condamnés. Ils sont appelés des écroués.

Un détenu provisoire est une personne placée sous mandat de dépôt, mais qui n'est pas encore jugée. Il est aussi appelé prévenu.

Un condamné est un individu ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

La population carcérale de la région de Kédougou en 2010 est de 119 personnes. Parmi ces prévenus, 102 individus ont fait l'objet d'une condamnation et seuls 17 d'entre eux ont été déclarés non coupables, (soit 85,7 contre 14,3%). Cette population carcérale est composée de 102 hommes et 17 femmes.

XIV.1.1 Structure de la population carcérale selon le groupe d'âge

L'analyse de la structure d'âge des prévenus de Kédougou démontre la jeunesse de sa population carcérale. En effet, 82% des accusés enregistrés par la MAC en 2010 ont moins de 40 ans et 77,3% d'entre eux ont un âge compris entre 20 et 39 ans. Cependant, la proportion des moins de 20 ans est assez faible (5%). Les prévenus qui se situent entre 40 et 64 ans ne représentent que 18% de la population carcérale. Il faut noter que l'âge minimum d'incarcération est de 15 ans.

Graphique 15 : Répartition des prévenus selon le groupe d'âges (en %)

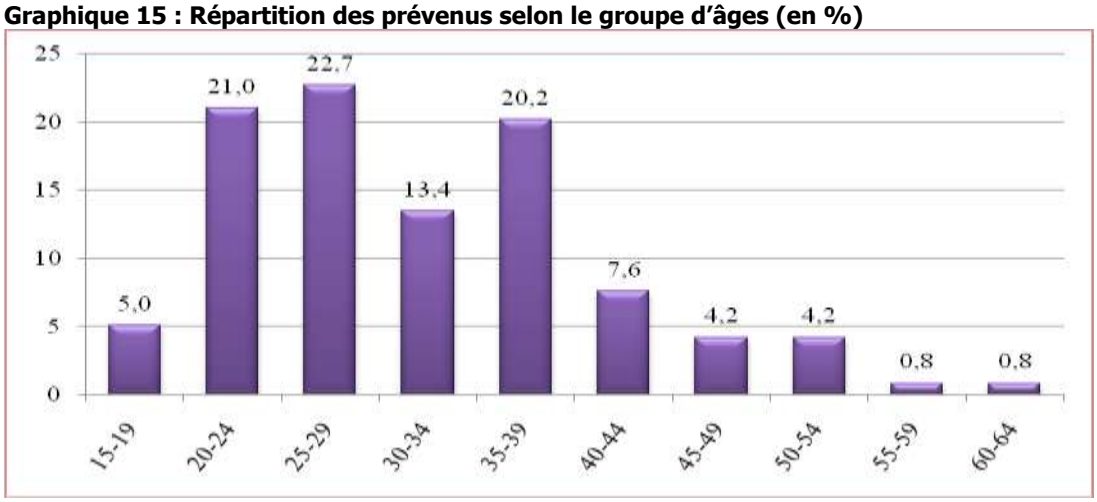

XIV.1.2 Structure de la population carcérale selon le sexe et le groupe d'âge

La population carcérale de Kédougou est majoritairement composée d'hommes dans son ensemble et pour toutes les tranches d'âge. Les hommes représentent ainsi 85,7% de cette population contre 14,3% pour les femmes. L'analyse de la structure de cette population des prévenus révèle une jeunesse plus accentuée chez les femmes que chez les hommes. En effet, la majeure partie des femmes (35,3%) ont un âge compris entre 20 et 24 ans, tandis que la plupart des hommes (22,5%) se situent dans la tranche d'âge 25-29 ans. Notons cependant que la proportion des personnes âgées (de 50 à 64 ans) est très faible chez les hommes et même nulle chez les femmes.

Tableau 76 : Répartition de la population carcérale selon le sexe et le groupe d'âge (en %)

Groupe d'âge	SEXE		Population carcérale
	Homme	Femme	
15-19	4,9	5,9	5,0
20-24	18,6	35,3	21,0
25-29	22,5	23,5	22,7
30-34	14,7	5,9	13,4
35-39	20,6	17,6	20,2
40-44	7,8	5,9	7,6
45-49	3,9	5,9	4,2
50-54	4,9	0,0	4,2
55-59	1,0	0,0	0,8
60-64	1,0	0,0	0,8
Total	100	100	100

Source : MAC / Kédougou

XIV.2 CONDAMNES

En 2010, la MAC de Kédougou a enregistré 102 condamnés dont les 86,3% sont des hommes et les 13,7% des femmes. Ces condamnés n'ont pas commis le même type d'infraction et se distinguent aussi soit par le groupe d'âge, soit par la nationalité. Par ailleurs, la durée de leur peine varie de 0 à 120 mois ou 10 ans.

XIV.2.1 Condamnés selon Le type d'infraction

Les types d'infraction répertoriés par la MAC de Kédougou en 2010 sont divers et parmi les plus courants on peut retenir le vol d'une manière générale, les coups de blessures volontaires, la détention ou le trafic de chanvre indien et l'ouverture ou l'exploitation de débit de boisson.

L'étude de ces motifs de condamnation nous montre que le vol dans ses différentes facettes et les coups de blessure volontaires sont les délits les plus fréquents dans la région de Kédougou. En effet, 47% des condamnés ont commis un vol simple et 31,4% d'entre eux ont commis des attaques avec des coups de blessures volontaires. La détention ou le trafic de chanvre indien et l'ouverture ou l'exploitation de débit de boisson représentent chacun 5,9% des cas de délits commis par les condamnés. En ce qui concerne les autres types d'infraction (recel, détournement de mineurs, meurtre et escroquerie), elles ont chacune l'objet de moins de 4% des condamnations.

Tableau 77 : Répartition des condamnés selon le type d'infraction

Type d'infraction	Effectif	Fréquence en %
Vol simple	19	18,6
Vol de pierres d'or	13	12,7
Vol de bétail	14	13,7
Vol commis avec effraction	2	2,0
Trafic et détention de chanvre indien	6	5,9
Recel	4	3,9
Ouverture ou exploitation de débit de boisson	6	5,9
Meurtre	1	1,0
Escroquerie	1	1,0
Détournement de mineur et pédophilie	4	3,9
Coups de blessure volontaires	32	31,4
Total	102	100

Source : MAC/ Kédougou

Le vol étant le délit le plus courant dans la région, il se présente aussi sous différentes formes. La plupart des voleurs condamnés (39,6%) en 2010 ont commis un vol simple. Ce type de vol s'avère être ainsi le plus répandu dans la région de Kédougou. Le vol de bétail vient en deuxième position avec 29,2% des voleurs condamnés. Kédougou étant une zone aurifère, on a enregistré aussi des vols de pierres d'or dans les « Diouras » (mines d'or traditionnelles). Le vol de cette pierre précieuse est l'option préférée par 27,1% des voleurs. Le vol avec effraction est le type de vol le moins fréquent dans la région, car il ne représente que 4,2% des cas de vol.

Graphique 16 : Répartition des vols selon la nature

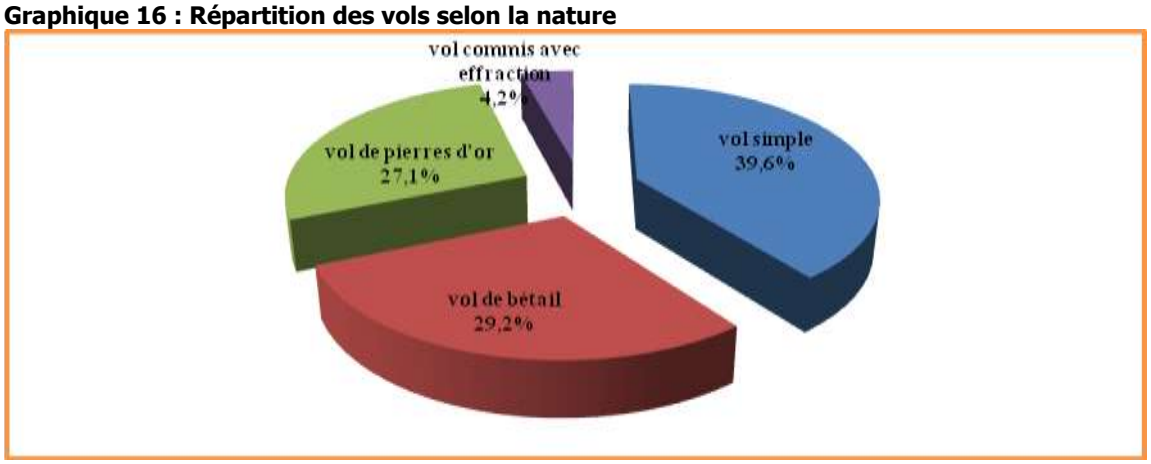

XIV.2.2 Condamnés selon nationalité

La maison d'arrêt et de correction de Kédougou a enregistré quatre nationalités différentes en 2010. Il s'agit des Sénégalais, des Guinéens, des Maliens et des Gambiens. Les Sénégalais sont naturellement les plus nombreux et représentent 64,7% des condamnés (contre 35,3% pour les étrangers). Les Sénégalais sont suivis des Guinéens avec une part de 27,5%. Les Maliens et les Gambiens sont les moins nombreux et représentent respectivement 6,1% et 1% des condamnés. On constate aussi que 78% des étrangers sont des Guinéens.

Graphique 17 : Répartition des condamnés selon nationalité

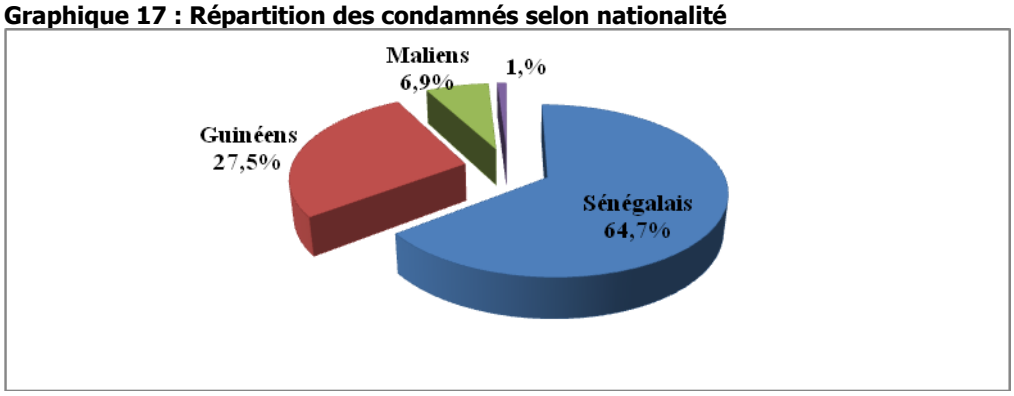

XIV.2.3 Durée de peine des condamnés

La durée des peines des condamnés au niveau de la MAC de Kédougou en 2010 va jusqu'à 120 mois (10 ans). Plus de la moitié des condamnés (54,9%) n'ont connu qu'un mois d'emprisonnement. On note aussi que 13,7% d'entre eux ont connu deux mois de condamnation. Les peines de trois mois et de six mois ont été prononcées respectivement à l'endroit de 7,8% et 8,8% des condamnés. Pour les autres durées de peine, la proportion des condamnés ne dépasse pas les 5%. La peine la plus lourde (120 mois ou 10 ans) n'a été prononcée qu'à l'endroit d'une faible proportion (3%) et il ne s'agit que des hommes.

L'analyse de la durée de peine des condamnés selon le sexe montre quel que soit le sexe la peine d'un mois est le plus fréquent (51,2% chez les hommes et 78,6 chez les femmes). La peine de deux mois qui est la plus lourde chez les femmes vient en deuxième position (12,5% chez les hommes et 21,4% chez les femmes). La peine la plus lourde chez les hommes est de 120 mois (10 ans) et 3,4% d'entre eux ont été appelés à purger cette peine. Cependant, 5, 7% des hommes condamnés ont connu moins d'un mois d'emprisonnement.

Tableau 78 : Répartition des condamnés selon le sexe (en %) et la durée de peine

Durée de peine en mois	SEXE		Total
	Homme	Femme	
0	5,7	0	4,9
1	51,2	78,6	54,9
2	12,5	21,4	13,7
3	9,1	0	7,8
4	1,1	0	1
6	10,2	0	8,8
12	2,3	0	2
24	3,4	0	2,9
60	1,1	0	1
120	3,4	0	3
Total	100	100	100

Source : MAC/Kédougou

Conclusion

La politique décennale du Programme Sectoriel de la Justice (P.S.J), inscrite sur la période de 2004-2012 pour rapprocher les justiciers du justiciable tout en envisageant de meilleures conditions de travail et de détention, reste timide dans la région de Kédougou. Les lieux de détentions exigus combinés à la chaleur qui sévit dans la région sont autant de facteurs qui dégradent les conditions de vie des détenus.

CHAPITRE XV : MINES, INDUSTRIE ET ARTISANAT

A partir des années 2000, l'environnement minier international a été marqué par de profondes mutations dues en grande partie à la remontée du prix de l'or avec pour conséquences, entre autres, une compétition de plus en plus marquée entre les pays émergents. C'est dans ce contexte que l'Etat du Sénégal, dans sa volonté de rendre plus attractif son secteur minier, a adopté un nouveau Code minier (loi n°2OO3-36 du 24 novembre 2003 ainsi que le décret n° 2004-647 du 17 mai 2004 fixant les modalités d'application de ladite loi) ; et c'est dans cette même dynamique, et surtout pour la particularité de la zone minière de Kédougou, qu'a été réactivée la Cellule de Développement Géologique et Minier (CDGM) de Kédougou avec pour vocation la promotion et le suivi des activités minières dans ladite région.

Définitions :

- *Exploitation industrielle : toute exploitation fondée sur la mise en évidence au préalable d'un gisement commercialement exploitable, possédant les installations fixes nécessaires pour une récupération, dans les règles de l'art, de substances minérales exploitées par des procédés industriels. Pour les métaux précieux, notamment l'or, est considérée comme exploitation industrielle, toute exploitation dont la capacité de traitement journalière est supérieure à deux cent cinquante (250) tonnes de minerai ;*
- *Exploitation artisanale : toute exploitation dont les activités consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et des procédés manuels et traditionnels.*

XV.1 MINES

La Région des Kédougou recèle un potentiel minier énorme. Durant l'année 2010, les exportations d'or industriel ont atteint 101 milliards 453 millions de FCFA pour une quantité de 8 tonnes contre 85 milliards 403 millions en 2009. En effet, les cours de l'or ont progressé de 29% en se hissant à 1.422,35 dollars l'once. Les réserves minières en or sont estimées à plus de 300 tonnes pour le moment. L'or occupe la 4ème position dans la valeur totale des exportations du Sénégal en 2010, soit 9,9%. Il y'a 20 projets de recherche d'or qui sont exécutés dans la région.

Outre l'exploitation industrielle, il existe l'orpaillage, c'est-à-dire l'exploitation de l'or de façon artisanale. Les sites d'exploitation appelés « *dioura* » constituent un véritable fait de société. D'après les estimations du SRSD de Kédougou, plus de 15000 personnes s'activent dans l'orpaillage. Au cours de l'année 2010, il y' a 15 permis d'exploitation qui ont été octroyés.

D'autres réserves de minerais sont trouvées dans la zone et sont estimées comme suit : 800 millions de tonnes de minerais de fer de bonne qualité, 700.000 tonnes prouvées de marbre et 1.067.148 tonnes estimées à Ibel, Ndébu et Bandafassi.

XV.2 INDUSTRIE

La région de Kédougou dispose d'une société cotonnière la SODEFITEX.

Durant l'année 2010, les producteurs de coton de la région de Kédougou ont produit 3 177 330 kg de coton, représentant 14% de la production totale de la SODEFITEX. Il faut noter que pour le coton de 3ème choix, la production régionale représente 54% de la production nationale. Le nombre de producteurs qui s'activent dans la production cotonnière est de 8358 personnes durant la même année.

A propos des PME et PMI, il n'existe que quelques unités semi industrielles de transformation relative à l'agro-industrie et qui concernent le blé, le fonio, le karité et le miel.

Tableau 79 : Quantité de production du coton selon le choix en 2010

Secteur	Nombre de producteurs	Production							
		1er choix		2e choix		3e choix		Total	
		Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
KEDOUGOU	8 358	3 093 763	13%	46 081	11%	37 486	54%	3 177 330	14%
Zone cotonnière SENEGAL	79 419	22 956 309	100%	408 334	100%	69 889	100%	23 434 532	100%

Source : SODIFITEX

XV.3 ARTISANAT

Selon les statistiques de la Chambre de métiers, la région compte 258 artisans inscrits à son répertoire. Les artisans de production occupent le premier rang avec 64,7% des effectifs suivis de ceux d'art 20,2% et de service 15,1%. Il faut noter qu'il y a 51% de Maitres artisans, tandis que les compagnons font 49%. Les artisans du département de Salémata ne figurent pas sur la liste du répertoire de la Chambre des métiers.

Tableau 80 : Répartition des artisans inscrits à la chambre des métiers selon le type

Désignation	Effectif	Pourcentage
Art	52	20,2%
Production	167	64,7%
Service	39	15,1%
Ensemble	258	100,0%

Source : Chambre de Métiers Kédougou

Graphique 18 : Répartition des artisans selon le type

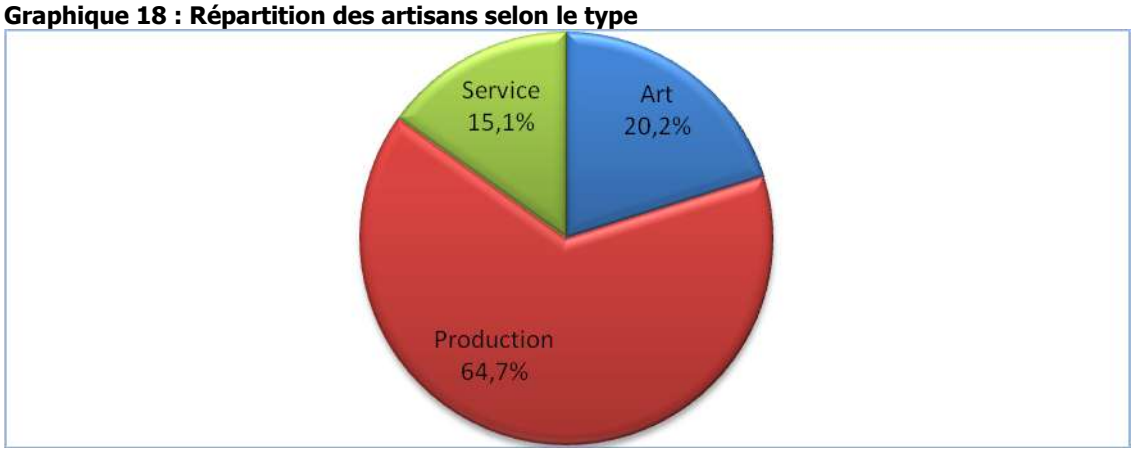

Source : Chambre de Métiers Kédougou

Conclusion

La région dispose d'un potentiel artisanal important. Cependant, il faut noter que le niveau d'encadrement est très faible. Certaines matières premières sont chères ou sont indisponibles sur le marché. L'outillage des artisans est souvent obsolète. La relance du tourisme dans la région, le flux migratoire intense observé dans la région, l'intensification des activités de BTP sont autant d'éléments qui vont apporter une plus-value au secteur.

ANNEXE

XVI.1 NOTE SUR L'INDICE D'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

L'accès des populations d'un village à un service est mesuré par la présence de l'infrastructure fournissant le service dans le village même ou dans une autre localité située à une certaine distance relativement courte. Le calcul porte sur l'accès à cinq infrastructures bien choisies (source d'eau potable, école primaire, poste de santé, lieu de commerce, route) et pour chaque service, un indice élémentaire est calculé. Chacun des 5 indices peut varier de 0 à 100.

La valeur 100 est affectée si le niveau de l'indice élémentaire est supérieur ou égal à 75% (si 75% de la population de la communauté ont accès au service considéré). La valeur 50 est attribuée si le niveau de l'indice élémentaire est situé entre 50 et 75 , La valeur 0 est affectée si le niveau de l'indice élémentaire est inférieur à 50%.

Par convention, l'indice d'accès global ou indice composite d'accès, est obtenu en faisant la somme des 5 indices élémentaires. Par conséquent, l'indice d'accès global varie de 0 à 500. Par suite, une valeur nulle de l'indice d'accès global signifie que moins de la moitié de la population de la communauté rurale concernée a accès à une source d'eau potable, à une école primaire, à un poste de santé, à un lieu de commerce ou à une route. Par contre, une valeur de l'indice d'accès global égale à 500 signifie que 75% ou plus de la population de la communauté rurale considérée ont accès à tous ces services sociaux de base.

L'indice d'accès global peut être utilisé pour classer les communautés rurales d'une même région ou l'ensemble des communautés rurales du pays. L'eau étant source de vie, l'indice de l'eau potable sera considéré comme le plus déterminant, pour décider laquelle de deux communautés rurales est la plus pauvre, au cas où la valeur de leur indice d'accès global était identique.

Enfin, la valeur de 250 peut être fixée comme seuil de pauvreté du point de vue de l'accès aux services sociaux de base. Ainsi, sera considérée comme pauvre, toute communauté rurale dont la valeur de l'indice d'accès global est inférieure à ce seuil.